

Co-construire des supports pour la prévention et la protection des enfants parisiens



Rapport final

Avril 2026

Hélène Join-Lambert, Séverine Euillet, Anna Rurka, Jérôme Delfortrie
Centre de recherches en éducation et formation (Cref)
Université Paris Nanterre

avec

L'Observatoire parisien de la protection de l'enfance (OPPE)
La Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance de Paris (SDPPE)
Repairs75

Le groupe de parents issu de la recherche Copa75
Des professionnelles de la protection de l'enfance de Paris
Juliette Halifax (Apradis)

Pour citer ce rapport :

Join-Lambert, H., Euillet, S., Rurka, A., Delfortrie, J. (2026). *Co-construire des supports pour la prévention et la protection des enfants parisiens, COSUP75*. Rapport remis à l'ONPE.

REMERCIEMENTS

Parce que la réalisation d'une recherche en sciences humaines et sociales et dans le contexte de la protection de l'enfance mobilise beaucoup de personnes, nous souhaitons avant tout remercier chaque membre du groupe projet et du groupe questionnaire. Votre implication, votre participation, votre présence et votre parole ont permis la réalisation de cette recherche, et nous espérons bien plus, pour vous et pour la protection de l'enfance.

Nos remerciements vont au conseil scientifique de l'ONPE pour avoir soutenu cette démarche de recherche un peu atypique.

À la Ville de Paris, à la SDPPE, à l'OPPE et plus particulièrement à Laure Sourmais, nous adressons également nos remerciements pour leur confiance, pour avoir accepté ce travail partenarial de recherche.

Compléter un questionnaire n'est pas neutre, merci à chaque professionnelle, chaque enfant, chaque jeune, chaque parent d'avoir pris le temps de compléter le questionnaire.

Table des matières

Index des sigles utilisés dans le rapport	1
Introduction.....	2
PARTIE 1 – De la participation à la co-construction.....	4
A. La participation en protection de l'enfance	4
B. Un appui sur les enseignements de la recherche COPA75	4
C. Objectifs de la recherche COSUP75	5
D. Démarche méthodologique.....	6
❖ L'approche qualitative.....	7
❖ L'approche par questionnaires	8
E. Des considérations éthiques spécifiques.....	8
PARTIE 2. Le groupe projet et les ateliers participatifs	10
A. Progression des séances.....	10
B. Le groupe projet.....	12
1. Mobilisation des participants du groupe projet	12
❖ Les intervenant.e.s extérieur.e.s	12
❖ Les parents du groupe projet.....	12
❖ Les professionnelles du groupe projet	12
❖ Les jeunes du groupe projet.....	13
❖ Motivation des membres du groupe projet	13
❖ Les enjeux de la mobilisation pour la co-construction.....	15
2. Les interactions au sein du groupe projet.....	16
❖ Les interactions entre parents et professionnelles	16
❖ Les interactions entre le jeune et les professionnelles	16
❖ Tenir compte des différences dans les interactions	17
❖ Les interactions entre parents et jeunes	17
❖ Les interactions par mail.....	17
3. Les décisions prises dans le groupe.....	18
❖ La définition des objectifs	18
❖ La définition de l'action	18
❖ Pouvoir de décision	19
4. Influence de la recherche.....	21
❖ Place de l'équipe de recherche	21
❖ Les entretiens individuels comme soutien à la prise de parole dans le groupe.....	22
❖ Influence de l'équipe de recherche	22
C. Les ateliers.....	23
1. Mobilisation des personnes pour les ateliers.....	24
❖ Recrutement des jeunes.....	24
❖ Recrutement des parents pour les ateliers	25
❖ Participation des professionnelles	25
2. Contenu des ateliers	26
❖ Les interactions dans les ateliers préparatoires	27
❖ Les thématiques des ateliers de préparation	28
❖ Interactions au sein des ateliers mixtes	28
❖ Contenu des ateliers mixtes	29
❖ Résultats perçus.....	31
❖ La suite à l'issue des ateliers.....	31
D. Synthèse: une dynamique de co-construction ?	32
❖ Les personnes qui participent à la co-construction	32
❖ Evolutions du groupe projet aux ateliers	33

PARTIE 3. Le questionnaire	34
A. Co-construction d'un questionnaire sur la participation aux décisions	34
1. L'émergence des thématiques.....	35
2. Les trois versions du questionnaire	36
❖ Version pour les enfants/jeunes	37
❖ Version pour les professionnelles	38
❖ Version parents.....	39
3. La passation du questionnaire	40
4. Les réponses des parents.....	41
❖ Quels sont les endroits où vous vous sentez le plus à l'aise pour donner votre avis ?... 41	
❖ Si vous avez des propositions d'amélioration pour la participation aux décisions des enfants et des parents en protection de l'enfance, vous pouvez les écrire ici.	41
B. Analyse des réponses des enfants/jeunes	42
1. Analyses descriptives des réponses des enfants	42
❖ Les enfants qui ont répondu au questionnaire	42
❖ Leur perception de la prise de décision de la mesure qui les concerne	42
❖ Le niveau d'information perçue par les répondants	43
❖ L'expérience de la participation à un niveau institutionnel	43
❖ La perception de leurs droits	44
❖ Une impression générale de donner son avis et d'être écouté ?	44
❖ Les perceptions du pouvoir de décision de chaque acteur.rice	45
❖ Leur propre pouvoir de décision	46
❖ La perception du pouvoir de décisions des autres acteurs et actrices	46
2. Analyses corrélatives des réponses des enfants	47
❖ La construction d'indices de participation	47
❖ L'indice global de participation perçue par les jeunes.....	48
❖ L'indice global de participation vécue par les jeunes	48
3. Le poids des variables contextuelles	49
❖ Les effets du genre de l'enfant ?	49
❖ Les effets de l'âge ?	50
❖ Les effets du lieu de vie ?	51
❖ Des différences selon la dimension judiciaire de la mesure ?	52
4. Les réponses aux questions ouvertes	53
❖ Si tu as des questions au sujet de la mesure de protection, à qui les poses-tu?	53
❖ Sur quoi aimerais-tu donner ton avis ?	53
❖ D'après toi, qu'est-ce qui pourrait aider les enfants et les jeunes à davantage participer aux décisions qui les concernent ?	53
❖ Qu'est-ce que tu aimerais dire aux personnes responsables de la protection de l'enfance à Paris ?	53
❖ Si tu avais le pouvoir de changer les choses, qu'aimerais-tu faire ?	54
5. Synthèse des analyses des réponses des enfants	54
C. Analyse des réponses des professionnelles	57
1. Analyses descriptives des réponses des professionnelles	57
❖ Les droits de l'enfant vus par les professionnelles répondantes	57
❖ L'information et le recueil du point de vue de l'enfant au sujet de sa mesure	58
❖ Au sujet de la participation des parents et de leurs droits	59
❖ Les perceptions du pouvoir de décision selon les professionnelles	60
❖ La participation des parents et des jeunes aux rapports socio-éducatifs	60
2. La participation des professionnelles sur les décisions liées à leur environnement	61
❖ Leur perception du PPE	61
❖ Leur rapport au travail et la perception de leur marge de manœuvre à un indice de bien-être au travail.....	61
❖ Variabilités et effets de la satisfaction au travail et du sentiment de pouvoir d'agir.....	63
3. Analyses corrélatives des réponses au questionnaire professionnelles	64
❖ La création d'indices de participation	64
❖ De la participation perçue aux pratiques participatives	66
❖ Des perceptions différentes de la participation et du pouvoir de décision des acteurs selon le poste ou la fonction des professionnelles ?	68
4. Réponses aux questions ouvertes.....	69
❖ Les facteurs qui permettent aux enfants de participer	69

❖ Les facteurs qui permettent aux parents de participer	69
❖ Aujourd'hui, qu'est-ce qui vous paraît primordial à changer ou à améliorer dans le fonctionnement de la protection de l'enfance à Paris ?	70
5. Synthèse des analyses des réponses des professionnelles au questionnaire	70
D. Mise en perspectives des perceptions des jeunes et des professionnelles	71
❖ L'indice global de participation perçue	72
❖ Le pouvoir de décision des différent.es acteurs et actrices	72
PARTIE 4. Les interprétations de la notion de participation à Paris	76
A. Les pratiques de la participation.....	76
1. L'information.....	76
2. Les espaces facilitateurs de la prise de parole.....	77
❖ La possibilité du dialogue dans les groupes	78
3. La place de chacun.e dans les prises de décision	80
❖ Qui prend les décisions ?	80
❖ Les enjeux de pouvoir et de hiérarchie	80
❖ La contrainte judiciaire	81
4. Les types de décisions.....	81
B. L'impact du pouvoir d'agir des professionnelles.....	82
C. La co-construction dans la recherche.....	85
D. Apports et perspectives	86
Références bibliographiques.....	89
Index des Figures et tableaux.....	92

Index des sigles utilisés dans le rapport

ADEPAPE : Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
AED : Aide Educative à Domicile
AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert
AF : Assistant Familial
ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives
ATD : Agir Tous pour la Dignité
CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CNPE : Conseil National de la Protection de l'Enfance
COPA75 : Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfance
COSUP75 : Co-construire des supports pour la prévention et la protection des enfants parisiens
CREF : Centre recherche Education et Formation
CVS : Conseil de Vie Sociale
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge
HCTS : Haut Conseil pour le Travail Social
MDE : Mission Droits de l'Enfant
MNA : Mineurs Non Accompagnés
ONPE : Observatoire National de la Protection de l'Enfance
OPPE : Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance
PAE : Projet d'Accompagnement Educatif
PPE : Projet Pour l'Enfant
Repairs75: Adepape de Paris
SDPPE : Sous-Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance de Paris
TDC : Tiers Digne de Confiance

Introduction

Ce projet baptisé Cosup75 s'inscrit dans la continuité d'un travail mené depuis 2020 en collaboration entre le Centre de recherche et formation (Université Paris Nanterre) et l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance (OPPE). Le Cref avait alors été sollicité pour mettre en place un travail scientifique et participatif (Copa75), qui a conduit à l'intégration, dans le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025, de recommandations élaborées avec un groupe de parents concernés par la protection de l'enfance à Paris (Join-Lambert, Euillet, Rurka, 2022).

Dans le cadre de ce nouveau schéma, des enfants via la consultation pilotée par la Mission droits de l'enfant (MDE), l'association Repairs 75¹, tout comme les parents participant à Copa75, ont fait valoir leurs souhaits d'être mieux informés, plus entendus et systématiquement associés aux décisions qui les concernent. Ainsi, les parents interrogent le non-respect de la loi par l'Aide sociale à l'enfance, et plus particulièrement l'absence de Projet pour l'enfant (PPE). Les raisons de cette absence sont en partie connues (ONPE, 2016), mais restent à identifier concrètement et à surmonter dans l'intérêt de tous les acteurs concernés.

Afin de poursuivre la dynamique amorcée lors de la préparation du Schéma, la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance (SDPPE), l'OPPE et la MDE ont mis en place en octobre 2023 un « groupe projet », rassemblant des professionnelles de la protection de l'enfance, des représentants de Repairs75 et des parents ayant participé au projet Copa75. Ce groupe avait pour mission initiale d'élaborer un projet d'action pour favoriser la participation dans la communication, la planification et l'accompagnement des enfants et des familles par l'Ase de Paris. Le projet de recherche Cosup75 a été conçu en partenariat entre le Cref et l'OPPE, et financé par l'ONPE, afin d'accompagner la mise en place du groupe projet. La SDPPE a assuré un co-financement de la recherche, qui a permis de rémunérer la prestation d'APRADIS pour la mise en ligne du questionnaire et l'analyse des données.

Ce rapport de recherche présente en détail le processus de co-construction qui sous-tend la réalisation de cette recherche, ainsi que la méthodologie déployée, avec une approche ethnographique au sein du groupe projet et une approche par questionnaire à l'attention de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance à Paris.

Il comprend également la présentation des données recueillies ainsi que les perspectives d'analyse de l'équipe de recherche, corrigées et complétées par plusieurs personnes ayant participé à la recherche.

Précisions sur l'écriture inclusive

Afin de faciliter la lecture, et pour tenir compte de la forte sur-représentation des femmes dans les métiers de la protection de l'enfance, les professionnels et professionnelles sont désignés, lorsqu'il s'agit de l'ensemble de la profession, par le féminin pluriel. Il en va de même pour les assistants familiaux et les assistantes familiales.

1- Repairs75 est une Adepape (Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance), dont la création légale remonte au 15 avril 1943 et dont les missions comprennent la représentation des enfants confiés dans les instances.

Précisions sur l'anonymat

Au fil des 24 mois de cette recherche, de nombreuses personnes ont contribué, participé aux différents moments et de différentes manières. Dans ce rapport, dans un souci de respect d'anonymat, aucun nom n'est mentionné, et les informations transmises sont les plus légères possibles afin de garantir cet anonymat, sans minimiser leur forte implication, ni leurs apports majeurs.

PARTIE 1 – De la participation à la co-construction

A. La participation en protection de l'enfance

La participation citoyenne directe aux prises de décisions politiques est à l'ordre du jour au moins depuis les années 1970, où elle a été théorisée comme fondement de la vie démocratique (Arnstein, 1969 ; Barber, 1984). Elle s'est progressivement imposée dans les politiques publiques y compris en Europe, atteignant en France les champs de la santé et du social à partir des années 2000².

Ainsi, aujourd'hui des personnes concernées ou anciennement concernées sont présentes dans les instances consultatives au niveau national pour les politiques sociales (HCTS) et spécifiquement de protection de l'enfance (CNPE). Dans les établissements, des conseils de vie sociale intègrent des représentants d'usagers, permettant ainsi de les consulter sur la vie de l'établissement. Au niveau territorial, cependant, aucune instance n'est obligatoire pour consulter les enfants et parents suivis par les services de protection de l'enfance, à titre collectif, sur le contenu ou la mise en place des politiques les concernant.

Même lorsque des instances formelles sont mises en œuvre, certains obstacles à la participation ont été identifiés, en France, par le Haut conseil du travail social, l'Agence nouvelle des solidarités actives et ATD Quart Monde, qui ont chacun publié des guides, kits et autres chartes pour la mise en place de processus participatifs. Ces obstacles sont entre autres, le sentiment de servir d'alibi pour remplir les obligations légales, les difficultés à comprendre le langage utilisé et les documents, moyens matériels nécessaires à la participation. (HCTS, 2017 ; ANSA, 2020 ; ATD, 2015 et 2021 ; Miller & Santiago, 2025).

Les personnes concernées par la protection de l'enfance sont fréquemment sujettes aux sentiments d'impuissance et de dévalorisation (Robin, 2020 ; Join-Lambert, Euillet & Rurka, 2022). De manière différente, et même si cela peut paraître paradoxal, les mêmes sentiments sont relevés chez les professionnelles du travail social (HCTS, 2022). D'autres recherches ont montré que l'implication dans un travail collectif, officiellement reconnu, a des effets bénéfiques sur l'identité des personnes concernées (Ebersold, 2007) et que la participation citoyenne peut être « *un puissant vecteur d'empowerment* » pour des personnes ayant vécu un « *déni de reconnaissance* » ou « *développé des sentiments d'injustice* » (Gauthier, 2019).

La reconnaissance et le développement du pouvoir d'agir représentent donc des enjeux centraux pour les jeunes, les parents, et les professionnelles de la protection de l'enfance.

B. Un appui sur les enseignements de la recherche COPA75

² Notamment : Rec(2001)19 du Conseil de l'Europe sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local ; LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ; **LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** ; LOI n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

La participation à la préparation du Schéma parisien de la prévention et de la protection de l'enfance (2022-2026) lors de la recherche COPA75 avait été l'occasion d'analyser un processus participatif au niveau de l'écriture d'une politique départementale de protection de l'enfance, permettant l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les enjeux d'un tel processus participatif. Au premier titre, l'information de toutes les personnes invitées à participer, est un défi en soi, nécessitant des moyens et des partenariats solides. Par exemple, l'absence de possibilités techniques de communiquer collectivement à l'attention de l'ensemble des parents dont au moins un enfant est concerné par une mesure de protection de l'enfance conduit à réfléchir à des moyens de communication permettant d'atteindre au mieux l'ensemble de cette population. Le deuxième enjeu majeur est l'accessibilité des rencontres programmées, certaines personnes peinant à se libérer, à se connecter, à anticiper leurs emplois du temps en raison de la précarité de leurs conditions de vie, d'autres craignant aussi de s'exposer publiquement ou de revivre des expériences douloureuses, parfois encore à vif.

Considérant que la participation à des temps collectifs peut aussi être difficile émotionnellement, l'enjeu de la confiance, de la sécurité de l'espace proposé est majeur. Le défi consiste à expliquer les objectifs d'un tel dispositif (dans un climat général de méfiance) mais aussi les engagements des chercheuses pour assurer des échanges respectueux.

C'est notamment ce dernier point qui a motivé la mise en place d'une seconde recherche : la confiance construite entre les parents, les chercheuses et l'observatoire, fondée sur un engagement réciproque. Un des engagements pris dès le départ, consistait en effet à impliquer les parents au-delà de l'écriture du schéma, dans le suivi de sa réalisation. C'est donc à partir de cet historique que la recherche COSUP75 a trouvé ses fondements et s'est mise en place, à la fois dans la continuité et la nouveauté.

Un point commun fondamental entre ces deux recherches est d'être menée sur un territoire particulier, le département de Paris. En 2024, 8 660 enfants et jeunes majeurs étaient accompagnés et accueillis par les services de la protection de l'enfance à Paris. Parmi elles et eux, 54% bénéficiaient d'une mesure d'accueil (soit 3163 mineurs et 1725 jeunes majeurs) et 44% d'une mesure éducative en milieu ouvert (soit 3812 mineurs). En termes de supports, la protection de l'enfance implique environ 2500 agents de la ville de Paris (dont 640 assistants familiaux), 13 établissements et 8 services d'accueil familial gérés par la ville de Paris ainsi que 89 établissements associatifs (SDPPE, 2024).

C. Objectifs de la recherche COSUP75

La recherche COSUP75 vise plusieurs objectifs à la fois spécifiques et interdépendants. Premièrement, il s'agit d'observer et analyser le processus participatif réunissant les différents acteurs dans un groupe de travail visant la co-construction. Nous souhaitons comprendre quelles sont les possibilités et conditions de la participation des jeunes, des parents, et des professionnelles de terrain, à un travail collectif commun dans la durée. En analysant le processus et le dispositif mis en œuvre pour la participation des différents acteurs, nous tentons d'apporter des connaissances permettant de développer de manière plus systématique des

dynamiques de co-production d'outils et de services entre personnes concernées, professionnelles, et institutions de la protection de l'enfance.

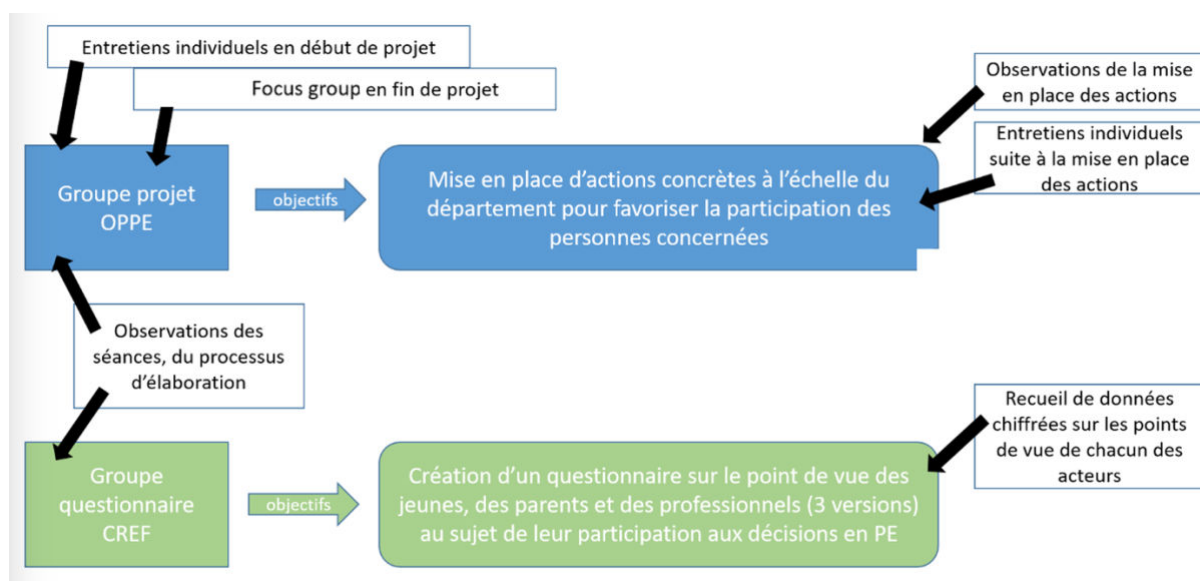
Il s'agit deuxièmement de mieux identifier les effets potentiels du processus de participation collective sur le pouvoir d'agir des individus, mais aussi, sur le fonctionnement des organisations et des services en question. En effet, selon le chercheur suédois Pestoff (2014), le processus de co-production transforme la relation entre « usagers » et « prestataires » de services sociaux, en assurant davantage d'influence et d'appropriation par les « usagers ». Cela se vérifie-t-il dans le cadre de la protection de l'enfance, dans un contexte français ? Si c'était le cas, il s'agirait également de comprendre comment les professionnelles bénéficient de ce processus dans leur travail, et si l'efficacité de l'organisation s'en trouve améliorée.

Un troisième objectif visait à identifier les représentations que les professionnelles, les parents et les jeunes avaient au sujet de la participation aux décisions sur le territoire parisien. Cette échelle large soutenait l'intention de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitaient de partager leur point de vue au sujet de la participation, au regard des débats inhérents et des conceptions différentes qui existent. Au-delà d'une photographie des perspectives des parents, des jeunes et des professionnelles, la question soutenant la démarche visait à repérer des perspectives communes comme leviers d'action, ou des divergences majeures comme obstacles à prendre en compte pour penser des actions participatives.

D. Démarche méthodologique

Le schéma ci-dessous synthétise la diversité méthodologique, prenant appui sur la mise en place de deux groupes de personnes impliquées dans la protection de l'enfance à Paris : « un groupe projet » piloté par l'OPPE et un « groupe questionnaire » créé et animé par l'équipe de recherche.

Figure 1 : Méthodologie de recherche



Le déploiement méthodologique s'est appuyé sur une coordination avec la mise en place du projet par l'OPPE. En effet, dans le cadre de ses missions, l'OPPE a coordonné le « groupe projet » et les actions qui y ont été préparées. L'équipe de recherche a réalisé l'observation et l'analyse de ce processus et des effets de la

participation des professionnelles, des jeunes et des parents. L'approche méthodologique s'est appuyée d'abord sur des outils ethnographiques, permettant d'adapter l'enquête au contexte et aux personnes enquêtées. Ainsi, les données ont été recueillies principalement par observation et par des entretiens individuels, auxquels s'est ajouté un entretien collectif (« focus-group »). Ces entretiens se sont déroulés à différents moments du processus.

Parallèlement, un questionnaire a été co-élaboré avec des parents ayant contribué à la recherche COPA75, des représentants de Repairs 75 et des professionnelles, réunis dans un « groupe questionnaire », dans le but de recueillir le point de vue d'un plus grand nombre de personnes concernées par la protection de l'enfance à Paris.

❖ L'approche qualitative

Les données recueillies par l'approche qualitative sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Données qualitatives recueillies

observations des groupes				entretiens		
	« groupe projet »		« groupe questionnaire »			
oct-23	17-oct	1				
nov-23	13-nov	1				
dec 23	8 dec	1				
janv-24	12 & 25 jan	2			janvier- avril 2024	
fev 24	16 fev	1			animateur	1
mars-24	25-mars	1			pro 4	1
avr-24	25-avr	1			pro 5	1
mai-24			7 & 30 mai	2	pro 3	1
juin-24			1 ^{er} & 11 & 26 juin	2	pro 2	1
juil-24					pro 1/2024	1
sept-24			24 septembre	1	parent 1/2024	1
oct-24			1 ^{er} octobre	1	parent 2/2024	1
nov-24	13-nov	1	7 novembre	2	parent 3/2024	1
dec 24			13 dec 2024	1	jeune 1/2024	1
janv-25	17-janv	1			juillet-sept 2025	
fev 25			6 fev 2025	1	jeune 1/2025	1
mars-25	07-mars	1	13 mars	1	jeune 2/2025	1
avr-25	14-avr	1	10 avril	1	pro 1/2025	1
mai-25	6 & 19 mai	2			pro 2/2025	1
juin-25	16 & 30 juin	2			pro 3/2025	1
sept-25	12-sept	1			jeune3/2025	1
oct-25			restitution 6 oct		pro4/2025	1
nov-25	focus group 10 nov	1		1	pro 5/2025	1
TOTAL	Nombre de réunions :	18	Nombre de réunions	13	Nombre d'entretiens	18

Ainsi, sur une période de 25 mois, l'équipe de recherche a observé 18 réunions du « groupe projet », observé et animé 13 réunions du « groupe questionnaire » et réalisé 18 entretiens individuels avec les membres du « groupe projet » et d'autres personnes ayant participé aux ateliers. Les séances des deux groupes réunissant plusieurs catégories d'acteurs, nous étions particulièrement attentifs aux dynamiques de prises de paroles, aux manifestations d'écoute, aux postures d'implication dans les échanges mais aussi à l'expression des idées nouvelles, aux évolutions de la mise en place du projet selon les interventions des un.es et des autres, au processus décisionnel et aux stratégies de communication. Le choix a été fait de ne pas prendre de notes au cours de ces séances, ni de les enregistrer pour permettre aux participant.es d'être le plus à l'aise possible. Les notes d'observation ont donc été rédigées juste après chaque séance.

❖ L'approche par questionnaires

Un questionnaire a été créé en trois versions adaptées aux enfants, aux parents et aux professionnelles. La passation a été prolongée pendant quatre mois et a permis de recueillir 131 réponses de professionnelles, 58 réponses d'enfants, et 14 réponses de parents. Les détails sont présentés dans la Partie 3 et dans les annexes de ce rapport.

E. Des considérations éthiques spécifiques

Bien que la validation de la démarche méthodologique par le comité éthique de la recherche ne soit pas obligatoire à l'Université Paris Nanterre, les règles éthiques et déontologiques d'usage sont strictement appliquées dans le cadre de Cosup75. Ainsi, les personnes participant à la recherche :

- étaient informées des objectifs de la recherche et des méthodes d'enquête ;
- savaient qu'elles pouvaient à tout moment se retirer de la recherche ;
- ont reçu les résultats des travaux de l'équipe de recherche au fur et à mesure et ont eu l'occasion les amender ;
- ont donné leur consentement explicite et formel avant tout enregistrement et avant de remplir le questionnaire ;
- savent que les propos recueillis par l'équipe de recherche demeurent confidentiels ;
- savent que leur anonymat sera respecté dans toute publication sur cette recherche.

Lors de la séance du « groupe projet » du 25 janvier 2024, un support papier a été distribué à l'ensemble des personnes présentes, résumant les principaux éléments de la recherche. Ce document est annexé au présent rapport (annexe1). C'était l'occasion de clarifier la posture de l'équipe de recherche au sein du groupe projet. Il a été annoncé que chaque participant.e serait sollicité.e pour un entretien individuel, sans contrainte. Enfin, les membres du groupe projet ont été invités à participer au « groupe questionnaire ». Suite à cette présentation, les membres du groupe ont pu formuler leurs questions et inquiétudes vis-à-vis de cette recherche, et obtenu des réponses qu'ils ont dit avoir bien comprises.

Les résultats provisoires de la recherche ont été restitués au groupe projet suite à la remise du rapport intermédiaire à l'ONPE, en septembre 2024.

De plus, l'équipe de recherche est particulièrement attentive au bien-être de chaque participant.e durant les moments qu'elle organise (séances de groupe ou entretiens individuels). Des plateaux-repas, ou des boissons, sont offerts systématiquement lorsque l'occasion se présente.

Pour la mise en place du « groupe questionnaire », des réunions d'information ont été proposées en visio le jeudi 25 avril 2024, sur différentes plages horaires, pour répondre aux questions des personnes intéressées. La plupart des participants ont cependant rejoint le groupe sans avoir assisté à ces réunions. Pour les jeunes, une séance d'information collective a eu lieu dans les locaux de l'association Repairs 75. Pour les professionnelles, des visioconférences individuelles ou collectives ont été organisées au fil de l'eau, afin de présenter la recherche et de répondre aux questions. Chaque participant.e a ainsi obtenu les informations sur les objectifs et le fonctionnement de ce groupe, avant de rejoindre les séances de travail. Une exception est un.e des représentant.es de Repairs75, qui avait reçu l'information par l'association, mais n'a indiqué sa présence que la veille de la séance, après y avoir été encouragée par un des parents du groupe. Elle n'a donc obtenu les informations sur le fonctionnement et les objectifs qu'en début de séance.

Dans un souci de facilitation de la participation de chacune et chacun, les séances du « groupe questionnaire » sont placées sur les temps de midi, en distanciel et en présentiel, ou le week-end, en distanciel. Chaque séance du « groupe questionnaire » est encadrée par deux membres de l'équipe de recherche, qui sont attentifs à ce que chacun.e se sente à l'aise et puisse s'exprimer, à ce que la séance débute et se termine dans le temps annoncé (deux heures), et à consigner les échanges et les décisions du groupe. Ces éléments sont ensuite partagés dans l'équipe de recherche afin de construire et d'affiner, progressivement, le futur questionnaire, et retransmis aux membres du groupe. Afin de s'assurer que les points de vue exprimés par chacun.e sont bien pris en compte, un compte-rendu est rédigé et envoyé par message électronique après chaque séance, ainsi que l'état d'avancement du questionnaire. Ce dernier a également été distribué en format imprimé, afin de faciliter la lecture par les participant.e.s. Chacun.e est incité.e à faire savoir si des éléments ont été omis ou déformés, ce que quelques participant.e.s font en début de séance. Les premiers résultats des questionnaires ont été restitués au groupe en octobre 2025.

Une règle importante est le caractère confidentiel des propos échangés dans ces groupes.

Préalablement aux entretiens, chaque participant.e a complété et signé une fiche de consentement, annexée à ce rapport (annexe 2). Une personne a demandé quelques jours après l'interview que certains passages de son entretien soient retirés. Ces passages n'ont pas été portés à la connaissance du reste de l'équipe de recherche. Le reste de son interview a été pris en compte. Une autre personne a souhaité s'assurer que ses propos ne seraient pas apportés tels quels à la connaissance des autres participants.

Toutes les personnes qui ont participé à un des deux groupes ont reçu une version provisoire de ce rapport, par la poste lorsqu'elles l'ont demandé, afin de pouvoir y apporter leurs rectifications et interprétations, ce que cinq d'entre elles ont fait.

PARTIE 2. Le groupe projet et les ateliers participatifs

Dans cette partie, il s'agit de présenter et d'analyser le processus collectif, mis en place par l'OPPE, qui a réuni une dizaine de personnes à 17 occasions sur 25 mois. Ce collectif, accompagné par des consultants, a réuni des parents concernés par la protection de l'enfance, des jeunes anciennement placés, et des professionnelles de l'ASE de Paris. Dans ce rapport, nous le désignons par « groupe projet ».

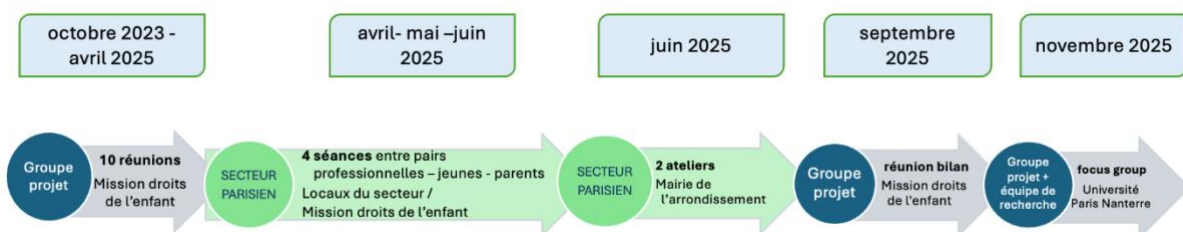
Après avoir décrit l'évolution du groupe au fil des 17 séances, et afin de rendre compte du travail effectué dans une visée de co-construction entre les différents acteurs, cette partie est ensuite structurée en quatre chapitres. Le deuxième étudie les processus à l'œuvre au sein du groupe projet, d'octobre 2023 à novembre 2025. Dès les premières rencontres, ce groupe a orienté sa réflexion vers l'organisation d'ateliers devant réunir parents, professionnelles et jeunes. Le troisième examine donc les ateliers et leurs préparations, tels qu'ils ont été observés d'avril à juin 2025. La synthèse de cette partie vise, dans une analyse plus transversale, à identifier les leviers et les obstacles à la participation des un.es et des autres, ainsi que les méthodes favorisant ce processus et permettant de déboucher sur des outils consensuels et efficaces.

A. Progression des séances

L'intégralité des séances ont été observées par au moins un des membres de l'équipe de recherche. Certaines ont également donné lieu à des comptes-rendus écrits par l'intervenante externe.

Des entretiens ont été conduits avec les membres du groupe projet lors de son démarrage (janvier 2024), et avec des personnes ayant participé aux ateliers finaux (juillet 2025). Un focus-group a été conduit pour clore le recueil de données (novembre 2025).

Figure 2 : Etapes de travail du groupe projet



Les séances 1 (17 Octobre 2023), 2 (24 Novembre 2023) et 3 (8 Décembre 2023) ont permis aux participants de faire connaissance, avec des jeux « brise-glace », de travailler la définition des objectifs du groupe. L'idée « d'ateliers participatifs » est retenue. La gouvernance et les objectifs du groupe projet sont discutés au cours de la séance du 24 Novembre 23 (séance 2), ainsi que la forme des ateliers. La séance 3 (8 décembre) visait notamment à formaliser l'objectif du projet. Le travail s'est déroulé en sous-groupes constitués par les catégories d'acteurs, afin d'identifier les destinataires et les personnes qui seront invitées à réfléchir sur la participation, une fois que les ateliers participatifs débuteront.

Lors de la séance 4 (12 janvier 2024), l'objectif du groupe est entériné. Le public cible des ateliers est discuté, ainsi que les enjeux de recrutement selon les corps professionnels.

Le projet de la recherche est présenté au groupe lors de la séance 5 (25 janvier 2024). À cette occasion, le fonctionnement du groupe est redéfini, en particulier la place de l'équipe de recherche, qui passe d'une position de participant à observateur, à la demande d'une partie du groupe. La forme de l'action en ateliers sur quelques secteurs Ase à Paris commence à se préciser, avec des participant.s professionnel.les, des parents et des jeunes.

La séance 6 (16 février 2024) donne lieu à une nouvelle discussion sur la forme des ateliers. Le groupe tente de se mettre d'accord sur un titre, mais aucun n'est retenu. Des méthodes d'animation en vue des ateliers, sont expérimentées à la séance 7 (25 mars 2024). À cette occasion, deux professionnelles supplémentaires viennent participer au groupe. L'animateur utilise la méthode des chapeaux de Bono.

D'avril à novembre 2024, le groupe ne se rencontre pas, en raison de l'absence de la responsable de l'OPPE. Néanmoins, on apprendra lors d'une séance ultérieure que cette période a été mise à profit pour présenter le projet d'ateliers aux responsables des secteurs ASE parisiens, dont certain.es se révèlent intéressé.es.

La séance 8 (13 novembre 2024) est animée par une nouvelle personne, qui se désigne comme facilitatrice. C'est lors de cette rencontre, qui ouvre donc une nouvelle séquence pour ce groupe projet, que le rapport intermédiaire de la recherche (soumis à l'ONPE en septembre 2024) est présenté au groupe.

Entre la 8^e et la 9^e séance, le choix du lieu pour la réalisation des ateliers est arrêté sur un secteur parisien.

Le fonctionnement du groupe est rediscuté lors de la séance 9, (17 janvier 2025) où les facilitateurs sont au nombre de trois. Le travail entamé est poursuivi, et l'arrivée d'une nouvelle sous-directrice pour la prévention et la protection de l'enfance à Paris est annoncée.

À la séance 10 (7 Mars 2025), le groupe apprend que c'est finalement un autre secteur qui verra les ateliers organisés en son sein. La séance porte sur la communication auprès des participant.es ciblé.es pour les ateliers (jeunes, parents, professionnelles).

Les six rencontres suivantes sont désignées sous le nom « d'ateliers ». Tout d'abord, 4 ateliers préparatoires réunissent séparément les professionnelles d'un secteur ASE parisien (le 14 Avril 25 - séance 11) dans les locaux du secteur ; des parents dont les enfants sont suivis dans ce secteur (les 5 et 19 mai 2025 - séances 12 et 13) ; et enfin parents et jeunes conjointement (le 2 juin 25 - séance 14) dans les locaux de la Mission des droits de l'enfant.

Enfin, les 16 et 30 juin (séances 15 et 16) ont lieu les ateliers mixtes à la Mairie de l'arrondissement.

Deux séances viennent clore ce travail du groupe projet : une séance de bilan et perspectives proposée par la facilitatrice, le 12 septembre 25 (séance 17), à la Mission des droits de l'enfant ; et un focus-group avec le groupe projet et l'ensemble de l'équipe de recherche, précédé d'un repas le 10 novembre 2025 (séance 18) sur le campus de l'Université de Nanterre.

Le processus aura duré deux ans. Il a été marqué par un changement de consultant à la séance 8, environ au milieu du projet et après une interruption de plusieurs mois.

L'analyse de ce processus est ici présentée en deux temps : le groupe projet d'abord, dont l'objectif était la préparation des ateliers, puis les ateliers, qui concernaient un autre cercle de participants. Une synthèse conclura cette partie.

B. Le groupe projet

Ce chapitre est consacré à l'analyse du groupe projet à travers différents enjeux liés à la co-construction : le recrutement de ses membres, la définition de ses objectifs, les interactions dans le groupe, les prises de décisions au sein du groupe, et l'influence de la recherche sur le groupe.

1. Mobilisation des participants du groupe projet

L'idée de la co-construction repose sur le dialogue entre différentes catégories d'acteurs, ayant différents types d'expériences et représentant différents intérêts. Les modalités de leur implication sont donc essentielles. La mobilisation et les motivations pour contribuer au groupe projet étaient différentes selon les catégories de participants.

❖ Les intervenant.e.s extérieur.e.s

Dès le projet de recherche déposé conjointement par le CREF et l'OPPE en mars 2023, il était entendu qu'un partenaire externe à l'OPPE assurerait l'animation du groupe de travail, ainsi que « *l'encadrement des personnes concernées* », ce qui « *inclut leur recrutement, mais aussi un travail de préparation en groupe afin qu'elles puissent prendre la parole et représenter leur collectif dans le groupe de travail.* » L'OPPE a ainsi recruté successivement deux partenaires externes pour l'animation du groupe projet, puis des ateliers.

❖ Les parents du groupe projet

Le groupe des parents était impliqué dès la conception du projet, pensé comme la continuation de leur implication dans la recherche Cop75 (2021-2022).

A aucun moment, l'idée ni le besoin se fait sentir de recruter d'autres parents pour le groupe projet.

Cette expérience du travail de groupe a eu un effet sur leur manière de s'exprimer, comme l'a souligné une des professionnelles : « *J'ai pas reconnu le profil, euh, majoritaire des parents à l'ASE (...) là, on sentait que les personnes avaient pris du recul, qu'elles sont déjà dans un groupe où elles en parlent, où elles partagent leur vécu* » (entretien pro2).

❖ Les professionnelles du groupe projet

Les organisatrices du groupe projet étaient la responsable de l'OPPE, ainsi que, pendant son absence, la responsable de la Mission Droits de l'enfant de la Ville de Paris.

En amont du démarrage du groupe projet, la responsable de l'OPPE a également lancé une invitation aux professionnelles de terrain travaillant au quotidien avec des jeunes et des familles. Une assistante sociale du service social scolaire de la SDPPE a répondu à l'appel. Les deux autres professionnelles sont des cadres de la SDPPE.

Ce sont elles qui ont mobilisé deux cheffes de services d'un secteur parisien pour participer à la séance 7 (25 mars 2024 - séance 7). Plus largement, ces deux cadres ont organisé les contacts avec les secteurs et la possibilité de conduire des ateliers.

❖ Les jeunes du groupe projet

Dans le groupe projet, les seuls jeunes présents représentaient l'association Repairs 75, association de personnes majeures, anciennement placées à l'ASE de Paris.

Dès le début : « *Le jeune de Repairs demande comment le recrutement des jeunes ça va se faire ?* » (CR 24 nov 2023, séance 2). Une des professionnelles observe que « *les jeunes de Repairs sont dans une posture militante voire politique, mais qu'ils ne sont plus vraiment dans les problématiques concrètes que vivent les jeunes.* » (CR 16 février 24, séance 6). Ce constat ne conduit pas à chercher un autre mode de recrutement.

Par ailleurs, les jeunes semblent rencontrer des difficultés pour être assidu.es au groupe projet. Trois jeunes ont été présent.es successivement, dont deux ne sont pas revenus, et un.e troisième est venu.e régulièrement, tout en manquant souvent les débuts ou les fins de séance.

Les organisatrices ont pourtant envoyé des invitations et des relances par e-mail. Plusieurs fois, c'est un des parents qui rappelle la séance au jeune à l'avance.

L'origine des difficultés est interrogée par certains membres du groupe. Par exemple, la question des horaires, sur lesquels les jeunes peuvent se libérer, est identifiée « *Les jeunes sont à l'école aussi, en semaine ce n'est pas opportun aussi, est-ce qu'il ne faudrait pas faire du aller-vers* » (entretien pro2/2024).

Le jeune et certains parents suggèrent à plusieurs reprises qu'il faudrait que les jeunes puissent être défrayés pour leur présence (16 février 24- séance 6, 17 janvier 2025 - séance 8). En effet, les difficultés financières, qui contraignent de nombreux jeunes, en particulier faisant des études, à devoir trouver des solutions pour se nourrir et se loger au quotidien, peuvent prendre facilement le dessus sur la motivation à participer à ce groupe. Rappelons que « *la proportion d'étudiants sautant régulièrement des repas par manque d'argent se stabilise à 34% (contre 36% en 2024). (...) Le recours à l'aide alimentaire concerne désormais 16% des étudiants.* » (IFOP, 2025) Il y a lieu de penser que les jeunes sortis de l'ASE, qui bénéficient de moins de soutien familial que les autres, sont, en plus, particulièrement concernés par les problèmes de logement (Fréchon & Marquet, 2023).

Lors du focus group organisé par l'équipe de recherche, un déjeuner a précédé la séance, et le jeune a été contacté par téléphone. Il a été présent tout au long de la rencontre. (10 nov. 2025, séance 18).

❖ Motivation des membres du groupe projet

L'implication dans le groupe projet est motivée simultanément par des raisons en lien avec les trajectoires personnelles et professionnelles passées, et par le souhait de contribuer à des changements au plan institutionnel à l'avenir.

Les professionnelles indiquent l'importance de poursuivre la démarche initiée avec le schéma 2021-2025, qui prévoit des évolutions concernant l'information et la participation aux décisions, demandées aussi bien par les jeunes que par les parents. L'objectif serait de faire évoluer le système à travers des choses « *pratico-pratiques et concrètes* », « *qu'on avance lentement mais qu'on avance réellement* ».

« J'aimerais qu'on crée les conditions pour les professionnels afin qu'ils puissent sereinement faire évoluer leurs pratiques et prendre en compte vraiment la parole de l'enfant et voir les enfants comme des sujets. » (entretien pro 4/2024)

Elles ont cependant conscience d'avoir des attentes ambitieuses :

« Mes attentes elles sont peut-être trop grandes, parce qu'en fait j'attends du dispositif de la protection de l'enfance qu'il évolue plus vite que la société. » (entretien pro 4/2024)

Du côté des parents, leur expérience personnelle avec l'ASE les conduit à s'impliquer :

« Pour aider d'autres parents (...) Ça me permet de l'intégrer dans ma vie ce qui est arrivé, il y a une suite logique dans ce que j'ai fait. C'est une épreuve qui m'est arrivée et ça lui donne du sens. » (parent 3/2024)

L'objectif serait, en développant les possibilités ouvertes par le concept de pair-aidance, *« qu'on soit connus et puis qu'on puisse faire quelque chose pour les autres parents qui suivent ce parcours et les sortir de l'isolement »* (parent 3/2024). L'ambition est de parvenir à s'organiser collectivement en tant que parents, parce *« qu'il faut un contre-pouvoir à l'ASE »*. Le groupe projet apparaît comme un tremplin pour y parvenir, en collaboration avec l'institution elle-même :

« De toute façon un petit groupe comme ça de parents isolés, on ne fait pas le poids (...) On a quand même notre étiquette de parents suivis par l'ASE, de parents en difficulté (...) Pour faire quelque chose, il faut qu'on soit aidés par la Ville de Paris, qu'il y ait un projet écrit, quelque chose de structuré. On peut faire des choses mais on ne peut pas sans alliance. » (parent 3/2024)

Les objectifs formulés ici font clairement partie d'une stratégie collective, élaborée en amont ou parallèlement au travail du groupe projet.

« L'essentiel ce n'est pas ma situation personnelle ; je peux juste en extraire des choses qui peuvent servir collectivement. » (parent 1/2024)

Les différentes catégories d'acteurs ne discernent pas forcément les motivations exprimées par les autres. Par exemple, les professionnelles pensent majoritairement que les parents seraient là pour être entendus à titre individuel :

« Les parents je pense que c'est d'être vraiment impliqués dans la protection de leurs enfants, et tu le vois dans l'étude Copa, en général ils ne sont pas contre la décision de protection, ils sont contre les modalités. » (pro5/2024)
« C'est des gens qui sont là pour avoir une voix aussi. » (pro4/2024)

Les mêmes motifs sont attribués aux jeunes :

« Pour les jeunes en général je pense que c'est la même chose, ils veulent avoir plus de place et pouvoir donner leur avis, et ils veulent être entendus et ils veulent faire évoluer un dispositif qu'ils vivent pareil comme une violence. » (pro4/2024)

Le jeune, de son côté, a des motivations qui concernent l'ensemble des enfants placés :

« Nous on n'a que des choix contraints parce qu'il y a la structure, il y a les échéances, il y a les injonctions. Du coup tout ça fait déjà un tri dans le champ des possibles pour le jeune, c'est comme si vous alliez à la fin d'un marché et

que vous regardiez, il ne reste que des fruits pourris ou à moitié, là c'est exactement la même chose. Du coup vous faites un choix contraint, contraint dans les possibilités qu'on vous donne. Dès le début dans l'éventail il y a des cases qui sont déjà barrées et des voies qui sont déjà fermées, et moi je voudrais que n'importe quel jeune ait la clé de sa vie et de son destin en main et qu'il puisse ouvrir la porte qu'il veut.» (jeune 1/2024)

Mais il décrit aussi une motivation plus personnelle :

«J'aimerais comprendre comment les professionnels fonctionnent parce que [...] ça expliquerait les décisions qu'ils prennent. En tant que jeunes [...], on ne peut pas comprendre [...]. C'est très descendant, il y a décision, exécution, ça vient d'en haut. Par exemple un changement de famille d'accueil ou d'orientation, ça serait bien de voir avec le jeune. Les synthèses, le jeune devrait y être.» (jeune 1/2024)

❖ Les enjeux de la mobilisation pour la co-construction

Il faut souligner la remarquable assiduité de la dizaine de professionnelles, parents et jeune sur les deux années, malgré une interruption de plusieurs mois.

Parmi les éléments qui ont pu favoriser cette assiduité, la relative neutralité du lieu, à la Mission des droits de l'enfant, hors ASE, était un atout.

L'assiduité des parents est sans doute à mettre en lien avec leur forte mobilisation avant même le démarrage de ce groupe, pour lequel ils s'étaient eux-mêmes fortement mobilisés auprès de la SDPPE dès 2022. De même, la mobilisation des jeunes au sein de l'association Repairs 75 témoigne de leur engagement citoyen, qui est bénévole, comme pour les parents.

L'expérience du groupe projet montre que la mobilisation des jeunes, malgré leur engagement et malgré l'intérêt et l'importance que le groupe lui accorde, rencontre des obstacles, dont plusieurs ont été identifiés à travers les témoignages des différents participants :

- des horaires de réunion sur des temps de travail ou d'études ;
- l'absence de rémunération, ni indemnisation, ni de défraiement du transport ;
- une difficile entrée en relation si on ne connaît personne dans le groupe
- l'appréhension de rencontrer des professionnelles de la protection de l'enfance quand on a pu vivre des moments difficiles avec d'autres professionnelles ;
- le peu d'espoir quant aux effets du travail investi sur un changement tangible ;
- un projet difficile à saisir, précisément quand on est dans une vraie co construction : « on ne sait pas où on va, ce sur quoi cela va aboutir » (CR séance 18, 10 novembre 2025).

A la fin du processus, une des cadres ASE résume le constat : « *participer, ce ne va pas de soi* » (CR 10 nov 2025, séance 18).

L'analyse des résultats du groupe projet tiendra compte de l'impact potentiel de la mobilisation sur la co-construction.

2. Les interactions au sein du groupe projet

Différentes interactions ont pu être observées au sein du groupe, et permettent de saisir la dynamique à l'œuvre dans ce processus de co-construction.

❖ Les interactions entre parents et professionnelles

La réserve des parents est soulignée à plusieurs reprises par les cadres : « *Elle ressent qu'il y a des non-dits au sein du groupe. Elle se demande pourquoi les parents ne s'expriment pas complètement, et que si cette expression libre ne peut pas déjà se vivre dans notre petit groupe, quid d'un projet à plus grande échelle ?* » (CR 16 fév 2024, séance 6). Cela correspond aux réticences exprimées par certains parents, qui ont évoqué lors des entretiens, un choix stratégique de ne pas trop s'opposer, de peur non seulement que le projet ne se fasse pas, mais aussi qu'ils en soient exclus : « *Il ne faut pas non plus qu'on attaque l'ASE, parce que les professionnelles peuvent se sentir attaquées personnellement.* » (parent 3/2024)

D'un autre côté, lorsque les parents s'expriment, ils ont du mal à se faire entendre, comme le montrent ces notes prises lors des séances :

« *La maman fait remarquer à deux reprises que ce qu'elle a dit n'a pas été pris en compte, et insiste pour que cela le soit.* » (CR 12 janvier 24, séance 4). Ces demandes concernent l'inclusion des magistrats et avocats dans le projet.

« *Plusieurs suggestions des parents ne sont pas retenues au cours de la séance test. Un parent a un peu exprimé des critiques, mais a du mal à rester dans le cadre des questions posées, notamment sur le focus sur la réunion d'admission. Elles sont donc peu recevables.* » (CR du 25 mars 2024, séance 7)

Lors d'une autre séance, un parent « *fait une proposition pour mieux associer les jeunes, à savoir la création d'un compte Instagram. Une professionnelle lui répond que non, ils vont arriver à mobiliser des jeunes sur le secteur* » (17 janvier 2025, séance 9).

Ainsi, la parole des parents reste retenue, peu entendable, ou peu écoutée, dans certains cas.

❖ Les interactions entre le jeune et les professionnelles

Le jeune rencontre les mêmes difficultés à faire entendre sa voix auprès de l'animateur. Lorsqu'il évoque la question d'une rétribution des jeunes pour participer à cette recherche (CR séance 5, 25 janvier 2024), cela n'est repris ni pendant la séance, ni les séances d'après.

L'animation des séances, minutées et denses, ne peut pas être adaptée à ses arrivées souvent tardives. Cependant, lors de la séance du 16 février 2024, (séance 6), l'organisatrice lui indique « *qu'il peut rester après la séance pour s'exprimer. Le jeune accepte.* »

Lors d'une autre séance, « *plusieurs fois, le jeune demande la parole en vain. Alors qu'il est sur le départ, il dit qu'il aurait aimé parler en premier sachant qu'il avait annoncé devoir partir. L'animateur répond que ce n'est pas grave, ce n'est qu'un exercice blanc. Mais une professionnelle insiste pour savoir en quoi auraient consisté ses propositions. Il finit par les dire.* » (25 mars 2024, séance 7)

Ainsi, les professionnelles se montrent à l'écoute de ce jeune malgré ses arrivées tardives et ses départs précoces. Cette souplesse dans l'organisation des séances semble indispensable pour pouvoir réellement écouter les contributions de ce jeune.

❖ Tenir compte des différences dans les interactions

Les observations des séances laissent penser qu'il était attendu des parents et des jeunes une participation du même ordre que celle des professionnelles : comme si jeunes et parents étaient considérés comme des salariés devant notamment arriver à l'heure ou se rendre disponibles.

Lors de la dernière séance avant les ateliers, la facilitatrice « rappelle que tout le monde ne pourra pas être partout, et que cela sera de la co-responsabilité de chacun de transmettre à ses collègues ce qui s'est passé. Un parent répond que les parents n'ont pas le cadre que les professionnelles ont pour partager les informations. » (7 mars 25, séance 10).

Or, les parents et les jeunes sont non seulement bénévoles, mais vivent souvent des situations atypiques, éprouvantes, où l'assiduité et la maîtrise de soi pendant de telles réunions demandent des efforts considérables.

Dans les discussions, les parents et jeunes semblent parfois être peu entendus. Cependant, si l'on poursuit l'hypothèse que les professionnelles les considèrent comme s'ils étaient également là dans le cadre professionnel, on peut alors imaginer qu'elles se comportent comme un collectif de travail dans lequel c'est celui qui sera le plus convaincant qui l'emporte.

Aussi, parents et jeunes ne sont pas vus comme des « acteurs faibles » (Payet, 2008) dont il faut soutenir la parole en les accompagnant pour un tel processus. C'est pourtant ce que préconisent les associations expérimentées dans les démarches participatives (ATD, 2021 ; ANSA, 2020).

❖ Les interactions entre parents et jeunes

Peu d'interactions sont observées pendant les séances entre parents et jeunes. Cependant, un des parents joue un rôle important mais discret dans la venue du jeune. Il le relance avant les séances et le motive par de longs échanges de messages. Il a une attention particulière à son intégration au cours des séances de groupe projet : « Le jeune arrive à ce moment, pendant un tour de distribution de post it. A son arrivée, l'animateur continue le déroulement de son animation sans faire un accueil au jeune. Le parent insiste pour qu'on prenne le temps de dire bonjour au jeune arrivé très en retard » (16 février 2024, séance 7).

❖ Les interactions par mail

En amont de chaque séance, les horaires et dates sont envoyés ou rappelés par mail à tous les membres du groupe. Les comptes-rendus sont transmis également par mail. Cependant, aucun échange sur le fond n'a eu lieu par mail.

De mars à juin 2025, la préparation des ateliers (annonces des dates, répartition des membres du groupe projet, compte-rendu sur le déroulement des ateliers préparatoires) se fait par mail, avec l'équipe de recherche en copie. Des comptes-rendus très détaillés ont été envoyés par la facilitatrice, après les ateliers.

Les observations sur les modalités d'interaction conduisent à interroger les modalités de prise de décision dans le groupe projet.

3. Les décisions prises dans le groupe

Le plan présenté à la SDPPE, prévoyait le recrutement des personnes concernées en avril-mai 2023 et la définition du périmètre et des objectifs du groupe de travail, ainsi que des livrables, en septembre-décembre 2023 (OPPE, 2023). Si la définition et surtout la réalisation des livrables a nécessité une année de plus qu'envisagé initialement, le groupe est malgré tout parvenu à remplir ces missions collectivement.

❖ La définition des objectifs

Au bout de sa deuxième séance, le groupe projet est parvenu à un premier consensus quant à la formulation de son objectif : « *Transformer les pratiques de protection de l'enfance en co construisant des modalités concrètes de participation de l'ensemble des personnes concernées.* » (CR 24 Nov 2023, séance 2). Cela a été rediscuté à la séance du 25 janvier 2024 (séance 5), où il est précisé que les pratiques à transformer sont celles « *des professionnelles* ». Cette formulation vise explicitement les pratiques des professionnelles de terrain – qui ne sont pas représentées dans le groupe projet. Lors d'une séance ultérieure, un des parents rappelle que « *ce groupe est la suite du projet COPA75, qui devait mettre en place concrètement les propositions du schéma départemental.* » (CR 12 Jan 2024 séance 4). Deux parents ont indiqué dans les entretiens en 2024 le souhait de travailler la mise en place d'outils favorisant la participation :

« *Par exemple le PPE, que ce soit un outil de travail qui soit appliqué* » (entretien parent 3/2024).

Mais cet objectif n'a pas été retenu par le groupe projet.

❖ La définition de l'action

Au départ, plusieurs options émergent entre un forum ouvert, une rencontre avec tous les secteurs ou cibler un seul secteur (séance 2, novembre 2023). Puis se dégage la perspective d'organiser des ateliers par secteur, sans que cela ne semble être discuté dans le groupe projet.

« *L'animateur montre un schéma sur son ordinateur, qu'il a remis au propre après les échanges de la séance précédente. Il évoque le fait qu'il est en train d'écrire un livrable.* » (16 février 2024, séance 6). Cependant, une des cadres ASE a demandé à ce que les professionnelles aient encore le choix si les propositions des ateliers mixtes ne leur conviennent pas.

L'animateur propose d'utiliser la méthode des chapeaux de Bono pour favoriser les échanges lors des ateliers. Cette méthode est testée lors d'une séance du groupe.

Au moment de la séance test du 25 mars 2024 (séance 7), il est annoncé que la rencontre est dédiée à la thématique du « *premier accueil* ». En effet cela regroupe plusieurs thématiques envisagées initialement lors des premières séances, et rejoint également une des préoccupations ressorties de la recherche COPA75.

Le choix d'organiser des ateliers va ensuite impliquer des décisions, qui appartiennent beaucoup plus au côté professionnel et peu, voire pas aux parents et jeunes. Cela comprend des questions :

- managériales (résistance au changement, choix du secteur, notamment en fonction de la santé perçue de l'équipe de professionnelles),
- logistiques (horaires sur le temps des professionnelles et de disponibilité de la salle, choix d'une salle municipale),
- stratégiques (choix d'un secteur plutôt que plusieurs),
- politiques (adaptation de l'agenda dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle direction), Une professionnelle *« rappelle qu'ils vont présenter prochainement le projet à la nouvelle sous directrice, et qu'il faut que cela fasse crédible un minimum. »*(CR N°6, 16 février 2024),
- éducatives (vigilance au recrutement de certains types de parents, véto institutionnel à la participation de mineurs...).

Ces préoccupations sont de nature différente de celles exprimées par les parents et les jeunes, qui portent plus directement sur la possibilité d'être entendus par les professionnelles, ou la mise en conformité avec la loi notamment pour l'élaboration des projets pour l'enfant et la lecture des rapports avant les audiences.

❖ Pouvoir de décision

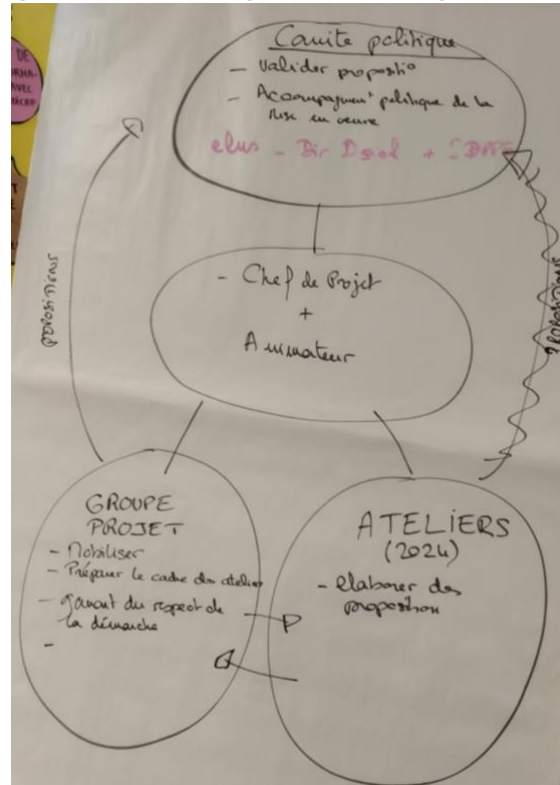
Le choix des dates pour les réunions du groupe est déterminé par sondage. Cependant, à certains moments un manque de transparence semble perturber la participation des parents, dont certains doivent s'absenter de leur lieu de travail pour pouvoir participer :

« Elle nous dit 'c'est annulé', elle propose une autre rencontre, pourquoi elle n'a pas mis directement la proposition avec plusieurs dates entre fin mars et début avril ? Mais là ne pas mettre le lien pour le sondage, on peut attendre deux semaines pour le recevoir. » (entretien parent 13/2024)

En revanche, en janvier 2025, l'organisatrice insiste pour que la prochaine rencontre soit fixée ensemble, et par la suite, les dates ne sont fixées que si tous les membres sont disponibles, quitte à les reporter assez loin. Ces décisions sont alors prises conjointement par l'ensemble du groupe.

Lors de la séance 2 (novembre 2023), la gouvernance du groupe est discutée et représentée dans un schéma (ci-dessous). Il y apparaît que le groupe est dépendant de deux organes de pilotage et de validation, qui organisent le travail et entérinent les éventuelles propositions. *« Qui va décider de la forme et de l'organisation des ateliers ? Réponse de l'animateur : 'c'est la cheffe de projet, avec l'aide du consultant'.* (25 mars 2024, séance 7)

Figure 3 : Schéma de gouvernance du groupe projet



Bien que ce schéma ait été présenté en novembre 2023, un malentendu semble persister. Les parents pensent que le groupe projet décide de tout, ensemble, alors que dans les faits l'animateur, les organisatrices et les cadres décident d'éléments organisationnels et opérationnels entre les séances. Par exemple, « *un parent questionne le fait que l'organisatrice et l'animateur aient préparé quelque chose entre les séances. Elle dit : 'les parents, nous, on n'arrive avec rien et on part avec rien.'* L'organisatrice répond qu'il s'agit juste de préparer les ateliers. L'animateur dit que ce n'est qu'un brouillon que rien n'est validé ». (notes 12 janvier 24, séance 4).

Pendant cette même séance, lorsque les parents demandent à inclure les magistrats et les avocats dans les ateliers, cela n'est pas retenu malgré leurs relances. « *La question du public visé dans les ateliers fait débat. Les parents veulent toucher l'instance judiciaire, avocats et juges, et les professionnelles doutent que cela soit réaliste. Ils souhaitent cibler principalement les professionnelles de la SDPE. Par conséquent, les juristes sont écartés du projet d'atelier, une action ultérieure spécifiquement dédiée est évoquée* » (notes séance 4, 12 janvier 2024).

Il arrive plusieurs fois que les suggestions de jeunes ou de parents ne soient pas prises en compte, ou qu'il leur soit nécessaire d'insister, en les répétant. Les professionnelles en ont pris conscience :

« *Je n'ai pas l'impression que les parents sont très libres de parole, j'ai l'impression qu'on prend beaucoup la parole et je n'ai pas l'impression que les parents s'autorisent à parler ou ont la possibilité de pouvoir dire les choses* » (entretien pro2/2024)

« *Les parents se sentent moins légitimes, ils ont face à eux des professionnelles qui sont parfois plus armées, qui ont plus de codes etc., pour énoncer des idées. Et peut-être qu'il aurait fallu plus de parents pour contrebalancer.* » (entretien pro 4/2024).

Les objectifs fixés pour le groupe viennent principalement des cadres, qui ont en tête la nécessité de faire évoluer les pratiques de leurs équipes. De même, ce sont elles qui organisent les ateliers, et en informent le groupe a posteriori. Ainsi, en novembre 2024, le groupe apprend que certains de ses membres ont présenté le projet d'ateliers aux secteurs. En janvier 2025, le groupe apprend qu'un secteur a été choisi. « *La facilitatrice fait remarquer à la cadre qu'elle n'a pas partagé ces informations, alors que 'nous formons une équipe, et que dans une équipe on est transparents'* » (notes séance 9, 17 Janvier 2025).

Ainsi, le changement d'intervenant extérieur pour l'animation du groupe s'accompagne d'une plus grande sensibilité aux modalités de prises de décision.

4. Influence de la recherche

Une fois le processus lancé, l'équipe de recherche n'avait aucune responsabilité dans l'organisation du groupe projet. Elle s'est adaptée aux décisions prises par le groupe.

❖ Place de l'équipe de recherche

Initialement, les membres de l'équipe de recherche devaient réaliser une observation participante dans le « groupe projet ». Lors d'un entretien téléphonique préalable, il avait été convenu avec le consultant, chargé d'animer le groupe, que les chercheur.es participent aux séances au même titre que les autres participant.es, notamment lors des jeux 'brise-glace' en début de séance. Cette participation permettait de répondre à une attente formulée par une professionnelle :

« *qu'on ait une démarche ou une approche un peu scientifique, à travers aussi des théories dans lesquelles vous allez puiser pour faire en sorte que ça fonctionne. On n'aura pas de recette toute faite, mais dire quels seraient les ingrédients pour que ça fonctionne.* » (entretien pro 2/2024)

Cependant, les chercheuses ont dû s'organiser pour assurer à tour de rôle une présence aux quatre premières séances. Cela a créé une forme de discontinuité, alors que les professionnelles et certains parents étaient au contraire présents de manière continue. Suite à la demande explicite du consultant, et afin de ne pas influencer le déroulement du travail du groupe et des interactions entre les catégories d'acteurs réunies, il a été ensuite décidé et annoncé qu'à partir du 25 janvier 2024 (séance 5), les membres de l'équipe de recherche n'interviendraient plus dans la co-construction, mais se contenteraient de l'observer.

Lors de la séance 4 (12 janvier 2024), le groupe a décidé que les chercheurs s'en tiendraient au rôle d'observateurs, sans intervenir dans les échanges. Les interviewés considéraient majoritairement qu'il était important de clarifier la position des chercheurs. Certains membres du « groupe projet » avaient le sentiment que les chercheurs se faisaient "porte parole des parents", voire prenaient fait et cause pour les parents, pouvant faire ressentir une alliance « contre » les professionnelles. L'arrivée de la nouvelle facilitatrice a été l'occasion de revenir sur cette question le 13 novembre 2024 (séance 8). Elle interroge le groupe sur les raisons pour lesquelles les chercheurs ont arrêté de participer aux discussions. Les explications sont fournies : « *c'est ce qu'on avait annoncé* » ; « *impression que les chercheurs prenaient trop la défense des parents* », « *les chercheurs se relayaient d'une séance à l'autre, ce qui*

nuit à la continuité » « l'intervention d'une chercheuse a été perçue comme un peu brusque ».

Malgré la demande de ne pas intervenir pendant les séances, la demande a été formulée par le consultant à l'équipe de recherche de réagir 'à chaud' à la fin de chaque séance, afin « *d'alerter si on pense que le projet va dans le mur* » (25 janvier 24, séance 4). Ce type d'intervention a été écarté par les chercheurs.

❖ **Les entretiens individuels comme soutien à la prise de parole dans le groupe**

Les entretiens ont semblé parfois agir comme un soutien à l'expression lors des séances, comme si le fait d'être patiemment écouté en amont d'une séance encourageait des participant.es, parents ou professionnelles, à oser défendre un point de vue jusqu'alors passé sous silence. En effet, les questions concernaient la notion de participation et en particulier « *avez-vous pu exprimer vos réticences ?* », « *ont-elles été prises en compte ?* ». Ainsi, plusieurs membres du groupe ont pris la parole en séance sur un sujet évoqué juste avant en entretien individuel.

❖ **Influence de l'équipe de recherche**

Sollicités à plusieurs reprises quant à la manière de faciliter la participation des personnes aux ateliers, les membres de l'équipe de recherche ont répondu oralement – le plus souvent, sans que leurs suggestions ne soient prises en compte. Par exemple, l'intérêt que la SDPPE prenne un engagement vis-à-vis des personnes qui participent, afin qu'elles sachent que leur engagement aboutira sur un résultat concret (séance 4, 25 janvier 2024). Ou encore, la grande précarité notamment alimentaire, vécue par certaines jeunes, et l'opportunité de proposer des repas en marge des réunions. Enfin, lors de la discussion sur l'horaire des ateliers, il a été rappelé par le chercheur que les horaires d'après-midi créeraient un fort risque d'empêchement de parents (atelier préparatoire parents n°2, 19 mai 2025).

En revanche, quelques recommandations ont été formulées par écrit dans le rapport intermédiaire. Ce dernier a été envoyé par mail à tous les membres du groupe y compris la nouvelle facilitatrice, et présenté oralement lors de la séance 8 (13 novembre 2024). Sur la recommandation de prévoir des séances entre pairs en guise de préparation aux ateliers, plusieurs personnes étaient réservées lors de la présentation orale. « *Il serait problématique de devoir apprendre à parler pour ensuite pouvoir parler.* » La chercheuse a tenté d'expliquer les effets des relations asymétriques et de pouvoir et la difficulté que peut représenter la prise de parole dans ce contexte – mais les réactions demeuraient sceptiques (CR séance 8, 13 novembre 24). Cependant, lors de la séance 9 (12 janvier 2025), la recommandation de préparer les jeunes et les parents en amont des ateliers, faite par l'équipe de recherche, est rappelée par les membres du groupe. Cette recommandation sera finalement mise en place, ce qui représente une évolution par rapport à la réaction initiale.

Ces exemples montrent que d'un côté, les réponses orales faites par les chercheurs aux questions adressées pendant les séances n'ont pas été suivies d'effet, mais que de l'autre côté, une recommandation faite par écrit, puis présentée lors d'un moment dédié, a été retenue dans la suite de l'organisation.

Ainsi, sur la durée de l'observation, le groupe projet a mobilisé deux organisatrices, trois professionnelles dont deux cadres, quatre parents, et trois jeunes, et a été animé successivement par deux personnes extérieures, pour 18 séances réparties sur une durée de 25 mois.

L'implication des parents comme des jeunes s'inscrit dans la continuation d'un engagement citoyen et collectif en vue d'améliorer la protection de l'enfance à Paris. Cet engagement peut expliquer leur forte assiduité, malgré le peu de mesures prises pour faciliter leur venue. Les interactions dans le groupe étaient caractérisées par un déséquilibre entre les professionnelles, organisatrices et intervenants extérieurs d'une part, et les parents et les jeunes de l'autre. Ceci se traduit dans la manière de prendre les décisions, où parents et jeunes peinent à se faire entendre, alors que les cadres prennent le dessus – quand les décisions ne sont pas prises en dehors des séances du groupe. Sans participer aux décisions, les chercheur.e.s qui ont accompagné ce groupe projet n'ont pas été tout à fait neutres dans le processus.

C. Les ateliers

Après la 9^e séance du groupe projet, trois ateliers préparatoires devaient permettre respectivement aux professionnelles d'un secteur parisien, à des parents suivis par ce même secteur, puis à des jeunes avec des parents, de se préparer séparément à des rencontres les un.es avec les autres. Cependant, il a été convenu que les membres du groupe projet pouvaient venir dans les différents temps préparatoires, pour expliquer l'intérêt de la démarche engagée. Ainsi, un parent (en visio) et un jeune étaient présents lors de la rencontre des professionnelles, et une professionnelle était présente lors de la préparation des parents. Le tableau suivant récapitule le nombre de personnes présentes à chaque séance préparatoire et à chaque atelier, par catégorie.

Tableau 2 : présence aux ateliers participatifs

	séance préparatoire entre professionnelles 14 avril	séance préparatoire entre parents 5 mai	séances préparatoires entre jeunes / entre parents 2 juin	Atelier mixte 1 16 juin	Atelier mixte 2 30 juin
Professionnelles du secteur	15	-	-	15	15
Professionnelles du groupe projet	1 (visio)	1	-	-	2
Jeunes du secteur	-	-	3	1	-
Jeunes Repairs75	1	-	3	4	4
Parents du secteur	-	4	1	0	0
Parents Copa75	1 tel	2	-	2	3

L'analyse des observations et des entretiens qui ont suivi les ateliers permet de dégager plusieurs éléments saillants quant au processus de co-construction. Tout d'abord, la question se pose de savoir qui participe à la co-construction, et comment les personnes en sont arrivées à participer. Ensuite, on verra comment les objectifs de la co-construction ont été définis, comment les interactions se sont déroulées, quels résultats ont pu être atteints et enfin, quelles attentes ont été exprimées pour l'avenir.

1. Mobilisation des personnes pour les ateliers

Contrairement au groupe projet, où les participant.es ont été mobilisé.es parmi des groupes déjà formés, les ateliers devaient réunir des personnes non encore impliquées dans des actions en amont. La question des manières de les convaincre de se joindre aux ateliers, et de savoir qui approcher en priorité, voire qui exclure des ateliers, a été posée assez rapidement dans le groupe projet.

En amont des ateliers, des formulations ont été réfléchies collectivement pour les professionnelles et pour les parents, afin leur donner envie de venir. Aucun n'a été préparé pour les jeunes par manque de temps. (notes séance 10, 07 mars 2025).

❖ Recrutement des jeunes

Dès la séance 9, la facilitatrice reprend les éléments de débats précédents, en soulignant qu'il faut trouver quelle motivation peut faire venir les jeunes, qui ont besoin de considération, et comment valoriser leur expérience. La question financière est soulevée. (notes 17 janvier 2025). Concernant la participation des enfants, elle rappelle que :

Le groupe projet « *s'est mis d'accord pour travailler avec les enfants en amont du travail sur les secteurs* » (notes transmises par la facilitatrice après le 17 Janvier 25). Or, en mars 2025, le groupe apprend que les mineurs ne peuvent pas participer à cette démarche, en raison d'une décision prise par la hiérarchie. Les raisons sont expliquées ainsi : « *le temps incombé ne permet pas de les préparer correctement, pour cette première fois, la sauvegarde de leur sécurité psychique interne est prioritaire, et n'est pas suffisamment assurée. Pour les jeunes majeurs, leur choix doit tenir compte d'un temps assez éloigné et dégagé de leur prise en charge pour éviter tout aspect ou conséquence préjudiciable* » (notes transmises par la facilitatrice après le 7 mars 2025).

Cette décision s'est imposée au groupe comme aux enfants, privés de la possibilité de participer aux ateliers sur des questions les concernant au premier chef.

À l'occasion d'une rencontre sur un autre thème, une des cadres a invité plusieurs jeunes majeurs à participer aux ateliers. Trois d'entre eux sont venus pour l'atelier préparatoire jeunes (14 avril 25, séance 11), dont un qui s'est ensuite présenté aux deux ateliers mixtes. De plus, trois représentants de Repairs75 étaient également présents aux trois ateliers. Comme pour le groupe projet, la mobilisation des jeunes est plus facile auprès des membres d'une association militante, qu'auprès de jeunes n'ayant jamais participé à des démarches collectives.

Il est intéressant de voir si la faible fréquentation et la mobilisation des jeunes a été une inquiétude tout au long des temps de groupe projet, finalement il y a eu un nombre plus important de jeunes présents pour les ateliers que pour le groupe projet. Au-delà des questions financières et du flou sur les modes de recrutement des jeunes, plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- La finalité des ateliers mixtes semble plus concrète que celle du groupe projet ;
- La temporalité courte, sur trois séances en deux mois, peut aussi aider à s'organiser ;
- Repairs75 fait un choix stratégique face aux disponibilités restreintes, en n'envoyant qu'un représentant au cours des temps de préparation du groupe projet, et en venant « en force » le jour des ateliers.

❖ Recrutement des parents pour les ateliers

En imaginant les ateliers, les membres du groupe projet sont partis du principe qu'il serait facile pour les parents du secteur concerné de venir. Ils pensaient plutôt qu'il y aurait trop de parents, et éventuellement besoin de les sélectionner. De plus, la crainte était présente que des parents ne soient pas adaptés : « *parents agressifs* », « *parents ayant des troubles psychiatriques* », « *parents ne parlant pas le français* » (notes 16 février 2024- séance 6). Il a été proposé que le référent évalue les motivations du parent à venir, ou encore, d'établir une charte qui fixerait la bonne conduite. Une des professionnelles présentes lors de la séance 'test', constatait « *qu'aujourd'hui les parents sont plutôt sympas, mais pas sûr que le jour J se soit la même dynamique.* » (notes 25 mars 2024, séance 7)

C'est un enjeu important qui s'est manifesté à nouveau dans la crainte des professionnelles participant aux ateliers mixtes, que les parents qu'elles suivent ne les malmènent : « *on avait peur de se faire allumer* », (notes 30 juin 2025, atelier mixte 2, séance 15).

Une des professionnelles s'est exprimée dans l'entretien qui a suivi les ateliers :

« *dès le départ lorsqu'on a présenté le projet une des résistances, c'était de se retrouver face à des parents qui étaient du secteur.* » (pro 1/2025)

Les parents présents à l'atelier préparatoire étaient au nombre de six. Une seule réunion de préparation pour les parents n'apparaissant pas suffisante pour aborder tous les thèmes, il a été décidé de proposer un deuxième temps préparatoire des parents. Celui-ci s'est déroulé sur le même temps que le groupe de jeunes, mais dans une autre salle. Une seule mère est revenue. Face à la probabilité qu'aucun parent du secteur ne soit présent, la facilitatrice a donc demandé aux parents du groupe projet, qui devaient être présents en qualité d'observateurs lors des ateliers mixtes, de venir en tant qu'acteurs. En tout, trois parents du groupe projet étaient présents lors des ateliers mixtes, dont un qui est venu aux deux.

❖ Participation des professionnelles

Afin de choisir des secteurs pour faire les ateliers, une première présentation à tous les secteurs a été faite par les cadres et les organisatrices du groupe projet, en mai 2024. Lors de la séance de novembre, le groupe apprend que les secteurs sont en attente (CR séance 8 - 13 novembre 2024). Puis le choix d'un secteur est arrêté entre novembre 2024 et janvier 2025 mais des difficultés avec ce secteur sont annoncées en mars 2025 « *En effet, il y a plusieurs départs qui déstabilisent l'équipe* » (notes 7 mars 25, séance 9). Finalement, c'est un autre secteur allant suffisamment bien, et volontaire, qui a été choisi. (notes 14 avril 2025, séance 11).

De leur côté, les professionnelles ne semblent pas avoir choisi de participer aux ateliers, et il ne semble pas que la question de leur consentement ait été posée. Alors que la date de l'atelier préparatoire a été changée au dernier moment, les professionnelles ressentent un décalage à passer du temps sur une telle démarche, quand il manque tellement de temps et de moyens au quotidien – la notion d'injonction contradictoire est évoquée. (notes 14 avril 2025- séance 11). Pendant le premier atelier mixte, des professionnelles montrent des signes de désengagement à travers leur

langage corporel, elles « *regardent ailleurs, les yeux un peu dans le vide, bras croisés, jambes croisées* » (notes 16 juin 2025). L'une d'entre elles confie à la sortie qu'elle n'« *avait pas trop envie de venir à la base par peur de se faire allumer* » (notes 16 juin 2025). Cette hésitation à participer est décrite par l'une d'entre elles lors de l'entretien : « *ça a été flagrant, c'est là, il y a eu la résistance au niveau de l'équipe, une résistance plus plus plus pour travailler avec les parents, (...) elles ont eu peur* » (entretien pro 1/2025)

Malgré ces réticences initiales, un intérêt fort pour les échanges s'est finalement dégagé des ateliers : « *une fois qu'on a fait le premier, elles voulaient y aller tous les quinze jours* » (entretien pro 1/2025)

La facilitatrice, dans son compte-rendu, observe « *une sorte de tension, un peu permanente, entre les peurs, les prises de risque, le désir vrai « d'y aller* ». (Analyse transmise par la facilitatrice suite à l'atelier pro du 14 avril 2025, p. 13). Les entretiens conduits après les ateliers confirment l'intérêt trouvé par les professionnelles dans les échanges, puisqu'elles jugent « *utile d'écouter le ressenti des parents, quand ils disent qu'ils ne se sentent pas accompagnés, on se dit 'mince'* ». » (entretien pro 1/2025)

Ainsi, le recrutement s'est fait de manières différentes et avec des résultats différents suivant la catégorie de personnes : par les cadres pour le secteur, et de manière hiérarchique pour les professionnelles ; par une cadre et l'association Repairs75 pour les jeunes, et par les professionnelles du secteur et le groupe projet pour les parents. La question du consentement peut être posée pour les professionnelles, au moins pour la première séance.

Alors que les professionnelles sont venues au complet, les parents et jeunes étaient peu nombreux à venir en dehors de ceux qui étaient déjà mobilisés préalablement aux ateliers. Parmi les trois jeunes et quatre parents venus aux ateliers préparatoires suite à l'invitation des professionnelles et des cadres, seul un jeune est revenu aux ateliers mixtes. Les jeunes et les parents 'nouveaux' ont donc choisi, pour la plupart, de ne pas revenir. A l'inverse, les professionnelles ont montré un réel intérêt à revenir. Nous tenterons d'interpréter cette divergence dans la suite de l'analyse.

2. Contenu des ateliers

Les observations et les entretiens révèlent que les objectifs des ateliers n'étaient clairs ni pour les professionnelles, ni pour les parents. La facilitatrice elle-même constatait que « *aucun des quatre « nouveaux » parents n'était très au clair sur la nature de la démarche* » (notes transmises suite à l'atelier préparatoire avec les parents du 5 mai 2025). Lors du premier atelier mixte, « *avec la responsable, (les professionnelles) n'avaient toujours pas compris la démarche en arrivant dans les locaux, même en ayant assisté aux ateliers* » (CR 16 juin 2025 – séance 15).

En analysant les données recueillies par observation pendant les séances et par entretien après les ateliers, il apparaît que lors des ateliers préparatoires, les personnes ont pu faire part de leurs expériences, sans crainte du jugement des autres. Lors des ateliers mixtes, une vraie écoute semble avoir pris place, un réel intérêt de la part des professionnelles pour entendre le point de vue des parents et des jeunes.

❖ Les interactions dans les ateliers préparatoires

Les ateliers de préparation ressemblent à des « groupes de parole », permettant aux personnes de raconter leur expérience, sans craindre le jugement des autres.

Lors de l'atelier préparatoire des professionnelles, un parent et un cadre du groupe projet font une introduction.

Lors de l'atelier parents, un parent du groupe projet est invité à faire une introduction, mais ne présente pas la démarche. Durant tout l'atelier, « *les deux parents du groupe projet partagent leurs expériences, sortant de leur réserve adoptée lors des réunions groupe projet. Ils se positionnent au même plan que les autres parents.* » (notes 5 mai 2025). Le fait d'avoir été membre du groupe projet leur permet de s'exprimer plus librement que les autres parents, dans cet atelier : « *L'organisatrice reprend un parent qui parle de 'premier rendez-vous', indiquant que 'dans la préparation des ateliers, nous avons préféré parler de première rencontre'. Un parent du le groupe projet reprend à son tour l'organisatrice : ' Si si c'est un rendez-vous, on est convoqués, on n'a pas le choix. C'est pas ça une rencontre'. L'organisatrice met en avant qu'il est question de mieux se rencontrer... Un autre parent du groupe projet lève les yeux au ciel, en disant ' alors là, on peut toujours rêver !' » (note 5 mai 2025).*

Cette séquence est intéressante à plusieurs égards. D'abord, lors de la séance du groupe projet, où les objectifs ont été discutés, ces deux parents, qui y étaient bien présents, n'ont pas réagi. A l'inverse, dans cette séquence de l'atelier, ce sont uniquement ces deux parents qui répondent à l'organisatrice, alors que les autres parents, qui ne la connaissent pas encore, restent silencieux.

Une interprétation possible est que les mêmes parents se sentaient moins à l'aise pour contester et s'opposer, que les autres membres du groupe projet, mais plus à l'aise que les autres membres de l'atelier parents. Une autre hypothèse, qui peut être complémentaire, est que la supériorité numérique est inversée dans l'atelier de préparation parent (6 parents pour 2 professionnels) que dans les réunions groupe projet (2 à 3 parents pour 6 à 7 professionnels).

Dans l'atelier préparatoire avec les jeunes, il semble que ces derniers se soient sentis à l'aise pour s'exprimer :

« *J'ai bien aimé euh, comment, en tout cas, comment la tournée de préparation-nous a permis un peu de nous mettre à l'aise.* » « *Je trouve qu'il y avait quand même pas mal de choses qui ont été dits et euh, et pour certains que je connaissais depuis longtemps, ils ont prononcé, ils ont dit des choses que je n'avais pas entendues. (...) l'environnement, l'atmosphère euh, euh, pour s'exprimer, moi, j'ai bien aimé ça. (...) il y avait une bonne réception de tout ce qui était dit, parce que ça fait aussi la différence.* » (jeune 2/2025).

Cette qualité des échanges est aussi rendue possible par la qualité de l'animation, qui veille à ce que chaque personne ait l'espace pour s'exprimer, sans en empêcher les autres, et tout en revenant au fil de la thématique quand c'est nécessaire.

❖ Les thématiques des ateliers de préparation

Les enjeux et sujets de discussion qui ont traversé la séance dans la séance préparatoire des parents concernaient :

- Les mensonges dans les rapports établis par les travailleurs sociaux ;
- Le respect des droits des parents ;
- Le sentiment de ne pas être respectés ;
- Le tutoiement des travailleurs sociaux ;
- Le droit ou non d'appeler directement la famille d'accueil ;
- L'attente de savoir si on nous rend ou pas l'enfant. L'absence de réponse, où personne ne sait, et il faut attendre, attendre et encore attendre ;
- Les parents qui n'ont pas le droit à l'erreur, et les professionnelles qui n'admettent jamais par écrit leur erreur ;
- La question de la transmission de la culture d'origine, notamment en ce qui concerne la langue ou les habitudes culinaires ;
- Le choix de la religion, le libre choix ou non du jeune sans le parent ;
- Le PPE. (notes séance 12, 5 mai 2025).

Les thématiques abordées par les jeunes donnent la même impression :

- difficultés émotionnelles ;
- construction individuelle dans une structure collective ;
- nécessité d'autorisations pour chaque sortie ;
- problèmes administratifs anxiogènes.

Ils évoquent aussi des interrogations sur la possibilité d'avoir ou de préserver une vie sociale normale, d'être entendu notamment dans le fait de ne pas vouloir voir leurs parents ou retourner chez eux, sur la roulette russe dans le parcours et le référent sur lequel on va tomber. (notes 2 juin 2025)

Le sujet de la première rencontre au moment de l'arrivée à l'ASE, choisi comme thématique pour ces ateliers, n'est pas abordé spontanément dans les ateliers préparatoires des jeunes ou des parents.

Lors de l'atelier des professionnelles, la crainte de la rencontre avec les parents occupe une grande partie des discussions, bien qu'elle soit accompagnée d'une forte volonté de pouvoir travailler avec eux. Les éléments de la pratique quotidienne, qui peuvent freiner ou pourraient améliorer les conditions de la rencontre, sont aussi développés (notes 14 avril 2025).

❖ Interactions au sein des ateliers mixtes

Les parents sont inégaux dans l'échange avec les professionnelles. Les prises de parole d'un parent sont appréciées dans son sous-groupe. « *Les professionnelles sont très attentives. Elle évoque régulièrement les échanges au sein du groupe de parent de Copa, ce qui donne du crédit à son propos.* » Inversement, les propos d'un autre parent « *sont sans lien direct avec les consignes de l'animation et les professionnelles sont dans l'écoute passive, attendant qu'elle finisse.* » (notes 30 juin 2025, séance 15)

De son côté, le jeune du secteur « *n'a absolument pas parlé pendant ce travail de groupe* » (notes 30 juin 2025, séance 15). Une des professionnelles note la difficile

position des jeunes dans l'atelier, tout en soulignant l'intérêt d'avoir déjà eu des échanges entre eux auparavant :

« en vrai, on était quand même une majorité écrasante hein, donc j'imagine que c'est pas forcément facile, mais je trouvais que c'était hyper euh... enfin ça se voyait qu'il y avait eu du travail avec vous, enfin je sais pas, des ateliers derrière, enfin avant quoi » (entretien pro2/2025).

Dans l'ensemble, les échanges ont été riches de part et d'autre :

« quand on parlait avec les parents, les professionnelles ou les enfants, dans les deux sens, hein. Même nous, on apprenait plein de choses » (entretien pro2/2025).

La présence des animateurs est perçue comme très précieuse pour permettre les échanges.

« Le fait qu'ils soient des personnes tierces, j'ai trouvé ça intéressant » (entretien pro 1/2025).

❖ Contenu des ateliers mixtes

Les dimensions évoquées dans les ateliers de préparation, sont ensuite reprises en grand groupe afin que les participants réagissent aux préoccupations les uns des autres (notes 16 juin 2025). Pour les professionnelles, ces échanges permettent de prendre conscience du point de vue des jeunes et des parents, et des différences de point de vue entre jeunes et parents. Pour les jeunes, il est plus difficile de contribuer à la discussion en atelier et l'intérêt qu'ils soulignent est de mieux comprendre le point de vue des parents.

- *Prise de conscience*

Lors de ces échanges, les professionnelles ont pris conscience de certaines barrières dues à leur manière de parler :

« je pense qu'il y a une banalisation qui n'est pas volontaire des professionnelles, mais parce que l'on a du jargon, on est là, on parle comme si euh, comme si c'était aussi logique pour la personne en face. Et euh, et le fait de, voilà, d'entendre que c'était violent, en fait » (Pro2/2025).

Plusieurs d'entre elles disent que les échanges les ont interrogées :

« Moi, ça m'a réinterrogée aussi sur ma pratique professionnelle, surtout, sur de quelle manière on aborde les choses, comment ça fait violence. Ils ont pu nous dire à quel point c'était douloureux et parfois, voilà, on ne s'est pas entendus. » (Pro5/2025).

Une autre professionnelle est aussi bousculée :

« c'était le fait qu'ils ne s'étaient jamais sentis accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. Ça, ça a été quelque chose qui m'a-- enfin voilà, qui m'a un peu déstabilisée parce que ce sont des choses... Déjà parce que c'est le cœur de notre métier » (Pro1/2025).

La même réflexion est faite par sa collègue :

« Les parents expliquaient qu'effectivement, ils n'avaient pas forcément entendu que l'aide sociale à l'enfance était aussi une aide à la parentalité et qu'on n'était pas tout le temps dans quelque chose où en fait, on voulait prendre les enfants et ne plus donner accès aux parents. C'était ça qui m'a un petit peu interpellé en me

disant effectivement, je n'ai pas eu l'impression que ces parents en fait ont été accompagnés comme il se devait.» (Pro 3/2025).

- *Enfants et parents*

Les professionnelles ont trouvé intéressant d'entendre parents et jeunes en même temps. Elles relèvent des décalages de points de vue:

« Et ce qui était intéressant, c'est que de leur place à chacun, ils n'avaient pas forcément la même vision. C'est-à-dire que certains parents me disaient : Mais moi, je ne comprends pas pourquoi ma fille, elle ne vient pas à la maison, c'est l'ASE qui ne veut pas. Et en même temps, de l'autre côté, on avait aussi des jeunes qui disaient : Mais moi, l'ASE, ne m'a pas protégé. Elle a continué à maintenir des liens. Et je pense que ce qui est vraiment important, c'est que nous, on prenne vraiment le temps d'explicitier et d'évaluer les choses en fonction effectivement des besoins de chacun. » (Pro5/2025)

Pour un jeune, l'atelier a été l'occasion de prendre conscience de ce que vivent les parents :

« Ça m'a fait prendre conscience que peu importe les situations, protéger l'enfant, c'est de protéger aussi les membres de sa famille. Dans le sens où protéger, c'est aussi chacun assume ses responsabilités si la violence vient à l'intérieur de la famille. » (jeune 2/2025).

Pour lui, ces ateliers ont été une occasion de rencontres :

« Ça m'a aussi apporté euh, quand même de, de l'espoir pour voir qu'il y a des initiatives qui sont un peu différentes pour permettre à des autres jeunes de pouvoir parler. (...) Par exemple, XXX, l'autre jeune, on a créé des liens, on a gardé des liens, on est allé manger (...) » (jeune 2/2025).

En revanche, le jeune qui ne faisait pas partie de Repairs, a perçu un décalage pendant ateliers mixtes :

« je trouve que c'était trop technique là-bas. Des fois, je ne comprenais pas ce qu'ils disaient » (jeune1/2025).

Ce qui semble désigner, au-delà de la difficulté à comprendre, des enjeux trop éloignés des siens pour que cela l'intéresse et qu'il se sente partie prenante de la démarche.

Pourtant, l'atelier semble l'avoir fait repenser au moment de son arrivée à l'ASE. Seulement, plutôt que d'en parler pendant l'atelier, il en parle après, pendant l'entretien de recherche :

« Je me rappelle, c'était mon père qui était venu nous chercher à l'école. C'est lui qui nous a déposé à l'ASE (...). On ne savait pas où on partait. (...) Je me rappelle, j'avais cinq ans. Ça faisait longtemps que je ne l'avais pas vu. Après, on disait: 'On va où?' Il ne nous répondait pas. Après, on a vu deux messieurs avec une voiture et on est partis. » (jeune 1/2025)

L'atelier, en évoquant la question de l'arrivée à l'ASE, et en lui faisant écouter les souffrances des parents, semble avoir fait retentir sa propre expérience de ne pas savoir ce qui lui arrivait. S'il n'a pas pu témoigner de cette expérience pendant l'atelier, il s'est saisi de l'entretien pour le faire par la suite.

❖ Résultats perçus

Certains participants ne voient pas de résultat suite aux ateliers, comme ce jeune :
« *Moi, au début, je me suis dit...(..) ' Bon, si c'est pour faire changer les choses, vas-y'. Au final, j'ai vu comment c'était. Je ne pense pas que ça avance comme ça. »* (jeune 1/2025)

De son côté, un cadre a plus d'espoir dans le changement, qu'elle pense pouvoir porter :

« *je me suis dit: Mais il faut aussi l'entendre et voir comment on peut bouger les choses. »* (Pro1/2025)

Au final, une suggestion concrète semble s'être dégagée sur les pratiques accompagnant l'entrée à l'ASE: il s'agirait d'avoir deux temps d'admission. « *Le premier serait dédié à déposer la colère, les émotions, 'accueillir le choc' ce qui permettrait peut-être que les parents soient plus réceptifs aux informations ensuite. »* (notes 30 juin 2025) Cette suggestion semble avoir été entendue par les professionnelles :

« *oui, ça a abouti à une sorte de réflexion parce qu'elles étaient en train de se dire: 'Mais peut-être qu'il faut qu'on fasse ce premier entretien de rencontre avec les parents en deux temps.'*» (pro 1/2025)

Une autre professionnelle indique, suite aux ateliers :

« *J'ai une attention beaucoup plus particulière sur: est-ce que les parents ont bien compris, est-ce que les jeunes ont bien compris la mesure ?*» (pro 2/2025). D'une manière générale, elle pense pouvoir faire évoluer ses pratiques : « *derrière l'atelier, on est sortis avec, je trouve, des choses en tête, plus d'explications, plus de, des outils un peu qu'on peut mettre en pratique »* (pro 2/2025).

Cependant, un des jeunes est assez lucide sur les limites de cette bonne volonté :
« *Pour la protection de l'enfance, il y a des règles, il y a des normes qui sont beaucoup plus ancrées que nous. Il ne s'agit pas juste ou d'un rapport ou d'un témoignage pour appliquer les règles. (...) Il faut que quelqu'un te dise : Oui, ça, c'est la règle maintenant. »* (jeune 2/2025)

La dynamique engagée semble positive, au point de vouloir l'élargir à l'ensemble des services parisiens de l'ASE :

« *Ça pourrait être intéressant, effectivement, que ce soit un petit peu sur tous les secteurs, parce qu'il me semble quand même assez important que tous les travailleurs sociaux soient un petit peu à la même enseigne pour pouvoir travailler au mieux et que plus ou moins, les personnes qu'on accueille ne voient pas forcément la différence »* (entretien pro3).

Malgré tout, un doute subsiste quant à la suite qui sera donnée aux ateliers :

« *La suite, moi, personnellement, je l'ai pas comprise et l'équipe non plus, puisqu'on a cru comprendre à la fin que ça allait (...) continuer en septembre. Et il y en a d'autres qui ont compris, dont moi, que en septembre, ce qui allait se poursuivre, c'est l'écrit donné à la direction, en fait, mais pas la rencontre avec le groupe »* (entretien pro 1).

❖ La suite à l'issue des ateliers

Dans la continuité de ce projet, des réunions du groupe sont prévues en 2026. En effet, les préconisations discutées en ateliers mixtes, en particulier autour des débuts de mesure, doivent faire l'objet d'une expérimentation dans le secteur concerné, avant d'envisager la diffusion de nouvelles pratiques à l'ensemble des secteurs ASE de la Ville de Paris. Le groupe projet pourra alors suivre cette mise en œuvre.

D. Synthèse: une dynamique de co-construction ?

Avant de clore la recherche, en novembre 2025, un focus group a réuni le groupe projet, dans les locaux de l'université Paris Nanterre, pour pouvoir recueillir un retour collectif sur le vécu de ce processus de co-construction.

Le groupe a été invité à choisir une photo, parmi neuf, qui représente là où en est le collectif aujourd'hui. Les échanges verbaux ont rendu compte d'appartenance communautaire, avec des prises de parole débutant par « nous » en référence au groupe de parents ou au groupe de professionnelles. Après que chacun.e ait pu s'exprimer, le consensus s'est progressivement construit autour de plusieurs images pour rendre compte de la diversité de leurs points de vue mais aussi de la maturation de leurs postures. Ainsi, la photo ci-dessous présente l'organisation de cinq images.

Figure 4 : Image des photos choisies lors du focus group du groupe projet



Celle la plus à gauche constituant le point de départ et les trois photos superposées, leur situation actuelle. Le point commun à ces trois dernières images, tel que verbalisé par les membres du groupe, est le souhait d'être ensemble, la reconnaissance de l'intérêt qu'on ne peut pas faire les un.es sans les autres. Néanmoins, « le résultat » de cette intention ne fait pas consensus. Là où certain.es estime qu'un travail d'équipe (à l'image d'une équipe de sportifs) est proche ou peut-être idéalisé, d'autres observent encore l'écart qui sépare et reste à combler entre deux groupes essayant de se rejoindre (en lien avec la photo positionnée en haut à gauche). L'entre deux, matérialisé par la photo de cyclistes, consiste à indiquer que le chemin est laborieux, nécessite des efforts individuels et collectifs, et aussi d'accepter de suivre le même chemin même s'il est tracé par une seule personne en début de cortège, en qui il faut avoir confiance sur l'itinéraire, mais qui en porte aussi la responsabilité.

❖ Les personnes qui participent à la co-construction

Une des questions les plus délicates lors des processus de co-construction avec les personnes vulnérables est justement d'inclure ces personnes dans le processus. Cela demande de s'adapter à leurs possibilités et leurs contraintes, de prendre en compte leurs souhaits et leurs besoins, tout comme leurs ressources et leurs compétences. Dans ce projet, les modes de recrutement ont évolué entre le groupe projet et les ateliers, mais au final, les jeunes sont essentiellement représentés par l'association Repairs75, et les parents, par le groupe qui s'est créé lors du projet précédent,

Copa75. Sur sept autres parents et jeunes recrutés pour le temps d'un atelier, un seul est revenu aux ateliers suivants. Dès lors, si la dynamique devait se poursuivre, la réflexion devrait porter non seulement sur les manières de recruter des personnes, mais aussi sur les manières de les fidéliser. Plusieurs éléments ont été évoqués durant ce projet : compensations matérielles (repas, rémunération...) ; choix de plages horaires accessibles ; locaux non chargés en émotions ; objectifs clairs ; perspective concrète d'impact du projet sur la vie des personnes.

❖ Evolutions du groupe projet aux ateliers

« Améliorer les pratiques professionnelles » était un objectif qui faisait consensus lors de la première séance du groupe projet. Mais derrière cet objectif, les différentes personnes ne mettent pas les mêmes choses. Par exemple, les parents issus du projet Copa75, lorsqu'ils avaient demandé la création d'un tel groupe, avaient d'emblée insisté sur la nécessité de mettre en place le projet pour l'enfant à Paris, en tant qu'obligation légale mais aussi en tant qu'outil de concertation et de participation pour les enfants et les parents. Les représentant.e.s de Repairs75 étaient avant tout soucieux que les enfants soient davantage entendus lors des prises de décisions :

« Permettre aux jeunes d'être partie prenante de leurs parcours, des décisions qui les concernent (...) On a un système pyramidal où le jeune qui est le premier concerné, et où les décisions prises au-dessus le concerne directement, n'est pas invité à donner son avis à titre indicatif ou à participer par exemple aux synthèses. C'est juste les pros, le jeune n'est pas là, par contre on va lui notifier à l'issue ce qui a été dit et les actions qui vont découler de celles-ci. Au final le jeune a une place passive, de par sa position alors qu'il est l'acteur principal de son parcours. » (jeune 1/2024).

Au-delà de ces objectifs, le groupe projet a choisi de mettre l'accent sur l'enjeu de la première rencontre entre les familles et l'institution. Comme cela est apparu dans cette partie, d'autres décisions ont été prises dans le groupe, sans correspondre aux aspirations exprimées par l'ensemble de ses membres. Il ne s'agissait donc pas d'une démarche de décision conjointe. Si l'objectif initial était de faire évoluer les pratiques dans les secteurs, la méthode choisie, visant à organiser des « ateliers » en les préparant dans un « groupe projet », permet surtout d'observer des manières de travailler ensemble, d'échanger des points de vue, d'en tenir compte ou pas, dans une dynamique de co-construction.

Il apparaît que les interactions ne sont pas les mêmes en groupe projet et en atelier. En particulier la position prise par les parents a évolué entre le groupe projet (mise à distance de leurs ressentis/expériences personnelles) et les ateliers (expression de leurs difficultés et revendications).

Certains parents ont indiqué, dans les entretiens individuels, qu'ils essayaient de ne pas être trop frontaux en réunion du groupe projet, de peur soit que le projet n'aboutisse pas, ou qu'ils soient exclus de la concertation. Ils se sont donc « retenus » durant 18 mois en présence des cadres, mais ont exprimé leurs ressentis lors des ateliers, en présence d'autres parents et professionnelles du secteur. Le processus de co-construction pendant le groupe projet a permis aux membres du groupe de mieux se connaître, et aux animateurs de tester la méthode d'animation. Chaque membre a contribué, chacun.e à sa manière, à la conception des ateliers.

PARTIE 3. Le questionnaire

Recueillir le point de vue d'un maximum d'acteurs sur la participation de l'enfant à Paris constituait un objectif complémentaire à la démarche ethnographique décrite plus haut, s'inscrivait dans la continuité du projet COPA75 (2020-2022), et visait à proposer un autre espace de co-construction entre les différents acteurs de la protection de l'enfance et les chercheur.es.

A. Co-construction d'un questionnaire sur la participation aux décisions

La méthode de construction de ce questionnaire se présente de façon atypique, autour d'un travail collectif tout au long des étapes : émergence des thématiques, rédaction des questions, organisation du questionnaire, test d'une première version du questionnaire, réflexion et organisation de la passation et l'analyse.

De manière similaire à la méthodologie adoptée pour le projet Copa75, ce questionnaire est co-construit avec des personnes ayant une expérience dans le champ de la protection de l'enfance parisienne, réunies dans un groupe nommé « groupe questionnaire ». Avec l'équipe de recherche en support pour garantir la faisabilité scientifique, l'enjeu de ce groupe tient dans le fait de repérer les axes essentiels et concrets de la participation des acteurs et actrices, au regard des expériences, processus et fonctionnement établis, et également de rédiger des questions accessibles à toutes et tous. Il s'agissait de préparer trois versions pour trois destinataires différents : enfants, parents et professionnelles.

Dès le mois de février 2024, des préparatifs ont été lancés afin d'informer les professionnelles de l'ASE de Paris ainsi que les parents et jeunes concernés et de les inviter à co-construire ce questionnaire.

L'objectif principal était de faire en sorte que toutes les personnes concernées soient informées de cette démarche et de rendre les chercheurs les plus accessibles possibles. Aussi, un site internet a été créé³, une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés ont été ouverts et communiqués, des affiches et des flyers (disponibles en annexes 3 et 4) ont été créés par l'équipe de recherche et diffusés par l'OPPE dans les services de secteur afin d'annoncer les réunions d'information, et les dates des séances de travail. L'OPPE a diffusé l'information auprès des responsables des secteurs ASE pour ventilation auprès des professionnelles de leur secteur.

Parallèlement, tous les membres du « groupe projet », ainsi que les professionnelles et parents ayant contribué à la recherche Copa75, ont été invités par les chercheuses à prendre part à cette démarche de co-construction du questionnaire. Des réunions d'information en ligne ont été tenues le 25 avril 2024. Pour remédier à l'absence de jeunes à ces réunions, une présentation du projet a été faite par une chercheuse lors d'une réunion de Repairs75 le 1^{er} mai 2024. Au total, deux personnes anciennement placées, trois parents et cinq professionnelles de l'ASE et du secteur habilité ont contribué à la création et à la diffusion du questionnaire.

Des temps de travail d'une durée de deux heures chacun étaient proposés en format hybride : en présentiel à l'Université Paris Nanterre et en distanciel sur la plateforme zoom, qui s'est avérée la plus accessible techniquement. Les créneaux proposés visaient à s'adapter aux disponibilités de chacun.e, placés sur des midis en semaine et des samedis après-midi. Conformément aux disponibilités des participant.es, les séances ont eu lieu les mardi 7 mai, jeudi 30 mai, samedi 1er juin, jeudi 27 juin, auxquelles s'est ajoutée une séance en ligne pour intégrer de nouvelles

³ <https://efis.parisnanterre.fr/cosup75/>

professionnelles le 8 juillet. Six séances supplémentaires se sont tenues de septembre 2024 à février 2025 afin de finaliser le questionnaire, et deux séances en mars et avril pour organiser et améliorer sa diffusion avec les membres du groupe. Enfin, une séance de restitution des premiers résultats a eu lieu le 6 octobre 2025. Ces séances étaient animées à tour de rôle par deux membres de l'équipe de recherche. Des réunions de travail internes à l'équipe de recherche ont eu lieu entre les séances du « groupe questionnaire ».

Ainsi, les trois versions du questionnaire ont été co-construites lors de 13 séances collectives réunissant 10 personnes impliquées dans la protection de l'enfance à Paris et 2 chercheuses.

1. L'émergence des thématiques

Afin de déterminer les thèmes à investiguer dans le questionnaire, durant les cinq premières réunions, chaque participant.e du groupe était invité.e à parler de son expérience de la participation. En effet, l'engagement au sujet du questionnaire était d'en élaborer 3 versions de manière harmonisée (avec un tronc commun) destinées aux enfants, aux parents et aux professionnelles.

Les personnes représentant Repairs 75 avaient déjà mûri une réflexion collective sur cette question. Pour elles, les décisions où la participation des enfants est indispensable concernent notamment leurs relations avec leurs parents. Ainsi, le souvenir d'avoir été obligés d'assister aux visites médiatisées malgré eux, marque de nombreux adultes anciennement placés. De même, les représentant.es de Repairs évoquent des situations où les enfants ont pu être forcés d'accepter un retour à domicile, sans que leur refus n'ait été entendu. Le souhait exprimé par les membres de l'association est que l'enfant ait un droit de véto, qu'il y ait des espaces sécurisés pour qu'il puisse s'exprimer, sans la présence de ses parents, notamment lors des audiences et qu'il puisse choisir son avocat.

La question de l'apprentissage de la participation a été soulevée plusieurs fois : les enfants, parents, et professionnelles sont-ils et elles formé.es à la participation ? Existe-t-il des espaces accessibles et disponibles pour apprendre à prendre la parole et à écouter l'autre ?

Une autre thématique qui est apparue, aussi bien pour les enfants, les parents, que les professionnelles, est le niveau de connaissance possédé par chaque personne au sujet de ses propres droits et des droits des autres. En effet, à plusieurs reprises la question des droits de l'enfant (de façon large mais aussi dans des situations très précises (audiences, quotidien...)) est apparue centrale, de manière complémentaire aux prérogatives de l'autorité parentale, tout comme aux périmètres d'intervention et de décisions des différentes professionnelles.

Concernant des démarches dites participatives, les professionnelles se sont souvenues d'avoir participé à des « grand-messes », où elles n'ont pas trouvés de proximité avec leurs propos ni leurs perceptions. Cela leur coûte de l'énergie et de l'espoir, sans concrétisation visible en termes d'amélioration. En ce qui concerne leur propre participation aux décisions, elles évoquent d'un côté, leurs marges de manœuvre dans l'accompagnement des familles, les actions, les dispositifs mis en place par leur équipe, et notamment le souhait de pouvoir participer à des instances de réflexion collective pour faire émerger des initiatives correspondant aux besoins identifiés chez les familles.

Elles s'interrogent aussi sur leur possibilité de participer aux décisions qui concernent leur environnement de travail. En particulier, certaines évoquent le sentiment d'insécurité sur les lieux de travail, qui affecte la manière d'accueillir les personnes. Elles soulignent aussi qu'il y a différentes manières de faire circuler les informations dans les équipes. Souvent, l'information circule du haut vers le bas (fonctionnement hiérarchique vertical : la direction informe ses subordonnées sans écouter ce que ces dernières ont à dire de leur côté). À l'ASE, ce fonctionnement serait renforcé par une multitude de strates (sous-direction=N+5) et un sentiment d'inaccessibilité des personnes qui prennent les décisions.

Plusieurs professionnelles font part de l'impression de ne pas être entendues, d'être transformées en simple 'exécutantes' de directives. D'après elles, si les salariées ne se sentent pas soutenues, ni reconnues dans leurs qualifications, cela peut expliquer le départ de nombreuses professionnelles ces dernières années, avec les conséquences bien connues aujourd'hui (vacances de poste et accroissement de la détresse de celles qui restent).

Ces thématiques ont formé les points de départ de la co-construction des questionnaires. Dans les sept réunions qui ont suivi, l'équipe de recherche a proposé des versions de plus en plus précises des différentes questions, qui ont été à chaque fois remaniées avec le groupe.

2. Les trois versions du questionnaire

Le questionnaire devait permettre de mesurer les connaissances des personnes concernant leurs droits de participer aux décisions, mais aussi de mieux connaître les pratiques de participation dans la vie quotidienne et sur des décisions plus exceptionnelles, en protection de l'enfance, à Paris, en 2025.

L'idée d'avoir trois versions d'un même questionnaire était de permettre la comparaison des points de vue sur la participation de l'enfant. En particulier, il semblait utile de connaître la perception de chacun.e sur son propre pouvoir de participer aux décisions, mais aussi sur leur perception du pouvoir des autres. Ainsi, l'enjeu de cet objectif était double : construire des questionnaires solides scientifiquement de manière individuelle mais aussi croisée, s'assurer que chaque questionnaire (dans la formulation des questions) corresponde à la réalité des personnes sollicitées à y répondre dans leur grande hétérogénéité.

Pour cela, nous nous sommes également appuyés sur la littérature conceptuelle de la participation aux décisions (Hart, 1992 ; Arnstein, 1969, Lundy, 2007 ; Shier, 2001) et sur des recherches menées précédemment et parallèlement au sujet de la participation (Euillet & Faisca, 2019 ; Rurka & Rousseau, 2017). Par exemple, la co-construction d'un questionnaire à destination des assistantes familiales du département du Nord au sujet de la participation de l'enfant, a également investigué plusieurs dimensions de la participation : la participation à la vie quotidienne, la participation à la mesure et au parcours, la participation à la vie institutionnelle et la participation citoyenne (ODPE59 & Euillet, 2025).

❖ Version pour les enfants/jeunes

Le questionnaire dans sa version à destination des enfants/jeunes est composé de 20 questions (dont certaines sont dédoublées selon la réponse) dont 5 ouvertes, et structuré en plusieurs parties (disponible en annexe 5).

- 1- Pour mieux te connaître : quelques questions pour recueillir un minimum de données socio-démographiques (âge, genre) et sur la situation actuelle (lieu de vie, type de mesure). Ces questions constituaient aussi des filtres pour aiguiller certaines questions suivantes qui pouvaient ne s'adresser qu'aux jeunes de plus de 16 ans, ou qu'à celles et ceux dont le juge avait décidé de la mesure.
- 2- L'expérience de la participation collective : un tableau indiquant différents espaces existants au sujet desquels le ou le jeune devait indiquer s'il y avait déjà participé et s'il ou elle les connaissait.
- 3- L'expérience de la participation individuelle : un tableau demandant au jeune s'il ou elle avait déjà participé à une réunion pour le PPE, à une réunion le ou la concernant à l'école, à une réunion de synthèse ou encore une réunion pour le « projet personnalisé ».
- 4- Les personnes qui décident. À travers 25 situations de la vie de l'enfant, il a été demandé à l'enfant d'indiquer la ou les personnes qui décident parmi les personnes aux statuts suivants : Lui-même ; Les parents ; L'éducateur référent de l'ASE ; Le référent foyer ou assistant familial ; Le chef de service (ASE ou lieu d'accueil) ; Le juge ; Autre. « En ce moment, d'après toi, qui décide des choses suivantes pour toi ? ». Ces situations correspondent à neuf dimensions de la vie de l'enfant (la correspondance entre les situations et les dimensions est présente en annexe 8): vie sociale/loisirs (de mes activités de loisirs); école (de mon orientation scolaire); soin ; quotidien (de décorer ma chambre); religion (de mes pratiques religieuses); apparence (de me percer les oreilles); numérique (de regarder la télé ou de jouer aux jeux vidéo); mesure (de continuer ou arrêter la mesure) et visites (des rencontres avec d'autres membres de ma famille). L'objectif de cette question (question 11) qui se présente sous forme d'un tableau pour l'enfant qui le complète était double : repérer les situations dans lesquelles il indique avoir un pouvoir de décision, et comprendre comment l'enfant perçoit le rôle des différents adultes et leur pouvoir de décision. En effet, il était important pour les membres du groupe questionnaire que la notion de participation ne soit pas que théorique, mais bien reliée à des situations vécues dans la vie quotidienne.
- 5- Donner son avis : l'objectif, à travers 4 questions, était de savoir comment, à qui et sur quoi l'enfant pouvait donner son avis, et s'il ou elle avait l'impression d'être écouté.e.
- 6- Information sur les droits : Après une question sur le fait de se sentir informé.e et par qui au sujet des droits, la 2^{ème} question (comprenant 12 items) visait à cibler plus précisément la connaissance et le recours aux droits de l'enfant sur des points précis (et certains seulement pour les enfants dont un juge a décidé de la mesure). Par exemple : « d'après toi, as-tu le droit d'appeler le numéro gratuit et anonyme 119 ? », « d'après toi, as-tu le droit d'être entendu seul par le juge ? ».
- 7- Pour finir, trois questions ouvertes l'invitant à écrire ce qu'il ou elle aimerait changer, aimerait dire aux responsables de la protection de l'enfance.

À noter qu'au-delà d'une visée de recueillir des données, ce questionnaire constituait aussi un vecteur d'informations à destination des enfants. Indirectement, les questions au sujet des droits portaient à la connaissance des enfants l'existence de certaines

procédures ou certaines instances. Puis, la dernière page du questionnaire contenait un lien vers la page ressource du site internet dédié à COPA75.

❖ **Version pour les professionnelles**

Du côté des professionnelles, il a été question de recueillir la vision des professionnelles concernant à la fois leur connaissance des droits et des outils liés à la participation (par exemple le PPE) tant de l'enfant que des parents, mais aussi ce qu'elles en pensaient en termes d'état actuel et de perspectives. La thématique de leur propre participation à l'organisation du travail a également été abordée au regard des échanges au sein du groupe questionnaire. Une des hypothèses sous-jacentes étant l'existence d'une correspondance entre l'expérience participative des professionnelles à l'organisation de leur travail avec la mise en place de pratiques participatives auprès des jeunes et/ou des parents.

Ainsi, le questionnaire destiné aux professionnelles a nécessité d'identifier les personnes ciblées, à savoir l'ensemble des professionnel.les impliqué.es dans la protection de l'enfance à Paris (secteur Ase et secteur habilité) quelle que soit la fonction ou le lieu d'exercice. Il est composé de 23 questions déclinées en plusieurs parties (disponible en annexe 6) :

- 1- Pour mieux vous connaître : des informations socio-démographiques, des informations liées au lieu d'exercice et à la formation et l'ancienneté.
- 2- Les prises de décision en protection de l'enfance : cette troisième question correspond à la question 11 dans la version enfant, se présente de la même façon : un tableau listant 25 situations pour lesquelles il s'agit de savoir qui décide : « dans votre pratique, la plupart du temps, qui décide des choses suivantes pour l'enfant ? ». Comme pour la version enfant, ces 25 situations correspondent à 9 dimensions de la vie de l'enfant (annexe 8).
- 3- La participation collective des enfants : une question avec trois sous-parties visait à savoir s'il y avait des instances de type CVS dans les lieux d'exercice des professionnelles et d'en comprendre le fonctionnement, et la place prise par les professionnelles.
- 4- Les droits de l'enfant : quatre questions visant à comprendre le niveau et le moyen d'information de l'enfant au sujet de ses droits, ainsi que la connaissance des professionnelles au sujet de certains droits (notamment en lien avec le ou la juge). Puis, 3 questions visaient également à savoir si les professionnelles souhaitaient s'investir, modifier, faire évoluer la participation de l'enfant aux décisions qui le ou la concernent.
- 5- Le droit à la participation des parents concernés par une mesure éducative à Paris : quatre questions pour recueillir le point de vue des professionnelles au sujet des droits des parents, en termes de types de droits et de leur effectivité.
- 6- Au sujet du PPE : prenant appui sur la recherche COPA75 où la question du PPE était apparue comme majeure du point de vue des parents, 5 questions ont été posées pour connaître le point de vue des professionnelles à ce sujet, en termes d'utilisation et d'apport pour la participation des enfants et des parents.
- 7- Votre propre participation en tant que professionnelle : principalement deux questions investiguant la conception et le ressenti des professionnels par rapport à leur travail (fatigue, sentiment de soutien, cohérence avec ses

valeurs) inspiré du ProQOL⁴ mais aussi si ils et elles ont formulé des propositions d'amélioration, suivies d'effets ou pas.

Le questionnaire se termine par une question demandant aux répondant.es leur avis sur le questionnaire et par un encart d'informations sur les ressources et les suites données au questionnaire.

❖ **Version parents**

La version du questionnaire à destination des parents est relativement symétrique au questionnaire des enfants, pour pouvoir croiser les perceptions dans les mêmes situations rencontrées. Il est composé de 20 questions et organisé en plusieurs parties (disponible en annexe 7) :

- 1- Pour mieux vous connaître : des questions adressées aux parents pour connaître leur âge, leur genre et leur situation de manière plus générale. Des questions portaient sur l'âge et le lieu de vie de leurs enfants. Au sein du groupe questionnaire, une grande attention a été portée à la façon de formuler ces questions qui véhiculent également un sens symbolique (par exemple un débat sur le fait de demander la situation maritale. Le choix a été fait de demander si le ou la répondant.e vit avec d'autres adultes). Un axe important dans la co-construction a été de demander aux parents s'ils et elles étaient également investis dans une vie associative.
- 2- L'expérience de la participation dans le contexte de la protection de l'enfance : les trois questions visaient à savoir si les répondant.es avaient déjà participé à des réunions d'information, relatives au projet de leur enfant, mais aussi au fonctionnement du service ou à des projets plus généraux. L'axe de la communication avec les référent.es a également été investigué ici.
- 3- Décision de la mesure : les trois questions visaient à recueillir le point de vue des répondant.es sur leur degré de participation à la décision de la mesure actuelle, et le degré d'information.
- 4- La participation de l'enfant et des parents aux décisions : cette partie est essentiellement composée de la question 13 (à l'instar de la Q11 pour les enfants et la Q3 pour les professionnelles) en listant 25 situations de vie de l'enfant réparties en 9 dimensions où il s'agit que le ou la répondant.e indique « qui décide des choses suivantes pour votre ou vos enfants suivis en protection de l'enfance ? ». 2 questions investiguaient également la connaissance des droits des parents.
- 5- Espaces et formats d'expression : les 5 questions dont 2 ouvertes visaient à repérer le sentiment que les parents ont de pouvoir donner leur avis, de connaître les lieux, les personnes ou les modalités de participation qui leur sembleraient le plus favorables.
- 6- Comment pour les deux autres versions, la dernière page du questionnaire contient un lien vers un site ressource au sujet de la participation et des droits des enfants et des parents en protection de l'enfance.

⁴ Le ProQOL est une échelle de qualité de vie professionnelle élaboré par Stamm en 2009, mesurant à travers 30 items la satisfaction par la compassion et l'usure de la compassion.

3. La passation du questionnaire

La passation s'est déroulée du 3 mars au 30 juin 2025. Les questionnaires ont été diffusés et complétés sous format numérique et en format papier, afin de pouvoir multiplier les possibilités de réponses. Dans le budget calculé pour la recherche, aucun temps n'était prévu pour la passation physique du questionnaire au niveau de l'équipe de recherche. En effet, lors de la demande de financement de la recherche, la SDPPE de la Ville de Paris avait pris l'engagement suivant :

« Nous formulons notre engagement et notre mobilisation concernant la mise en œuvre du projet de recherche de l'équipe du CREF de l'Université de Nanterre. Cette mobilisation se traduira par la mobilisation d'un étudiant rattaché à l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance pour diffuser et renseigner le questionnaire à l'attention des parents et jeunes concernés par la protection de l'enfance à Paris » (extrait du projet déposé à l'ONPE en mars 2023).

Cette modalité de diffusion a été choisie conjointement, car cela permettait de s'appuyer sur les données personnelles dont dispose la SDPPE, sans les transmettre à l'équipe de recherche pour des raisons légales de protection des données. Lors de la recherche Copa75, cette stratégie, ainsi que l'envoi de courriers aux parents par la SDPPE, avait permis d'obtenir un nombre élevé de réponses de parents.

Or, en février 2025, la SDPPE est revenue sur cet engagement. En effet, suite à l'absence prolongée de la responsable de l'OPPE, le quota de stagiaires rémunérés avait été utilisé par les autres services. D'autre part, aucun courrier n'a pu être envoyé personnellement à l'ensemble des parents.

L'OPPE a contribué à diffuser l'information sur le questionnaire :

- les liens vers le questionnaire en ligne ont été envoyés aux chefs de services et aux 2 200 professionnelles de la SDPPE;
- les services de la Ville ont transmis l'information à l'ensemble de leurs établissements;
- les membres de l'OPPE se sont déplacés dans chaque secteur afin de diffuser les affiches et les flyers, avec un temps de présentation à chaque responsable de secteur de la nécessité de diffuser le questionnaire auprès des parents et enfants rencontrés ;
- une liste de services a été transmise à l'équipe de recherche.

Malgré tous ces efforts, une partie des professionnelles présentes dans le groupe questionnaire n'avaient pas reçu ces informations en provenance de la SDPPE.

De leur côté, les membres du groupe questionnaire ont activement contribué à diffuser le questionnaire autour d'eux, auprès de professionnelles, d'enfants et de parents. Par ailleurs l'équipe de recherche, ainsi qu'une représentante de Repairs75, se sont mobilisées sur leur temps libre, afin de passer le questionnaire auprès d'un maximum d'enfants présents dans les services qui ont accepté leur venue. En revanche, les passages dans les salles d'attente des services afin d'y rencontrer des parents ne se sont soldés que par un nombre très faible de réponses.

L'originalité et l'ambition de déployer trois versions d'un questionnaire à destination de trois catégories d'acteurs et actrices ont pu constituer un obstacle à la clarté de l'information transmise. Cet élément peut s'ajouter à un contexte de mobilisation déjà complexe, où le temps, la disponibilité, et la compréhension peuvent manquer aux personnes sollicitées pour participer à ce type de recherche. Le contexte morose au niveau national de la protection de l'enfance ne favorise pas un élan vers la recherche, et la taille d'un département tel que celui de Paris ne constitue pas un atout pour la

circularité et la fluidité de l'information, ni pour rassurer les différents acteurs sur l'intérêt de la recherche et son lien avec les attentes politiques.

Pour donner un exemple de la méfiance ambiante, les professionnelles présentes au groupe questionnaire ont pu proposer que dans leur service, le questionnaire soit rempli d'abord par les professionnelles, pour qu'elles comprennent qu'il ne représente par une évaluation de leur travail, et qu'elles puissent dans un second temps réellement soutenir la passation auprès des enfants et parents.

4. Les réponses des parents

La version parent du questionnaire ne pourra pas être exploitée sous un angle quantitatif au regard du faible nombre de réponses : 14 parents ont complété le questionnaire. Le nombre de répondant.es parmi les parents est loin du nombre de parents ayant complété le questionnaire COPA75 en 2021, à savoir 115. Aussi, les réponses ne pourront pas être utilisées statistiquement, ni en comparaison avec les perceptions des enfants et des professionnelles recueillies par questionnaire. Néanmoins, pour certains aspects, nous nous appuyerons sur les résultats obtenus en 2021, au regard du fait que des dimensions similaires avaient été investiguées (sentiment de donner son avis, modalités de communication avec les référent.es, mise en place du PPE). Malgré le faible nombre de réponses, il est intéressant de connaître celles faites par les parents aux deux questions ouvertes présentes dans le questionnaire, qui sont synthétisées ci-dessous.

❖ **Quels sont les endroits où vous vous sentez le plus à l'aise pour donner votre avis ?**

Six parents ne répondent pas. Un parent répond 'aucun' et un répond 'partout'. Trois répondent qu'ils se sentent à l'aise en présence des professionnelles : « *Je ne me prive pas de donner mon avis à toutes les personnes qui s'occupent de mon enfant.* » Un parent au contraire dit : « *Surtout pas en présence de l'Ase qui est infecte avec toute notre famille* ». Un parent est à l'aise pour s'exprimer sur facebook et un s'exprime « *en famille, avec mes amis et avec mon avocat.* »

❖ **Si vous avez des propositions d'amélioration pour la participation aux décisions des enfants et des parents en protection de l'enfance, vous pouvez les écrire ici.**

Cinq ne répondent pas, un répond « non », un « rien pour le moment car il n'y a pas d'évolution ».

Deux parents demandent à ce que leur avis soit davantage écouté.

Deux demandent plus de soutien pour les parents.

Un demande à ce que la loi soit appliquée par l'ASE, un à ce que l'ASE soit soumis à un contrôle, un autre demande une meilleure coordination entre les services.

B. Analyse des réponses des enfants/jeunes

Les questionnaires ont été complétés par 58 enfants. Ce nombre reste trop faible pour réaliser des analyses statistiques très robustes. Aussi, les pourcentages indiqués sont toujours à relativiser. À noter aussi le taux de non-réponse élevé à certaines questions. De plus, au regard de l'hétérogénéité de la population d'enfants concernés par une mesure de protection de l'enfance à Paris, la prudence est nécessaire sur les interprétations pouvant être réalisées. Néanmoins, ces éléments donnent des indications, toutes proportions gardées.

1. Analyses descriptives des réponses des enfants

Sont présentés ici des premiers éléments descriptifs des réponses. Les analyses croisées seront réalisées dans un deuxième temps.

❖ Les enfants qui ont répondu au questionnaire

58 enfants, âgés en moyenne de 12 ans ont répondu. Le ou la plus jeune avait 6 ans et le ou la plus âgé.e 20 ans. Parmi eux et elles, 31 étaient des filles et 23 des garçons. Parmi l'échantillon, 37 vivent en lieu collectif et 15 en famille d'accueil.

De plus, parmi les répondant.es :

- 2 vivent chez leur mère (avec une AEMO et une AED) ;
- 3 jeunes se sont définis comme MNA ;
- 3 sont pupilles de l'état ;
- 5 ont un contrat jeune majeur.

Pour mieux les connaître, il leur a été demandé s'ils et elles avaient été délégué.e de classe : 17 l'ont été au cours de leur scolarité.

❖ Leur perception de la prise de décision de la mesure qui les concerne

Parmi les 58 enfants répondants, 53 indiquent que le juge est impliqué dans la décision, qu'il s'agirait donc d'une mesure judiciaire actuellement. Néanmoins, lorsque la question est posée autrement, ils sont 46 à indiquer que le juge a pris la décision. À noter, qu'il était possible de cocher plusieurs réponses à la question 4 présentée ci-dessous.

Tableau 3 : Décision de la mesure

4. D'après toi, qui a pris la décision de la mesure de protection ou d'accompagnement qui te concerne actuellement ?

Taux de réponse : 96,6%

	Nb	% obs.
Non réponse	2	3,4%
Le chef de service de l'ASE	5	8,6%
Le juge	46	79,3%
Mes parents (ou l'un d'entre eux)	6	10,3%
Moi	5	8,6%
Un éducateur ou un assistant social	1	1,7%
Mon école	0	0,0%
Je ne sais pas	4	6,9%
Quelqu'un d'autre	5	8,6%
Total	58	

Si 'Quelqu'un d'autre' précisez :

Taux de réponse : 100,0%

	Nb
et une maitresse	1
JE NE LA CONNAIS PAS	1
ma psychologue	1
Madame <input type="text"/>	1
voisin	1
Total	5

Les réponses à cette question permettent de repérer les personnes à qui l'enfant attribue la responsabilité de la décision de la mesure. Plus précisément, hormis le juge qui est repéré par 46 enfants :

- Ils sont 5 à répondre « moi » à la question « qui a pris la décision de la mesure ? »
- Ils sont 6 à répondre « mes parents »

Ci-dessous la première question du questionnaire qui investigate la perception que l'enfant a pu donner son avis, au sujet de la prise de décision de la mesure.

Tableau 4 : Q5, expression de l'avis avant la décision de la mesure
5. As-tu pu exprimer ton avis aux personnes qui ont pris cette décision ?

Taux de réponse : **89,7%**

	Nb	% obs.	
Non réponse	6	10,3%	10,3%
Oui, et mon avis a été pris en compte	15	25,9%	25,9%
Oui, mais je ne sais pas si mon avis a été pris en compte	10	17,2%	17,2%
Oui, mais mon avis n'a pas été pris en compte	8	13,8%	13,8%
Non	19	32,8%	32,8%
Total	58	100,0%	

Parmi les répondant.es, 15 (soit 1 sur 4) estiment que leur avis a été pris en compte. 37 indiquent avoir donné leur avis (qu'elle qu'en soit l'issue) et 19 n'ont pas pu donner leur avis.

❖ Le niveau d'information perçu par les répondants

Plusieurs questions cherchaient à connaître la perception que les enfants avaient de leur niveau d'information au sujet (voir tableaux en annexe 9) :

- du fonctionnement de la protection de l'enfance.

16 enfants sur 58 répondent avoir l'impression d'être « tout à fait » informés au sujet du fonctionnement de la protection de l'enfance, et 17 répondent « non, pas du tout ». Dans la nuance de cette répartition, les réponses médianes, à savoir « oui un peu » et « non pas assez » rassemblent 28 enfants.

- de l'information sur les droits de l'enfant en protection de l'enfance.

67% des enfants répondants (soit 39 enfants) indiquent avoir déjà eu des informations relatives à leurs droits, en majorité de la part d'une professionnelle de l'ASE.

❖ L'expérience de la participation à un niveau institutionnel

Deux questions investiguaient la perception que les enfants avaient de leur participation à des instances collectives institutionnalisées, que ce soit au sujet de la vie en collectif (Q8) ou au sujet de leur propre mesure (Q10) (tableaux en annexe 9).

Les réponses au sujet de l'expérience de participation collective montrent que :

- Les enfants connaissent peu le CVS (20 sur 58 à indiquer ne pas savoir ce que c'est), 11 enfants y ont déjà participé ;
- La majorité des enfants (40 sur 58) ont participé à des projets collectifs artistiques, culturels ou solidaires ;
- La moitié de l'échantillon a participé à un groupe d'enfant pour être informé de ses droits ;
- Environ 1/3 a participé à l'évaluation de la qualité du service ;

- Parmi les répondant.es, 3 ont participé au conseil municipal de Paris (et 20 ne savent pas de quoi il s'agit).

Plusieurs instances collectives de décision au sujet du parcours de l'enfant existent à Paris. La question n°10 posée aux enfants visait à connaître leur niveau de participation à ces dernières. Les réponses montrent que :

- Moins d'un enfant sur 4 a participé à une réunion en lien avec le PPE, et un cinquième des enfants n'est pas en mesure de répondre ;
- Le type de réunion où l'enfant est le plus présent semble être celles réalisées à l'école, 36 enfants sur 58 ;
- La réunion de synthèse et la réunion pour un projet personnalisé, semblent davantage accueillir l'enfant d'après leur point de vue (22 enfants sur 58), même si cela reste assez peu (proche d'un tiers).

❖ **La perception de leurs droits**

Un axe important du questionnaire concernait les droits des enfants, en termes d'information comme indiqué plus haut, mais aussi en termes de démarches plus précises que l'enfant aurait le droit de faire ou pas.

6 items (Q17) ont été proposés à tous les enfants. Leurs réponses montrent que :

- La moitié des répondant.es savent qu'ils ou elles ont le droit d'appeler le 119
- Quasiment la moitié sait avoir le droit de dire souhaiter modifier les modalités de rencontre avec ses parents
- Seulement 1 enfant sur 5 sait qu'il ou elle peut contacter une personne qualifiée, contacter le défenseur des droits, être accompagné.e lors d'un rendez-vous ou encore de recevoir un retour des décisions prises lors des réunions

De plus, il s'agissait aussi de savoir si les enfants avaient pu faire valoir leurs droits, en plus de les connaître (Q17b). Voici leurs réponses (détail en annexe 9) :

- 4 ont reçu un courrier du juge avant l'audience
- 6 ont déjà écrit au juge avant ou après l'audience
- 18 ont déjà été entendu seuls par le juge
- 6 ont déjà été accompagné par un avocat
- 9 ont déjà lu le rapport écrit par les éducateurs avant l'audience
- 4 ont déjà lu le compte-rendu écrit après l'audience

❖ **Une impression générale de donner son avis et d'être écouté ?**

Dans le questionnaire, au-delà des questions précises, deux investiguaient l'impression générale ressentie par l'enfant/jeune de donner suffisamment son avis et d'être écouté.e.

Tableau 5 : Q12, impression de donner son avis sur les choses importantes

12. As-tu l'impression de donner suffisamment ton avis sur les choses qui sont importantes pour toi ?

Taux de réponse : 94,8%

	Nb	% obs.
Non réponse	3	5,2%
Oui, tout à fait	20	34,5%
Oui, un peu	19	32,8%
Non, pas assez	10	17,2%
Non, pas du tout	6	10,3%
Total	58	100,0%

12bis. Si non, pour quelle raison ?

Taux de réponse : 93,8%

	Nb	% obs.
Non réponse	1	6,3%
On ne me le demande pas	7	43,8%
Je ne le donne pas car je n'ai pas confiance	5	31,3%
Je ne sais pas comment donner mon avis	2	12,5%
Autre	1	6,3%
Total	16	100,0%

Parmi les répondants, 20 indiquent un oui complet à l'impression de donner suffisamment son avis sur les choses importantes. 19 indiquent « oui, un peu ». Les 16 enfants qui répondent non, nous indiquent les raisons : 7 disent qu'on ne leur demande pas leur avis et 5 disent ne pas avoir confiance pour donner leur avis. Puis, au sujet du sentiment d'écoute par les personnes qui prennent les décisions (Q15), parmi les 54 répondants, la majorité (N=26) répond « oui parfois » au fait de se sentir écouté.e et un tiers (N=19) indique se sentir écouté.e tout le temps.

❖ Les perceptions du pouvoir de décision de chaque acteur.rice

De manière générale, les jeunes répondant.es se perçoivent comme l'acteur.rice ayant le plus de pouvoir de décision par rapport aux 25 situations, exemples qui étaient mobilisés dans le questionnaire (Q11).

À noter que pour chaque réponse, les répondant.es pouvaient choisir parmi 6 acteurs proposés comme pouvant décider : enfants/jeunes, professionnelles sur le lieu de vie (éduc ou AF), parents, référents ASE, chef de service et juge. La tableau ci-dessous démontre une fonction professionnelle comme complètement absente dans les réponses des jeunes : le ou la chef.fe de service.

Tableau 6 : Score de perception du pouvoir de décision de chaque acteur
Scores de perception par les enfants/jeunes du pouvoir de décision de chacun des acteurs (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Enfants/jeunes	4,23	2,38	4,23	Enfants/jeunes 4,23
Educs et AssFam	2,70	1,99	2,69	Educs et AssFam 2,70
Parents	1,53	1,56	1,15	Parents 1,53
Référents ASE	1,32	1,34	0,77	Référents ASE 1,32
Juges	1,07	0,86	1,15	Juges 1,07

Plus précisément, ces scores permettent de repérer les personnes auxquelles les enfants/jeunes attribuent un pouvoir de décision (au sujet des situations mobilisées dans la Q11). Nous pouvons remarquer que les professionnelles proximales (assistantes familiales et éducatrices au sein des lieux collectifs) sont repérées par les jeunes comme les adultes détenant le plus de pouvoir de décision. Celui des juges et des référent.es ASE est estimé inférieur à celui des parents.

❖ Leur propre pouvoir de décision

De façon plus approfondie, il s'agit à présent de repérer comment le pouvoir de décision perçu par les jeunes se décline selon les dimensions.

Tableau 7 : Pouvoir de décision des jeunes perçus selon les 9 dimensions

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Apparence	8,07	2,77	10,00	Apparence
Religion	6,63	4,61	10,00	Religion
Scolarité	5,18	4,43	5,00	Scolarité
Quotidien	5,16	2,84	5,00	Quotidien
Soin	4,42	5,02	0,00	Soin
Vie sociale et loisirs	4,30	3,16	2,50	Vie sociale et loisirs
Visites familiales	3,79	4,14	2,50	Visites familiales
Numérique	3,54	3,84	3,33	Numérique
Exercice de la mesure	2,64	3,45	0,00	Exercice de la mesure

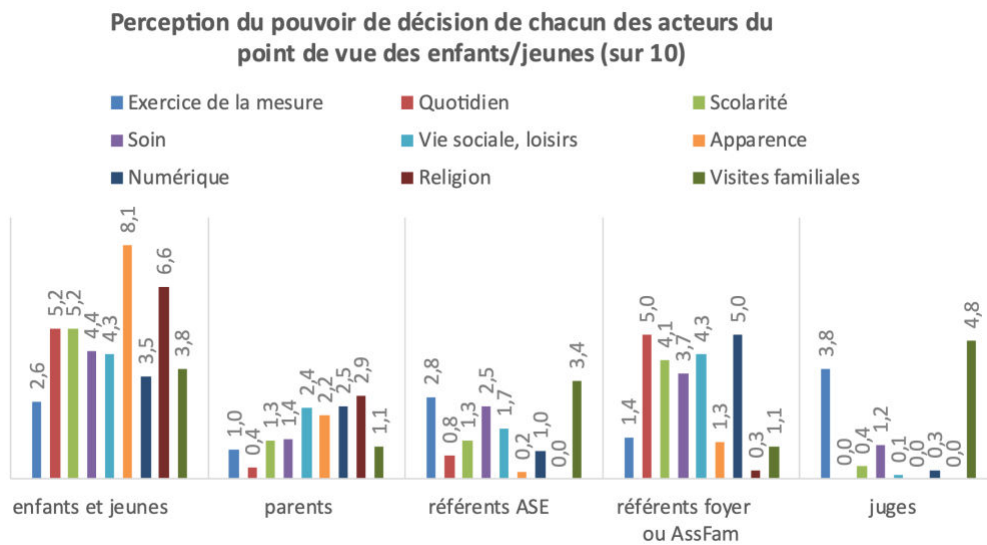
Les réponses aux items regroupés dans les 9 dimensions montrent de façon assez marquée, que les répondant.es indiquent avoir une impression de pouvoir de décision élevé au sujet de leur apparence avec un score de 8,07 sur 10. La dimension de la religion (en termes de pratiques et d'orientation) obtient également un score élevé (6,63 sur 10).

Trois dimensions obtiennent un score plus faible, inférieur à 4 sur 10 : les visites familiales, le numérique et l'exercice de la mesure.

❖ La perception du pouvoir de décisions des autres acteurs et actrices

Plus précisément, comme le montre la figure ci-dessous, parmi les 5 acteur.rices, la professionnelle du lieu de vie (éduc ou AF) est repérée par les jeunes comme possédant un pouvoir de décision important, notamment au sujet du numérique, du quotidien, de la vie sociale et de la scolarité. Le ou la référent.e ASE est repéré.e comme ayant un pouvoir relatif sur les dimensions (par ordre décroissant : les visites familiales, l'exercice de la mesure et les soins, pour n'évoquer que les dimensions obtenant un score supérieur à 2). À propos des parents, leur pouvoir de décision est perçu comme faible sur l'ensemble des dimensions, aucune dimension où le score serait supérieur à 3 sur 10. C'est au sujet de la religion, du numérique, de la vie sociale et de l'apparence que les parents auraient un léger pouvoir de décision. Le ou la juge est perçu.e comme celui ou celle ayant seulement du pouvoir sur les visites familiales et l'exercice de la mesure, et ayant le plus de pouvoir sur ces deux dimensions par rapport aux autres acteurs et actrices.

Figure 5 : point de vue des enfants sur le pouvoir de décision de chaque acteur



2. Analyses corrélatives des réponses des enfants

Au-delà de la description des réponses fournies par les enfants, des analyses corrélatives ont été réalisées.

❖ La construction d'indices de participation

Les questions précises du questionnaire complété par les enfants ont permis de construire deux indices de participation⁵ d'après le point de vue des enfants, celui relatif à la participation perçue et celui relatif à la participation vécue et /ou expérimentée. Le calcul d'indices permet de rassembler des questions cohérentes dans leur sens et dans leurs réponses afin d'offrir une compréhension plus globale d'un phénomène étudié.

La distinction entre les questions qui investiguent la perception et celles qui demandent l'expérience directe de la participation est apparue importante dans la logique-même du questionnaire, considérant le poids du sentiment de participation tout aussi important que l'effectivité même déclarée par les jeunes. En annexe 8, le tableau indiquant les questions utilisées pour construire les indices.

Tableau 8 : Indices globaux de participation du point de vue des enfants
Indices globaux de participation du point de vue des enfants/jeunes (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Participation globale perçue	4,40	1,81	4,39	Participation globale perçue
Participation globale vécue	3,39	1,93	3,44	Participation globale vécue

Le calcul des moyennes de ces deux indices montre leurs faiblesses, inférieures à 5 (calculés sur un maximum de 10), et un écart-type important pour chacune. Nous pouvons constater l'écart d'un point entre la participation perçue et la participation vécue selon la perspective de l'enfant. Ainsi, l'ensemble des expériences participatives investiguées est perçue comme inférieur au sentiment de participation qu'ils et elles

⁵ Tous les scores obtenus ont été rapportés sur une base de 10. Ensuite, 3 groupes sont déterminés (très concernés, moyennement concernés, peu concernés) à partir de la moyenne des réponses obtenues (+/- 0,5 écart-type).

peuvent énoncer. Dit autrement, les enfants semblent avoir davantage l'impression de participer que ce qu'ils et elles participent vraiment en réalité.

Les analyses suivantes proposent un approfondissement de ces deux indices.

❖ L'indice global de participation perçue par les jeunes

L'indice global de participation perçue par les jeunes comprend 5 dimensions⁶: donner son avis, se sentir informé, être écouté, avoir du pouvoir de décision et connaître ses droits.

Le tableau 9 ci-dessous montre que les répondant.es ont davantage l'impression de donner leur avis que de connaître leurs droits.

Tableau 9 : Indice de participation perçue
Indices de participation perçue par les enfants/jeunes (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Donner son avis	5,15	2,86	5,00	Donner son avis
Se sentir informé	4,66	2,50	5,00	Se sentir informé
Être écouté	4,60	3,14	3,33	Être écouté
Pouvoir de décision	3,88	2,18	3,79	Pouvoir de décision
Connaître ses droits	3,71	2,75	3,75	Connaître ses droits

Les scores obtenus à ces items montrent une sorte de graduation dans la perception de la participation, allant du fait de donner son avis, sentiment le plus important chez les répondant.es, au pouvoir de décision, le plus faiblement perçu chez les jeunes. À noter le faible score relatif à l'item : connaissance des droits. Une hypothèse pourrait être formulée ici autour du fait que la connaissance des droits serait dissociée de la possibilité ou du sentiment de pouvoir donner son avis.

❖ L'indice global de participation vécue par les jeunes

L'expérience participative des jeunes a été mesurée à partir de plusieurs questions relatives à la participation au parcours en protection de l'enfance et la participation collective.

Tableau 10 : indices de la participation vécue par les jeunes
Indices de l'expérience de participation vécue par les enfants/jeunes (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Participation au parcours PE	4,01	2,92	5,00	Participation au parcours PE
Participation collective	2,78	1,96	2,50	Participation collective

Force est de constater la faiblesse du score de participation collective expérimentée par les répondant.es.

Dans quelle mesure ces deux indices de participation sont-ils liés entre eux, ou dit autrement peut-on observer des corrélations dans les réponses des enfants avec des tendances générales ?

Les analyses de corrélation réalisées⁷ permettent de dire que le sentiment d'être écouté et de connaître ses droits, ainsi qu'un sentiment de pouvoir de décision au sujet

⁶ Ces 5 dimensions ont été construites à partir des questions investiguées dans le questionnaire et de la littérature au sujet de la participation, notamment Shier et Lundy.

⁷ Corrélation entre l'expérience de participation des enfants à leur parcours avec : la perception d'être écouté ($p = 0,07$; $\text{Khi}^2 = 8,71$; $\text{ddl} = 4$ (PS)), la connaissance des droits ($p = 0,09$; $\text{Khi}^2 = 7,97$; $\text{ddl} =$

de l'école et de la religion sont corrélés à une expérience de participation des enfants à leur parcours en protection de l'enfance. Ainsi, on pourrait supposer que pour les répondant.es, participer à son parcours en protection de l'enfance prendrait notamment la forme de décider au sujet de l'école et de la religion, et de connaître ses droits.

3. Le poids des variables contextuelles

Chacune des variables contextuelles a été testée pour repérer un éventuel poids, ou dit autrement un effet de variation sur les réponses au questionnaire, tout en considérant la petitesse de l'échantillon. Ainsi, les corrélations indiquées ci-dessous sont à comprendre dans le cadre strict des répondant.es et non de façon généralisée à la population des enfants protégé.es sur le territoire départemental de Paris. Ainsi, nous parlerons de tendances observées. De manière générale, le genre pourrait légèrement influencer sur certaines perceptions des jeunes ayant complété le questionnaire, tout comme le lieu de vie, mais c'est l'âge du ou de la répondant.e qui semble être le plus discriminant, toute proportion gardée. Néanmoins, ces éléments corroborent avec la littérature existante en la matière.

❖ Les effets du genre de l'enfant ?

Si le genre de l'enfant semble peu influencer, de légères tendances sont néanmoins observables, notamment au sujet de l'indice de participation perçue par les enfants/jeunes et de la perception de leur propre pouvoir d'agir.

Le tableau ci-dessous présente les items, de façon différenciée pour les filles et les garçons, selon qu'il s'agisse de variables dites « fortes » où les scores sont les plus importants, de variables dites « faibles » où les scores sont plus bas.

Tableau 11 : Indices de participation perçue par les jeunes selon leur genre

	Un garçon	Une fille
Forces	Se sentir informé (5,31) Donner son avis (5,71) Être écouté (4,93) Participation au parcours PE (4,46)	Se sentir informé (4,20) Donner son avis (4,83) Être écouté (4,19) Connaître ses droits (3,95) Pouvoir de décision (4,21)
Faiblesses	Connaître ses droits (3,22) Pouvoir de décision (3,68) Participation collective (2,99)	Participation collective (2,62) Participation au parcours PE (3,63)

Un critère est fort (faible) si sa moyenne est supérieure (inférieure) à la moyenne de l'ensemble des critères.

Ce tableau permet de repérer trois critères « forts » identiques entre les garçons et les filles : se sentir informé, donner son avis, être écouté, et trois critères différents selon le sexe du répondant. Les réponses indiquées par les filles correspondraient à une meilleure connaissance des droits et à un sentiment de pouvoir de décision plus élevé, alors que celles des garçons se caractériseraient par un sentiment de participation au parcours en protection de l'enfance plus important. Ces trois derniers critères se retrouvent dans leur opposé en tant que critère dit « faible » pour les enfants de l'autre genre. Aussi, la connaissance des droits et le pouvoir de décision serait des critères

4 (PS)), la perception d'un pouvoir de décision de l'enfant au sujet de l'école ($p = 0,04$; $\text{Khi}^2 = 10,21$; $\text{ddl} = 4$ (S)) et au sujet de la religion ($p = 0,05$; $\text{Khi}^2 = 9,65$; $\text{ddl} = 4$ (PS)).

« plus faibles » pour les garçons. Tant pour les filles que pour les garçons, la participation collective serait un critère dit « faible ».

Au sujet de la perception genrée du pouvoir de décision des enfants/jeunes, le tableau ci-dessous montre que la principale différence se situe dans le fait que le quotidien constitue une dimension importante du pouvoir de décision des filles, alors que pour les garçons ce serait la scolarité.

Tableau 12 : scores de perception de leur propre pouvoir de décision selon leur genre

	Un garçon	Une fille
Forces	Scolarité (5,68)	Quotidien (5,97)
	Religion (7,50)	Religion (6,61)
	Apparence (8,11)	Apparence (8,28)
Faiblesses	Vie sociale et loisirs (3,79)	Vie sociale et loisirs (4,83)
	Quotidien (4,32)	Scolarité (4,84)
	Numérique (3,18)	Numérique (4,17)
	Exercice de la mesure (3,41)	Exercice de la mesure (2,30)
	Visites familiales (3,94)	Visites familiales (4,22)

Un critère est fort (faible) si sa moyenne est supérieure (inférieure) à la moyenne de l'ensemble des critères.

Enfin, parmi l'ensemble des variables testées, un résultat s'est avéré très significatif au regard de la différence de genre : la perception du pouvoir de décision du juge (voir tableau en annexe 9). À partir des 49 réponses exploitées, les garçons de l'échantillon accordent moins de pouvoir de décision au juge que les filles. Quand 12 filles accordent un fort pouvoir de décision au juge, 13 garçons lui attribuent un faible pouvoir de décision. Au-delà de l'effet statistique indiquant une relation très significative, ce résultat ouvre des perspectives de réflexion qui seraient à approfondir : les garçons et les filles ont-ils.elles une perception différente des juges des enfants ? Les pratiques des juges diffèrent-elles selon qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille ?

❖ Les effets de l'âge ?

Au regard du profil des répondant.es, trois tranches d'âge ont été créées : moins de 11 ans (N=17), entre 11 et 15 ans (N=22) et 16 ans et plus (N=16).

Le tableau suivant rassemble les variables liées à la participation perçue discriminantes selon l'âge du répondant.

Tableau 13: Indices de participation perçue des jeunes selon leur âge
Indices de participation perçue par les enfants/jeunes, selon leur âge

	Moins de 11 ans	Entre 11 et 16 ans	Entre 16 et 21 ans
Forces	Se sentir informé (3,73) Donner son avis (3,46)	Se sentir informé (4,92) Donner son avis (4,81) Être écouté (4,85)	Se sentir informé (5,64) Donner son avis (7,37) Être écouté (6,25) Pouvoir de décision (6,04) Participation au parcours PE (5,63)
	Être écouté (2,55) Connaître ses droits (2,45) Pouvoir de décision (2,19) Participation collective (1,99) Participation au parcours PE (1,91)	Connaître ses droits (4,24) Pouvoir de décision (3,85) Participation collective (3,35) Participation au parcours PE (4,32)	Connaître ses droits (4,17) Participation collective (3,13)

Un critère est fort (faible) si sa moyenne est supérieure (inférieure) à la moyenne de l'ensemble des critères.

Il est possible de constater que plus le ou la répondant.e est âgé.e, plus nombreuses sont les variables considérées comme « fortes » (c'est-à-dire avec un score supérieur à la moyenne). De façon liée, les enfants les plus jeunes ont des scores plus faibles à davantage de variables, visibles dans ce tableau en tant que « faiblesses » dans la

2^{ème} colonne. Une lecture graduelle conduirait à indiquer que le sentiment d'être informé et de donner son avis sont présents avant 11 ans, puis que c'est le sentiment d'écoute qui est ressenti en plus chez les enfants âgé.es de 11 à 15 ans, et enfin, après 16 ans, c'est la perception d'un pouvoir de décision et d'une participation au parcours en protection de l'enfance qui viennent renforcer la perception générale de la participation. La connaissance des droits et la participation collective demeurant des variables dites « faibles », même après 16 ans.

Les analyses complémentaires réalisées (dont les tableaux sont en annexe 9) montrent également que :

- les enfants de moins de 11 ans perçoivent :
 - o leur propre pouvoir de décision comme largement plus faible que celui de celles et ceux âgé.es de plus de 16 ans.
 - o le pouvoir de décision du juge particulièrement élevé.
 - o le pouvoir de décision du ou de la référent.e ASE particulièrement faible.
- les jeunes de 11 à 15 ans perçoivent :
 - o le pouvoir de décision de l'éducateur.rice proximal.e particulièrement élevé.
- les jeunes de plus de 16 ans perçoivent :
 - o le pouvoir de décision du juge et de l'éducateur.rice proximal.e particulièrement faible.

De plus, la perception du pouvoir de décision selon les dimensions paraît également colorée selon l'âge. Le tableau ci-dessous indique que les dimensions de l'apparence et de la religion perçues comme des enjeux forts du pouvoir de décision des jeunes selon leur perception quel que soit l'âge. Les enfants de moins de 11 ans perçoivent leur pouvoir de décision particulièrement dans les dimensions de la vie sociale et des loisirs et du quotidien et celles et ceux âgé.es entre 16 et 21 ans prioritairement au sujet de la scolarité et des visites familiales. Les enfants âgé.es entre 11 et 16 ans sont probablement celles et ceux qui s'accordent le moins de pouvoir de décision.

Tableau 14 : Scores de perception de leur propre pouvoir de décision selon leur âge

	Moins de 11 ans	Entre 11 et 16 ans	Entre 16 et 21 ans
Forces	Vie sociale et loisirs (3,23) Quotidien (3,28) Religion (3,33) Apparence (7,29)	Quotidien (5,71) Religion (7,63) Apparence (8,65)	Scolarité (8,75) Religion (9,33) Apparence (8,96) Visites familiales (7,71)
Faiblesses	Scolarité (2,19) Numérique (0,94) Exercice de la mesure (0,48) Visites familiales (1,61)	Vie sociale et loisirs (4,25) Scolarité (4,55) Numérique (3,33) Exercice de la mesure (1,36) Visites familiales (3,57)	Vie sociale et loisirs (5,78) Quotidien (6,25) Numérique (7,08) Exercice de la mesure (6,35)

Un critère est fort (faible) si sa moyenne est supérieure (inférieure) à la moyenne de l'ensemble des critères.

❖ Les effets du lieu de vie ?

Parmi les répondant.es, 37 vivent en lieu collectif, 15 en famille d'accueil et 6 dans une catégorie nommée « autres » regroupant les lieux de vie tels que : appartement autonome, hôtel, et chez un tiers digne de confiance.

Le tableau suivant regroupe la fluctuation des variables relatives à la participation perçue, à considérer par rapport au lieu de vie de l'enfant qui a répondu au questionnaire.

Tableau 15 : Indices de participation perçue selon le lieu de vie (forces et faiblesses)

	Lieu collectif	Famille d'accueil	Autre lieu
Forces	Se sentir informé (4,49) Donner son avis (4,83) Être écouté (4,28)	Se sentir informé (4,60) Donner son avis (5,86) Être écouté (5,22) Participation au parcours PE (5,17)	Se sentir informé (5,83) Donner son avis (5,39) Être écouté (5,00) Pouvoir de décision (5,57) Participation au parcours PE (5,00)
Faiblesses	Connaître ses droits (3,76) Pouvoir de décision (3,56) Participation collective (3,24) Participation au parcours PE (3,38)	Connaître ses droits (3,94) Pouvoir de décision (3,98) Participation collective (1,58)	Connaître ses droits (2,78) Participation collective (2,92)

Un critère est fort (faible) si sa moyenne est supérieure (inférieure) à la moyenne de l'ensemble des critères.

Une vue générale de ce tableau 15 permet de repérer un nombre plus important de variables qualifiées de « faiblesses » parmi les répondant.es vivant en lieu collectif que parmi celles et ceux vivant dans un lieu autre. Outre l'effet de nombre et d'âge (les répondant.es vivant dans un autre lieu sont également les plus âgé.es), le sentiment de pouvoir de décision serait plus élevé et/ou différent pour les jeunes vivant dans les lieux autres. Serait-ce un effet de dispositif ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. Néanmoins, il est possible de constater que la seule différence de perception des jeunes vivant en lieu collectif et en famille d'accueil, et non la moindre, concerne la participation au parcours de protection de l'enfance. La connaissance des droits et la participation collective restent pour l'ensemble des jeunes deux variables avec un score « faible ».

Les analyses complémentaires permettent de rendre compte de réponses différentes selon le lieu de vie de l'enfant au sujet du pouvoir de décision.

Tout d'abord au sujet de la perception du pouvoir de décision des autres acteurs ou actrices :

- Les enfants en lieu collectif perçoivent leur éducateur.rice proximal.e avec un fort pouvoir de décision (sur les situations évoquées dans le questionnaire) (14 sur 37), contrairement à la totalité des jeunes vivant dans un autre lieu de vie (6 sur 6) ($p = 0,009$; $\text{Khi}^2 = 13,56$; $\text{ddl} = 4$ (TS)).
- Les réponses des enfants vivant en lieu collectif se distinguent par des réponses majoritaires accordant un fort pouvoir décisionnel au juge (19 sur 36 soit 52%) par rapport aux enfants vivant en famille d'accueil (2 sur 14 soit 14%) ($p = 0,01$; $\text{Khi}^2 = 12,35$; $\text{ddl} = 4$ (S)).

La perception de leur propre pouvoir de décision semble différente également selon leur lieu de vie, et plus précisément au sujet de deux dimensions (tableau en annexe 9) :

- Les enfants vivant en famille d'accueil percevraient leur pouvoir de décision au sujet de l'école plus élevé (11 sur 15, soit 73%) que leurs homologues vivant en lieu collectif (10 sur 36, soit 27%) ($p = 0,01$; $\text{Khi}^2 = 12,93$; $\text{ddl} = 4$ (S)).
- Les enfants vivant en famille d'accueil percevraient leur pouvoir de décision au sujet du quotidien plus élevé (8 sur 14, soit 57%) que leurs homologues vivant en lieu collectif (7 sur 36, soit 19%) ($p = 0,02$; $\text{Khi}^2 = 11,41$; $\text{ddl} = 4$ (S)).

❖ Des différences selon la dimension judiciaire de la mesure ?

Parmi les questions de recherche qui animaient le groupe questionnaire, il y avait celle concernant le poids et/ou les effets de la présence d'un juge ou de l'accompagnement par un avocat sur la façon dont l'enfant pouvait percevoir sa participation aux décisions. Les analyses statistiques ont été limitées à des calculs de corrélation simple au regard du faible nombre de répondant.es pour lesquel.les un.e juge n'intervenait pas (N=5). Néanmoins, il paraît intéressant de souligner quatre aspects descriptifs

(dont les données chiffrées sont présentées dans les tableaux en annexe 9) qui peuvent nourrir les réflexions à venir :

- Les enfants dont la mesure n'a pas été prononcée par un.e juge ont une perception de leur pouvoir de décision en général plus important,
- Les enfants dont la mesure n'a pas été prononcée par un.e juge ont une perception de leur pouvoir de décision au sujet de la mesure plus important,
- Les enfants dont la mesure n'a pas été prononcée par un.e juge perçoivent que leur éducateur ou éducatrice proximal.e a peu de pouvoir de décision,
- 5 des 6 enfants accompagné.es par un.e avocat ont un indice global de participation perçue très élevé.

4. Les réponses aux questions ouvertes

Le questionnaire dans sa version pour les enfants, comprend cinq questions ouvertes.

❖ **Si tu as des questions au sujet de la mesure de protection, à qui les poses-tu?**

17 des 37 enfants qui ont répondu à cette question indiquent qu'ils s'adressent aux éducateurs, exclusivement ou en combinaison avec d'autres professionnelles (directeur ou chef de service du foyer, psychologue, famille d'accueil). Les référent.es ASE sont cité.es 11 fois, le ou la juge deux fois. Les parents sont nommés par quatre enfants, ce qui pourrait indiquer que les enfants ont la perception que les parents ont eux aussi une faible connaissance de la mesure. Par ailleurs, un.e jeune dit poser ses questions à ses copines.

❖ **Sur quoi aimerais-tu donner ton avis ?**

29 enfants ne répondent pas à cette question, et 9 répondent « rien », « ne sais pas », ou « n'ai pas envie ». Parmi les réponses restantes, les rencontres avec les parents sont en tête (7), Concernant les rencontres avec les parents, cinq réponses montrent le souhait de les prolonger ou de les multiplier : « savoir si je peux voir ma mère »; « être plus avec mes parents »; « ma maman »; « sur les droits de visite avec mon père, qu'elles soient plus longues » « voir ma mère ». Deux réponses sont plus neutres : « les rencontres parents enfants » et « les visites avec ma mère ». Les autres réponses concernent les sorties (4), le foot (1) ou les copains (2), la décision de placement ou de fin de placement, la situation du jeune, le règlement.

❖ **D'après toi, qu'est-ce qui pourrait aider les enfants et les jeunes à davantage participer aux décisions qui les concernent ?**

49 enfants ne répondent pas, ou répondent ne pas savoir. Trois répondent qu'il faudrait une meilleure information, trois évoquent les conditions dans lesquelles ils peuvent s'exprimer : « j'aimerais qu'on m'écoute quand j'ai envie de dire quelque chose. Qu'on parle chacun son tour » ; « les mettre dans des situations qui leur permettent de s'exprimer sans pression extérieure, dans des espaces neutres qui ne vont pas venir mettre une pression aux jeunes. »; « leur poser des questions ».

❖ **Qu'est-ce que tu aimerais dire aux personnes responsables de la protection de l'enfance à Paris ?**

40 ne répondent pas où indiquent ne pas savoir. Trois répondent « rien », avec deux commentaires : « Rien dans tous les cas vous allez pas m'écouter » « Rien. Vous ne pouvez rien faire pour moi ». Trois expriment une satisfaction : « Qui font un bon travail

est que ce n'est pas tt le temps facile »; « Je vous remercie pour voir aidez les enfants et à toujours être là pour eux »; « merci de protéger les enfants ».

Quatre demandent à être plus écouté.es. Quatre demandent à voir davantage leurs parents : *« Que je veux rentrer chez mon père avec mon frère »; « J'aimerais voir ma mère beaucoup plus souvent »; « De plus souvent voir mes parents. »; « De moins mettre à l'écart la place des parents dans la relation avec son enfant ».* Deux aimeraient être entendus sur leur famille d'accueil : *« Je ne veux plus partir en vacances chez ma famille d'accueil. »; « A 11 ans, j'aurais aimé être écouté concernant les familles d'accueil. »* Un répondant demande à mieux traiter les jeunes étrangers : *« Il faut s'occuper des étrangers si un étranger vient chez nous, il ne dort pas dehors, mais ici il dort dehors, ce n'est pas normal. On est tous des humains. »* Un.e demande à ce qu'il y ait plus de professionnelles : *« Arrêtez de distribuer des arrêts maladies à tout va et trouvez plus de travailleurs même si je sais qu'aucun ne veulent travailler chez vous. ».*

❖ **Si tu avais le pouvoir de changer les choses, qu'aimerais-tu faire ?**

27 ne répondent pas, 2 ne savent pas. 10 réponses concernent les parents.

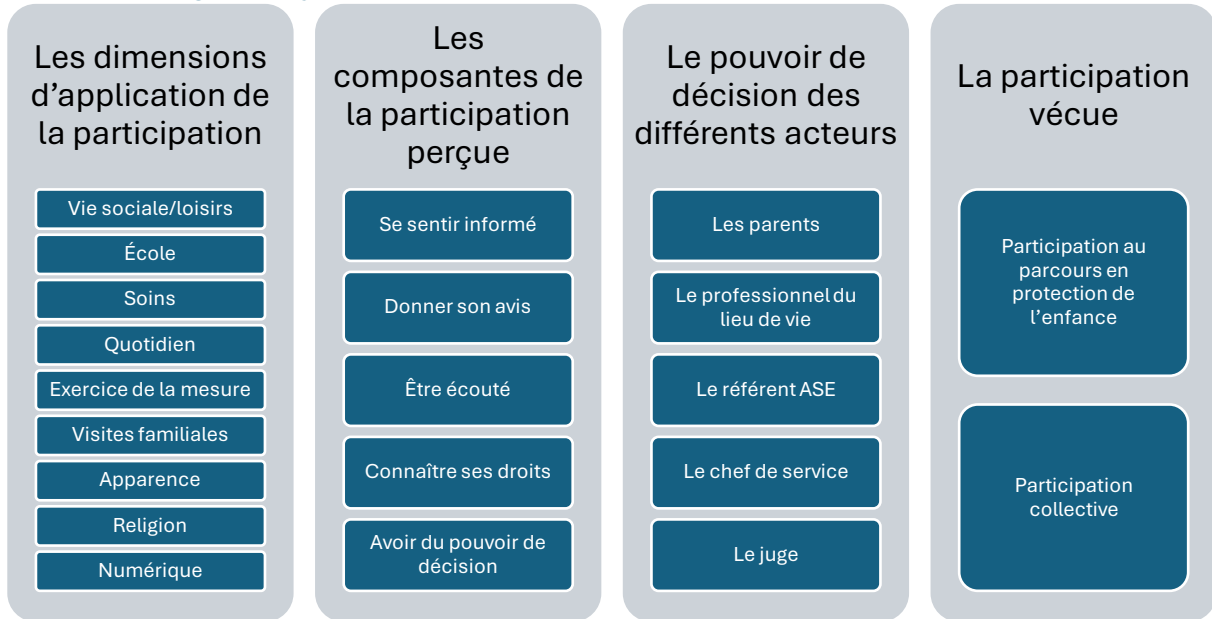
9 répondants souhaitent retourner vivre dans leur famille ou passer plus de vacances avec leurs parents : *« vivre chez mon père. Et qu'il ait un appartement. »; « Rester que chez moi pour toute la vie et que mes parents ne soient jamais morts »; « Repartir chez moi, mais que l'on aide ma mère et ma grand-mère à mieux apprendre le français. Revoir même si je retourne chez moi mes amis et mes éducateurs du foyer. »* Un répondant souhaiterait *« de transformer ma mère en gentille ».* Trois enfants ont des réponses altruistes : *« Que tout le monde soit heureux »; « Aider les autres enfants qui sont comme moi »; « Qu'il n'y ait pas d'enfants en danger et que tout le monde ait des droits ».* Deux personnes répondent qu'elles souhaiteraient *« revenir en arrière ».* Plusieurs réponses montrent le souhait de pouvoir décider pour les soirées pyjamas ou anniversaire (1), l'âge des téléphones portables (2), le choix du métier (1), la chambre (1), voire pour tout : *« faire ce que je veux ».*

Enfin, une réponse concerne l'école : *« faire qu'il n'y ait plus d'école pour tout le monde ».*

5. Synthèse des analyses des réponses des enfants

Le tableau ci-dessous permet de visualiser les différentes façons dont la participation a été appréhendée, tant par la formulation des questions et l'architecture du questionnaire que par les analyses réalisées et détaillées dans la partie précédente.

Figure 6 : Synthèse de la conception de la participation dans le questionnaire



De manière synthétique, il est possible de repérer six axes majeurs qui émergent de l'analyse des résultats.

Donner son avis : un axe majeur vécu mais en attente d'écoute

Dès la décision de la mesure, 37 enfants sur 50 indiquent avoir pu donner leur avis (dont 15 estiment qu'il a été pris en compte). L'impression générale de pouvoir donner son avis sur les sujets importants est indiquée par plus de deux tiers des enfants, mais un tiers se sent vraiment écouté.

Une information globale mais insuffisante sur des aspects concrets de la participation et des droits

Si l'information des enfants au sujet de leurs droits semble majoritaire (deux tiers des enfants indiquent être informés), c'est moins le cas au sujet du fonctionnement de la protection de l'enfance (un peu plus d'un quart). Néanmoins, seulement un enfant sur 5 sait qu'il peut être accompagné.e d'un.e avocat.e, d'une personne qualifiée ou d'une personne de son choix.

La participation aux espaces de décision et aux instances collectives reste très limitée

Quel est le degré de participation de l'enfant (en termes de présence notamment) à des instances collectives où sont prises des décisions qui le ou la concernent ? Les 58 réponses obtenues permettent de dire que moins d'un.e enfant sur 4 a participé à une réunion en lien avec le PPE et que presque un.e enfant sur 3 a participé à une réunion de synthèse. Presque un.e répondant.e sur cinq a déjà participé à un CVS.

Une perception de la participation qui évolue avec l'âge de l'enfant

Le sentiment d'être informé et de donner son avis sont présents chez les enfants avant 11 ans, puis c'est le sentiment d'écoute qui est ressenti de façon plus affirmée chez les enfants âgés de 11 à 15 ans, et enfin, après 16 ans, c'est la perception d'un pouvoir de décision et d'une participation au parcours en protection de l'enfance qui viennent renforcer la perception générale de la participation. La connaissance des

droits et la participation collective demeurant des variables dites « faibles », même après 16 ans.

Les enfants de moins de 11 ans perçoivent leur pouvoir de décision particulièrement dans les dimensions de la vie sociale et des loisirs et du quotidien et celles et ceux âgé.es entre 16 et 21 ans prioritairement au sujet de la scolarité et des visites familiales.

Le pouvoir de décision accordé aux jeunes eux-mêmes et aux professionnelles proximales

Les professionnelles proximales (assistantes familiales et éducatrices au sein des lieux collectifs) sont repérées par les jeunes comme les adultes détenant le plus de pouvoir de décision. Celui des juges et des référent.es ASE est estimé inférieur à celui des parents. À noter que les chef.fes de service ne sont pas du tout repéré.es par les jeunes. Les jeunes estiment que leur propre pouvoir de décision est important au sujet de l'apparence et de la religion.

Les jeunes vivant en lieu collectif, et les filles, accorderaient davantage de pouvoir de décision au juge. Les enfants vivant en famille d'accueil auraient un sentiment de pouvoir de décision plus important au sujet de la scolarité et du quotidien que leurs camarades en lieu collectif.

Participer : à l'école et au quotidien, l'apparence et la religion comme un pouvoir de décision majeur pour les jeunes

Pour les répondant.es, participer à son parcours en PE prendrait notamment la forme de décider au sujet de l'école et de la religion, et de connaître ses droits. Les questions relatives à l'apparence et la religion sont celles sur lesquelles ils perçoivent avoir le plus d'influence, d'être le ou la plus en mesure de décider par rapport aux autres acteurs et par rapport aux autres dimensions. Les réponses des filles indiqueraient que pour elles, la participation se jouerait particulièrement dans le quotidien, et dans le fait de connaître ses droits et de pouvoir décider, alors que pour les garçons, elle se jouerait dans la scolarité et en participant au parcours en protection de l'enfance.

C. Analyse des réponses des professionnelles

131 personnes ont complété le questionnaire. Voici quelques éléments généraux au sujet du profil des répondant.es :

- 66,4% (N=87) de femmes et 26,7% (N=35) d'hommes.
- 32,8% (N=43) ont plus de 50 ans, 28,2% (N=37) ont entre 40 et 50 ans, 25,2% (N=33) ont entre 30 et 40 ans, les répondant.es de moins de 30 ans représentent 10,7% (N=14).
- 63,4%(N=83) des répondant.es sont rattaché.es au conseil départemental de Paris, 33,6% (N=44) dépendent du secteur associatif.
- 33.8% (N=44) occupent une fonction d'intervenant.e socio-éducatif (avec un DEES, un DEAS ou faisant fonction), 27,7% (N=36) sont cadres opérationnels (chef.fes de service, directeur.rice), et 23.1% (N=30) sont assistant.es familiaux.ales. À noter que 10 psychologues et 7 référent.es de parcours ont complété le questionnaire.
- 35,9% (N=33) exercent au sein d'un lieu d'accueil (hébergement collectif). 21,7% (N=20) travaillent au sein d'un service d'accueil familial. De plus, 16,3% (N=15) travaillent dans un service de milieu ouvert et 12% (N=11) au sein du pôle parcours de l'enfant.
- La majorité des professionnelles exercent leurs fonctions dans leur poste actuel depuis moins de 5 ans : soit 65 répondant.es qui représentent 49,7%. Néanmoins, la majorité (N=36) a plus de 20 ans d'expérience dans le travail social,
- En termes de participation à des formations continues, les réponses fluctuent grandement selon les thématiques (tableau en annexe 10). Par exemple, 36,15% (N=47) des répondant.es ont suivi une formation sur la participation des enfants en protection de l'enfance.

1. Analyses descriptives des réponses des professionnelles

Après avoir présenté la diversité des répondantes, les analyses descriptives, vont présenter des tableaux avec les données brutes et ramenées en pourcentage pour les grandes parties thématiques du questionnaire.

❖ Les droits de l'enfant vus par les professionnelles répondantes

Lorsqu'il s'agit d'investiguer les droits des enfants, il a été fait le choix de demander aux professionnelles à la fois leur perception du niveau d'information de l'enfant au sujet de ses droits, et également de voir leurs connaissances sur des points spécifiques, notamment lors de situations judiciaires, donc en termes de procédures.

Tableau 16 : Q7, niveau information des enfants sur leurs droits, d'après les professionnelles

7. D'après votre expérience, les enfants concernés par une mesure de protection de l'enfance à Paris sont-ils suffisamment informés sur leurs droits ?

Taux de réponse : 94,7%

	Nb	% obs.
Non réponse	7	5,3%
Oui	50	38,2%
Non, pas assez	69	52,7%
Non, pas du tout	5	3,8%
Total	131	100,0%

Parmi les 131 répondantes, 56.5% (N=74) estiment l'information de l'enfant au sujet de ses droits insuffisante (ou inexistante).

Sur des points plus spécifiques, la majorité des professionnelles répondent oui aux affirmations suivantes (qui sont en effet toutes justes). L'affirmation pour laquelle les répondantes semblent hésitantes concerne le droit pour l'enfant de faire un recours de la décision prise, où seulement 43 professionnelles sont affirmatives.

Tableau 17: Q9, Connaissances des droits de l'enfant sur des situations précises

9. D'après vous, les mineurs concernés par une mesure de protection de l'enfance ont-ils le droit.... ?

	Non réponse	Oui	Oui selon les situations	Non	Je ne sais pas
D'être reçus seuls par le juge	2	94	23	4	8
D'écrire une lettre au juge pour dire ce qu'ils souhaitent	2	118	7	0	4
De donner leur avis sur les droits de visite et d'hébergement	3	95	24	4	5
D'être assistés, lors de l'audience, par un avocat ou par un représentant qu'ils désignent eux-mêmes	3	87	19	5	17
De recevoir un compte-rendu oral ou écrit des décisions prises par les professionnels	3	78	29	8	13
De faire un recours de la décision prise	3	43	22	30	33

À noter la proportion non négligeable de répondantes indiquant un droit conditionnel aux situations. Par exemple, 29 répondantes estiment que recevoir un compte-rendu des décisions prises par des professionnel.les est un droit à géométrie variable selon les situations.

❖ L'information et le recueil du point de vue de l'enfant au sujet de sa mesure

Tout d'abord, la perception des répondantes au sujet de l'information et de l'expression du point de vue des enfants au sujet de la mesure qui les concerne.

Tableau 18 : Q4 et Q6, information et expression du point de vue de l'enfant au sujet de la mesure d'après les professionnelles

6. D'après votre expérience, les enfants concernés par une mesure de protection à Paris sont-ils suffisamment informés sur la mesure qui les concerne ?

Taux de réponse : **96,2%**

	Nb	% obs.
Non réponse	5	3,8%
Oui, complètement	23	17,6%
Oui, selon les lieux	84	64,1%
Non, très peu	19	14,5%
Non, pas du tout	0	0,0%
Total	131	100,0%

4. D'après votre expérience, avez-vous constaté que les enfants concernés par une mesure de protection à Paris ont la possibilité d'exprimer leur point de vue ?

Taux de réponse : **93,9%**

	Nb	% obs.
Non réponse	8	6,1%
Oui, complètement	28	21,4%
Oui, selon les lieux	73	55,7%
Non, très peu	21	16,0%
Non, pas du tout	1	0,8%
Total	131	100,0%

Ces deux tableaux montrent que la majorité des répondantes indiquent un oui conditionnel. Le repérage d'une information complète de l'enfant concerne 23 professionnelles (17.6%) et d'une possibilité complète d'exprimer son point de vue 28 professionnel.les (21.4%). Plus de la moitié estime que l'information et l'expression du point de vue de l'enfant diffèrent selon les lieux (de vie de l'enfant ou d'exercice des professionnelles, nous ne pouvons le dire). À noter qu'aucune professionnelle ne souligne une absence totale de ces deux aspects de la participation de l'enfant.

Ensuite, au sujet du rôle de la professionnelle répondante par rapport à la participation des enfants, les deux questions suivantes donnent des éclairages. Plus de 90%

(62.6% + 28.2% à la question 10, soit N=119) estiment permettre aux enfants de participer aux décisions qui les concernent soit de façon pleine, soit en fonction des situations (ce qui est le plus courant). De même, plus de 90% (45.8 + 48.1% à la question 11, soit N= 123) souhaitent un renforcement de la participation de l'enfant, comme le montrent les réponses à la question 11, mais toujours sous conditions (N=63, 48.1%).

Tableau 19 : Q10 et Q11, pratiques participatives et souhaits de pratiques participatives des enfants aux décisions selon les professionnelles

10. D'après vous, en tant que professionnel, diriez-vous que vous permettez aux enfants de participer aux prises de décision qui les concernent ?

Taux de réponse : **95,4%**

	Nb	% obs.
Non réponse	6	4,6%
Oui	37	28,2%
Oui, selon les situations	82	62,6%
Non	6	4,6%
Total	131	100,0%

11. Souhaiteriez-vous que les enfants en protection de l'enfance participent davantage aux décisions qui les concernent ?

Taux de réponse : **96,9%**

	Nb	% obs.
Non réponse	4	3,1%
Oui	60	45,8%
Oui, selon les situations	63	48,1%
Non	4	3,1%
Total	131	100,0%

L'analyse des réponses qualitatives qui sera réalisée dans la partie suivante permettra d'apporter des éléments de compréhension notamment au sujet de la précision « oui selon les situations », afin de mieux saisir cette participation sous conditions.

❖ Au sujet de la participation des parents et de leurs droits

Une question (Q13) concernait la connaissance des droits des parents notamment dans le cadre judiciaire : « D'après les détenteurs de l'autorité parentale ont-ils le droit d'écrire une lettre au juge ». La grande majorité (entre 68% et 92%) répond « oui » aux 6 items affirmant un droit (voir tableau en annexe 10). L'unanimité est moins grande au sujet du fait que les parents aient le droit d'être reçus seuls par le ou la juge.

Quelles perceptions ont les répondantes de la façon de permettre aux parents de participer aux décisions et que souhaitent-elles ? Seules 19.8% (N=26) estiment ne pas permettre aux parents de participer aux décisions (les leurs et celles de leurs enfants) et 54.2% (N=71), selon les situations. Plus de 80% (N=107) des répondantes souhaiteraient que les parents participent davantage, même si 62.6% (N=82) d'entre elles nuancent en évoquant la particularité des situations.

Tableau 20 : Q14 et Q15, pratiques participatives et souhaitées des parents aux décisions d'après les professionnelles

14. D'après vous, en tant que professionnel, diriez-vous que vous permettez aux parents de participer aux prises de décision qui les concernent, eux et leurs enfants ?

Taux de réponse : **96,2%**

	Nb	% obs.
Non réponse	5	3,8%
Oui	29	22,1%
Oui, selon les situations	71	54,2%
Non	26	19,8%
Total	131	100,0%

15. Souhaiteriez-vous que les parents participent davantage aux décisions qui concernent leurs enfants ?

Taux de réponse : **93,1%**

	Nb	% obs.
Non réponse	9	6,9%
Oui	25	19,1%
Oui, selon les situations	82	62,6%
Non	15	11,5%
Total	131	100,0%

❖ Les perceptions du pouvoir de décision selon les professionnelles

Parmi l'ensemble des personnes proposées comme pouvant prendre des décisions au sujet de 24 situations concernant la vie d'un enfant protégé, les professionnelles identifient les enfants/jeunes comme celles et ceux qui ont le plus de pouvoir de décision.

Néanmoins, le tableau ci-dessous montre une certaine dissolution du pouvoir de décision entre tous les acteurs.rices, aucun.e n'ayant un score supérieur à 5 sur 10. Ainsi, les réponses montrent que pour chaque aspect, au moins 3 acteurs et actrices sont repéré.es comme ayant un pouvoir de décision.

Tableau 21 : Scores de perception par les professionnelles du pouvoir de décision de chaque acteur (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane		
Enfants/jeunes	<u>4.70</u>	2,35	4,60	Enfants/jeunes	4,70
Educs et AssFam	<u>4.06</u>	2,19	4,40	Educs et AssFam	4,06
Parents	<u>3.47</u>	2,09	3,20	Parents	3,47
Référents ASE	<u>2.30</u>	1,77	2,00	Référents ASE	2,30
Chefs de service	<u>2.08</u>	1,77	2,00	Chefs de service	2,08
Juges	<u>1.38</u>	0,88	1,60	Juges	1,38

Pour explorer davantage cette tendance, nous proposons d'analyser le pouvoir de décision estimé par les professionnelles à chaque acteur.rice selon les 9 dimensions investiguées dans le questionnaire. En voici les principales tendances (les tableaux sont présents en annexe 10) :

- Le pouvoir de décision accordé ou possédé par les jeunes d'après les professionnelles s'exerce principalement sur trois dimensions : l'apparence, la religion ainsi que la vie sociale et les loisirs (scores supérieurs à 6).
- Le pouvoir de décision accordé aux parents s'exerce principalement sur 2 dimensions : la religion et l'apparence. Ces perceptions sont identiques à celles des jeunes telles qu'analysées dans le questionnaire à leur intention. Ces deux dimensions relèveraient donc de la convenance personnelle, de l'intime familial, des valeurs familiales et/ou de l'autorité parentale ?
- Le pouvoir de décision des référent.es ASE et des chef.fes de service perçu par les professionnelles semble se situer principalement au sujet du soin, de la mesure et de la vie sociale et des loisirs (scores supérieurs à 3 sur 10).

❖ La participation des parents et des jeunes aux rapports socio-éducatifs

Le tableau ci-dessous montre la répartition des réponses des professionnelles aux questions investiguant la façon dont les parents et les enfants ont accès au rapport socio-éducatif.

Tableau 22 : explication et lecture du rapport socio-éducatif par l'enfant et les parents, d'après les professionnelles

16. (Pour les mesures judiciaires) que pensez-vous des affirmations suivantes portant sur le rapport rédigé par le service de l'ASE ?

	Non réponse	Oui, toujours	Oui, parfois	Non, rarement	Non, jamais	Je ne sais pas
Le contenu du rapport est expliqué à l'enfant avant l'audience	4	<u>34</u>	<u>43</u>	29	<u>6</u>	<u>15</u>
L'enfant peut lire le rapport socio-éducatif	3	<u>14</u>	23	<u>36</u>	<u>38</u>	<u>17</u>
Le contenu du rapport est expliqué au parent avant l'audience	3	<u>36</u>	32	<u>17</u>	<u>4</u>	<u>39</u>
Le parent peut lire le rapport socio-éducatif	3	<u>17</u>	<u>19</u>	27	18	<u>47</u>

Ces quatre questions permettent de repérer que :

- La majorité des répondantes indiquent « je ne sais pas » aux 2 items relatifs aux parents.
- ¼ des répondantes indiquent que le rapport socio-éducatif est toujours expliqué à l'enfant ou aux parents avant l'audience mais peut être toujours lu par le parent ou l'enfant dans environ 10% des cas.

2. La participation des professionnelles sur les décisions liées à leur environnement

Un des axes du questionnaire reposait sur l'idée échangée dans le groupe questionnaire au sujet de la reconnaissance de l'expérience des professionnelles mais aussi de leur propre marge de manœuvre au sein de l'institution. Le PPE est un exemple parfois symptomatique de décalage entre l'intention et les possibilités de réalisation qui peuvent créer du mal-être chez les professionnelles. Ainsi, plusieurs questions ont visé à recueillir les sentiments des professionnelles par rapport à leurs conditions de travail.

❖ Leur perception du PPE

Au sujet du PPE, les réponses majoritaires traduisent un PPE perçu comme non contraignant, mais chronophage, adapté aux réalités de terrain, mais trop exigeant et difficile au niveau des entretiens à animer pour le compléter, cohérent dans l'organisation du service, intéressant, utile, prioritaire, aidant pour l'accompagnement⁸. Ces réponses invitent à avancer l'idée que « sur le fond » les professionnelles voient l'intérêt et le bien fondé du PPE, mais qu'il manquerait des éléments organisationnels (aménagement de temps et formation aux entretiens par exemple) pour le rendre effectif.

Par contre, la répartition des rôles tels que initier la signature, garantir le renseignement du PPE et vérifier sa mise en place, entre le ou la référent.e de parcours, le lieu d'accueil de l'enfant, le ou la référent.e du service du lieu d'accueil, le ou la chef.fe de service et l'inspecteur.rice ASE n'est pas du tout claire (tableau en annexe 10).

❖ Leur rapport au travail et la perception de leur marge de manœuvre à un indice de bien-être au travail

Sont présentées ici les réponses à trois questions, qui malgré le fait qu'elles portent sur des points différents, peuvent rendre compte de la façon dont les professionnelles se sentent au travail et perçoivent leur marge de manœuvre ou l'effet de leurs propositions d'amélioration.

⁸ La question posée proposait de choisir un qualificatif parmi 10 duos contraires, tableau des réponses en annexe.

Tableau 23 : Q21, conception du travail par les professionnelles
21. Au sujet de la façon dont vous concevez votre travail aujourd'hui... ?

	Non réponse	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Mon travail me procure de la satisfaction	4	0	2	25	79	21
Je me sens épuisé par ma fonction	4	5	24	59	30	9
La charge de travail me semble inépuisable	9	2	24	42	31	23
Je suis heureux d'avoir choisi de faire ce travail	4	0	2	14	71	40
Ma fonction actuelle me permet de défendre mes valeurs	6	1	11	33	48	32
Mon activité actuelle correspond à mes motivations premières	4	1	5	28	53	40
Il m'arrive de vouloir changer de travail	6	24	34	44	16	7
J'ai l'impression de ne pas en faire assez pour les personnes que j'accompagne	5	3	18	55	32	18
Je me sens soutenu par mes collègues	6	0	5	35	55	30
Je me sens soutenu par ma hiérarchie directe	4	4	13	28	50	32
Je suis en accord avec les décisions prises par ma hiérarchie	5	0	7	44	62	13

À partir de ce tableau, il est possible de remarquer plusieurs tendances :

- Un niveau de satisfaction plutôt sur la moyenne haute (items 1, 4, 5, 6),
- Une volonté de changer de travail pour un nombre non négligeable de professionnelles (N=23, addition des réponses « souvent » et « très souvent »),
- Un sentiment de fatigue et d'impuissance important : 39 se sentent plus que souvent épuisées, et 50 ont l'impression de ne pas en faire assez pour répondre à leurs missions,
- Un sentiment de soutien institutionnel moyen (17 ne perçoivent aucun soutien et la proportion de réponses « très souvent » est de un quart).

La question 22 présentée dans le tableau suivant visait à repérer le sentiment de pouvoir d'agir des professionnelles sur des aspects concrets. Les réponses montrent que les professionnelles ont, dans leur majorité, déjà formulé des propositions d'amélioration pour le fonctionnement du service, l'ambiance dans l'équipe de travail et la participation de l'enfant, pour lesquelles des changements ont été perçus par les répondantes. Les propositions d'amélioration dont les répondantes ont l'impression qu'elles n'ont jamais abouti à des changements concernent l'accueil des enfants et des parents.



Tableau 24 : Q22, formulation de propositions d'amélioration par les professionnelles
22. Sur votre lieu de travail, avez-vous déjà formulé des propositions d'amélioration pour... ?

	Non réponse	Oui et cela a été suivi d'effets	Oui, mais cela n'a pas abouti à des changements	Non, jamais
L'accueil des enfants et des parents	11	44	37	39
Le projet pour l'enfant (PPE)	10	34	23	64
Le fonctionnement de mon service	9	64	30	28
L'ambiance dans l'équipe de travail	9	63	27	32
Assurer ma sécurité physique	8	36	16	71
Soutenir la participation des enfants	13	61	21	36
Soutenir la participation des parents	13	33	22	63

Et enfin, en termes de perspectives d'investissement, plus de 90% (N=119) des répondantes souhaitent mettre en place des projets participatifs avec les enfants, mais 42% (N=55) manquent de temps, et 17.6% (N=23) de moyens. Attention, 31.3% (N=41) sont déjà investies dans des projets participatifs avec les enfants.

Ces questions ont permis de calculer un score de bien-être au travail basé sur la satisfaction au travail et le sentiment de pouvoir d'agir, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Score de sentiment de bien-être au travail (score sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Satisfaction travail	6,16	1,57	6,36	 6,16
Sentiment pouvoir d'agir	4,71	2,84	4,29	 4,71

❖ Variabilités et effets de la satisfaction au travail et du sentiment de pouvoir d'agir

Dans l'optique de comprendre la façon dont le sentiment de pouvoir d'agir et la satisfaction au travail sont variables selon certaines conditions, mais aussi d'en comprendre les conséquences sur les pratiques participatives, plusieurs analyses de corrélations ont été réalisées.

Le tableau suivant révèle cependant une grande disparité des sentiments de pouvoir d'agir en fonction des positions dans le fonctionnement de la protection de l'enfance, puisque deux tiers des cadres opérationnels (N=24) déclarent un fort sentiment de pouvoir d'agir tandis que deux tiers des assistantes familiales (N=19) et 71,4% (N=5) des référentes de parcours déclarent au contraire un faible sentiment de pouvoir d'agir.

Tableau 26 : Sentiment de pouvoir d'agir selon le poste occupé

	ProScor_ TravDPA -		ProScor_ TravDPA =		ProScor_ TravDPA +		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cadre opérationnel (chef de service, directeur...)	1	2,8%	11	30,6%	24	66,7%	36	100,0%
Cadre fonctionnel (psychologue, infirmier...)	2	20,0%	6	60,0%	2	20,0%	10	100,0%
Intervenant socio-éducatif (ou faisant fonction)	15	34,1%	17	38,6%	12	27,3%	44	100,0%
Assistant familial	19	63,3%	6	20,0%	5	16,7%	30	100,0%
Référent de parcours ASE	5	71,4%	1	14,3%	1	14,3%	7	100,0%
Total	42	33,1%	41	32,3%	44	34,6%	127	

$p = <0,01$; $Khi2 = 42,61$; $ddl = 8$ (TS)

À noter également que le sentiment de pouvoir d'agir augmente avec le temps d'exercice, au regard des analyses faites des réponses des répondantes, quelles que soient leurs fonctions.

L'indice global de bien-être au travail est également clairement différent selon la position occupée dans la hiérarchie, comme le montre le tableau ci-dessous, avec un sentiment significativement opposé entre les répondantes étant dit « cadre opérationnel » et celles étant assistantes familiales. Ces dernières obtenant un score global de sentiment de bien-être au travail largement inférieur. Également, les référentes de parcours ASE se positionnent majoritairement avec un bien-être moyen. Les intervenantes socio-éducatives rendant compte également d'un indice de bien-être au travail largement moyen ou faible.

Tableau 27 : indice global de sentiment de bien-être au travail selon le poste occupé

	ProIndice_Travail -		ProIndice_Travail =		ProIndice_Travail +		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cadre opérationnel (chef de service, directeur...)	2	5,6%	18	50,0%	16	44,4%	36	100,0%
Réfèrent de parcours ASE	1	14,3%	6	85,7%	0	0,0%	7	100,0%
Cadre fonctionnel (psychologue, infirmier...)	2	20,0%	6	60,0%	2	20,0%	10	100,0%
Intervenant socio-éducatif (ou faisant fonction)	16	36,4%	20	45,5%	8	18,2%	44	100,0%
Assistant familial	15	50,0%	7	23,3%	8	26,7%	30	100,0%
Autre	1	33,3%	1	33,3%	1	33,3%	3	100,0%
Total	37	28,5%	58	44,6%	35	26,9%	130	

p = 0,002 ; Khi2 = 27,28 ; ddl = 10 (TS)

Une des hypothèses sous-jacentes au questionnaire visait à identifier et/ou examiner s'il y avait un lien entre les conditions de travail perçues par les professionnelles et les pratiques participatives. Plusieurs analyses et calculs permettent aujourd'hui de remarquer des tendances qui nous invitent à poursuivre dans cette compréhension systémique. En effet :

- Plus les professionnelles sont satisfaites dans leur travail, plus le souhait de mettre en place des pratiques participatives auprès des enfants est exprimé,
- Plus les professionnelles ont le sentiment de pouvoir agir sur leurs conditions de travail, plus elles souhaitent mettre en place des pratiques participatives auprès des enfants et des parents,
- Le sentiment de ne pas pouvoir agir est en lien avec le fait de ne pas mettre en place de pratiques participatives que ce soit envers les parents ou les enfants.

3. Analyses corrélatives des réponses au questionnaire professionnelles

❖ La création d'indices de participation

À partir de l'analyse des réponses descriptives et au regard de la littérature, plusieurs indices ont été créés pour comprendre la façon dont la participation des enfants et celles des parents pouvaient se décliner indépendamment mais aussi se construire de manière complémentaire, d'après le point de vue des professionnelles.

Plusieurs axes ont été repérés :

- Un axe au sujet de la participation effective de l'enfant ou des parents, perçue par les professionnelles. Il s'agissait de recueillir les façons dont les professionnelles perçoivent de leur point de vue le niveau de participation des enfants et des parents.
- Un axe de distinction entre les pratiques participatives déclarées et celles souhaitées. En effet, les différentes formulations de questions ont permis de saisir les perceptions des professionnelles au sujet de ces deux aspects : les pratiques déclarées comme existantes aujourd'hui, et celles souhaitées pour l'avenir. Et que ce soit d'une part auprès des parents et d'autre part auprès des enfants.

Le tableau ci-dessous montre la composition de chaque indice.



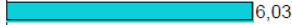


Tableau 28 : Composition de chaque indice de participation calculés

INDICE GLOBAL DE PARTICIPATION PERÇUE DES ENFANTS
niveau d'information des enfants
niveau d'expression de l'avis des enfants
pouvoir de décision accordé aux enfants
INDICE GLOBAL DE PARTICIPATION PERÇUE DES PARENTS
niveau d'information des parents
pouvoir de décision accordé aux parents
INDICE GLOBAL DE PRATIQUES PARTICIPATIVES DÉCLARÉES AUPRÈS DES ENFANTS
connaissance des droits des enfants
pratiques mises en place auprès des enfants
INDICE GLOBAL DE PRATIQUES PARTICIPATIVES DÉCLARÉES AUPRÈS DES PARENTS
connaissance des droits des parents
pratiques mises en place auprès des parents
INDICE GLOBAL DE PRATIQUES PARTICIPATIVES SOUHAITÉES AUPRÈS DES ENFANTS
a fait une formation sur la participation des enfants
souhait de développer des projets auprès des enfants
INDICE GLOBAL DE PRATIQUES PARTICIPATIVES SOUHAITÉES AUPRÈS DES PARENTS
a fait une formation sur la participation des parents
souhait de développer des projets auprès des parents

Ainsi, des indices ont été calculés en ramenant à des scores sur 10 à partir de la pondération des réponses à des questions associées à chaque indice. Les réponses à chaque indice ont été catégorisées en 3 groupes (très concernés, moyennement concernés et peu concernés) à partir de la moyenne des réponses obtenues à plus ou moins 0.5 écart-type.

Voici ci-dessous les scores obtenus à chacun des indices.

Tableau 29 : Scores obtenus à chaque indice de participation du point de vue des professionnelles
Indices globaux de participation du point de vue des professionnels (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Pratiques participatives parents déclarées	8,32	1,78	8,57	 8,32
Pratiques participatives enfants déclarées	7,27	2,05	7,86	 7,27
Pratiques participatives enfants souhaitées	6,03	2,13	6,00	 6,03
Participation enfants perçue	5,20	1,73	5,13	 5,20
Pratiques participatives parents souhaitées	4,10	2,51	3,33	 4,10
Participation parents perçue	3,78	2,28	3,55	 3,78






Ce tableau montre plusieurs tendances à partir des indices calculés ⁹:

- Parmi tous les indices calculés sur un score de 10, c'est celui relatif aux pratiques participatives vis-à-vis des parents qui apparaît le plus élevé (8.32 sur 10). Il s'agit du score relatif à ce que déclarent les professionnelles au sujet de leurs propres pratiques participatives vis-à-vis des parents (connaissance des droits et pratiques mises en place auprès des parents), alors que c'est la perception de la participation des parents qui obtient le score le plus bas (3.78 sur 10), il comprend le niveau d'informations des parents et leur pouvoir de décision.
- Les pratiques participatives auprès des enfants sont déclarées comme assez importantes (score de 7.27 sur 10) mais aussi largement souhaitées (score de 6.03 sur 10), alors que la perception de la participation est très moyenne (score de 5.20 sur 10). Aussi, les indices relatifs à la participation des enfants sont assez homogènes, menés par une déclaration importante de pratiques participatives vis-à-vis des enfants.
- D'après ces scores, les professionnelles répondantes perçoivent une participation des enfants plus importante que celle des parents, et indiquent également davantage souhaiter celle des enfants que des parents, considérant visiblement que leurs pratiques professionnelles sont déjà davantage participatives vis-à-vis des parents que des enfants.

❖ De la participation perçue aux pratiques participatives

Ici sont repris plus en détails les scores relatifs à la participation perçue, aux pratiques participatives déclarées et à celles souhaitées.

Tableau 30 : Scores de participation perçue des enfants et des parents selon les professionnelles (score sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	
Expression avis enfants	6,46	2,58	6,67	
Information enfants	5,39	1,90	5,45	
Pouvoir de décision enfants	4,97	2,52	4,80	
Information parents	3,94	3,31	3,33	
Pouvoir de décision parents	3,75	2,46	3,20	

Plus précisément, les scores ci-dessus permettent de constater une nette différence entre la participation des enfants, perçue comme bien plus élevée (scores compris entre 4.97 et 6.46), que celle des parents (scores inférieurs à 4). L'axe qui semble le plus développé d'après les professionnelles, c'est l'expression de l'avis de l'enfant, avant l'information des enfants. Cet élément peut interroger au regard de la littérature relative à la participation des enfants, qui présentent l'information comme le point de départ minimum et indispensable à l'expression d'un avis de l'enfant. Les chiffres semblent montrer qu'en l'état actuel des représentations des répondantes, les enfants peuvent davantage donner leur avis qu'ils ou elles ne sont informés. Peut-être un aspect qui peut nourrir des réflexions vis-à-vis de recommandations à venir, pour assurer l'expression d'un avis de l'enfant qui soit contextualisé et circonstancié.

⁹ Ainsi, des indices ont été calculés en ramenant à des scores sur 10 à partir de la pondération des réponses à des questions associées à chaque indice. Les réponses à chaque indice ont été catégorisées en 3 groupes (très concernés, moyennement concernés et peu concernés) à partir de la moyenne des réponses obtenues à plus ou moins 0.5 écart-type.

Au sujet des pratiques participatives mises en œuvre par les professionnelles d'après elles, on remarque plusieurs points :

- Les répondantes semblent mieux connaître les droits des parents que ceux des enfants mais mettent davantage en place des pratiques participatives auprès des enfants que des parents.
- Si les professionnelles énoncent clairement le souhait de développer des projets participatifs avec les enfants, et un peu moins avec les parents, elles n'attendent pas de recevoir de formation au sujet de la participation des enfants (et encore moins des parents, score de 2 sur 10).

De manière significative, les professionnelles qui perçoivent la participation des jeunes comme élevée déclarent aussi développer des pratiques participatives auprès des jeunes ($p = <0,01$; $\text{Khi}^2 = 33,71$; $\text{ddl} = 4$ (TS)). Même corrélation observée et calculée au sujet des parents ($p = <0,01$; $\text{Khi}^2 = 20,68$; $\text{ddl} = 4$ (TS)), avec une corrélation supplémentaire entre une perception élevée de la participation des parents avec un souhait important de développement de pratiques participatives auprès des parents. On peut formuler l'hypothèse à vérifier, que la participation effective des parents montre des effets que les professionnelles ont envie de développer, encourager, renforcer. De même, il y a une forte corrélation entre les pratiques participatives élevées auprès des parents et le souhait d'en développer de nouvelles.

De même, nous observons une correspondance forte entre les pratiques participatives déclarées par les professionnelles auprès des jeunes et des parents ($p = <0,01$; $\text{Khi}^2 = 26,30$; $\text{ddl} = 4$ (TS)). En d'autres termes, lorsque les professionnelles déclarent développer des pratiques participatives, c'est à la fois avec les jeunes et avec les parents. Cette donnée pourrait soutenir le postulat selon lequel les pratiques participatives s'inscrivent dans une posture globale, une conception de l'accompagnement, au-delà de convictions à l'adresse des jeunes ou des parents de façon exclusive.

Le calcul de corrélations¹⁰ entre les pratiques participatives des professionnelles (souhaitées et déclarées) et le sentiment de pouvoir d'agir ou la satisfaction au travail montrent que :

- Le souhait de pratiques participatives des enfants est plus élevé chez les professionnelles qui ont un fort sentiment de pouvoir d'agir et une satisfaction élevée au travail.
- Le souhait de pratiques participatives des parents est plus élevé chez les professionnelles qui ont un fort sentiment de pouvoir d'agir mais aussi qui perçoivent que les parents ont un pouvoir de décision important et qui mettent déjà en œuvre des pratiques participatives.

¹⁰ Satisfaction travail / Pratiques participatives enfants souhaitées $p = 0,04$; $\text{Khi}^2 = 9,86$; $\text{ddl} = 4$ (S)
Sentiment pouvoir d'agir / Pratiques participatives enfants souhaitées $p = 0,004$; $\text{Khi}^2 = 15,59$; $\text{ddl} = 4$ (TS)
Sentiment pouvoir d'agir / Pratiques participatives parents souhaitées $p = 0,01$; $\text{Khi}^2 = 13,35$; $\text{ddl} = 4$ (TS)
Pratiques parents / Pratiques participatives parents souhaitées $p = 0,001$; $\text{Khi}^2 = 18,02$; $\text{ddl} = 4$ (TS)
Pouvoir de décision parents / Pratiques participatives parents souhaitées $p = 0,009$; $\text{Khi}^2 = 13,45$; $\text{ddl} = 4$ (TS)

❖ Des perceptions différentes de la participation et du pouvoir de décision des acteurs selon le poste ou la fonction des professionnelles ?

De manière clairement significative, la réponse est oui à cette question.

Plus précisément, les professionnelles ayant une fonction de cadre opérationnel, telle que chef.fe de service ou directeur.rice (N=36), perçoivent la participation de manière significativement différente par rapport aux répondantes étant assistante familiale. En effet, les premiers estiment plus élevé :

- L'indice global de participation des enfants ($p = 0,002$; $\text{Khi}2 = 27,78$; $\text{ddl} = 10$ (TS)) et des parents ($p = <0,01$; $\text{Khi}2 = 31,39$; $\text{ddl} = 10$ (TS)).
- L'indice global de pratiques participatives déclarées auprès des enfants ($p = <0,01$; $\text{Khi}2 = 36,02$; $\text{ddl} = 10$ (TS)) et des parents ($p = 0,006$; $\text{Khi}2 = 24,68$; $\text{ddl} = 10$ (TS)).
- L'indice global de pratiques participatives souhaitées auprès des enfants ($p = 0,03$; $\text{Khi}2 = 20,38$; $\text{ddl} = 10$ (S)) et des parents ($p = 0,03$; $\text{Khi}2 = 19,87$; $\text{ddl} = 10$ (S)).

Les différences avec les autres catégories d'acteurs est beaucoup moins significative. Ainsi, ces données montrent un réel écart de perception et de souhaits entre les professionnelles ayant ces deux fonctions différentes.

De même, le lieu d'exercice apparaît peu discriminant, juste les professionnelles de milieu ouvert (N=15), sans surprise, perçoivent significativement davantage l'indice de participation perçue des parents, par rapport aux professionnelles intervenant en hébergement collectif (N=33) ($p = <0,01$; $\text{Khi}2 = 35,70$; $\text{ddl} = 8$ (TS)).

De même, selon le poste occupé, la perception du pouvoir de décision des différent.es acteurs et actrices fluctue comme le montre le tableau ci-dessous. Un pouvoir de décision est perçu comme plus important :

- chez les parents et les juges d'après les référentes ASE,
- chez les enfants/jeunes d'après les cadres opérationnels,
- chez les équipes éducatives (référent.es foyer et assistant.es familiaux.ales) et les référent.es ASE d'après les assistantes familiales. À noter que les assistantes familiales sont celles qui accordent le moins de pouvoir de décision aux enfants/jeunes et leurs parents.

Tableau 31 : Score de perception du pouvoir de décision de chaque acteur selon le poste occupé

	Enfants /jeunes	Parents	Référents ASE	Educs et AssFam	Chefs de service	Juges
Référent de parcours ASE	5,20	5,09	2,57	4,74	1,89	2,29
Cadre opérationnel (chef de service, directeur...)	5,88	3,58	1,90	4,13	2,36	1,33
Cadre fonctionnel (psychologue, infirmier...)	4,40	3,80	1,60	3,72	3,04	1,60
Intervenant socio-éducatif (ou faisant fonction)	4,95	3,93	2,06	3,36	1,86	1,21
Assistant familial	3,09	2,28	3,24	4,96	1,85	1,45
Total	4,74	3,49	2,29	4,06	2,09	1,39

Lecture du tableau : dans la colonne de gauche les catégories de répondant.es. Dans la 1^{ère} ligne : liste des personnes proposées comme ayant un certain pouvoir d'agir sur des situations de l'enfant. La première cellule permet de dire les référent.es de parcours accordent le plus de pouvoir d'agir aux jeunes comparativement aux 5 autres acteurs potentiels. Mais comparativement aux autres répondant.es, ce sont les cadres opérationnels qui accordent le pouvoir d'agir le plus élevé aux jeunes.

4. Réponses aux questions ouvertes

Les réponses des professionnelles aux questions ouvertes sont très nombreuses.

❖ Les facteurs qui permettent aux enfants de participer

Parmi l'ensemble des réponses, nous pouvons observer des récurrences assez notoires. En effet, 22 réponses désignent les rencontres régulières avec l'enfant, 13 les bilans annuels et synthèses, voire les réunions de service comme des supports pour permettre à l'enfant de participer. 12 professionnelles pensent qu'il faut écouter les jeunes, connaître leur ressenti, recueillir leur parole, que l'enfant doit pouvoir exprimer ses demandes. Trois évoquent la nécessité de recueillir les souhaits par écrit. sept disent qu'il faut informer et donner des explications aux enfants, deux, qu'ils doivent être accompagnés dans l'expression de leurs souhaits.

11 professionnelles précisent que la participation se fait ou peut se faire au moment des choix scolaires, de vacances, de rencontres, d'activités sportives, de pratiques et orientation religieuses, etc. Cinq pensent que l'enfant doit participer à son projet personnalisé, deux qu'il doit être associé aux démarches le concernant, et cinq, que les Conseils de vie sociale sont un lieu approprié pour la participation des enfants.

14 indiquent que la participation dépend de l'âge ou du niveau de discernement de l'enfant, et trois professionnelles trouvent que cela dépend de leur propre possibilité ou impossibilité de participer à ces mêmes décisions.

Dans l'ensemble, même si les professionnelles sont favorables à la participation de l'enfant, elles tracent quelques limites, car cela dépend de l'enfant et de « *sa capacité à raisonner et à communiquer sereinement* ». Une professionnelle juge qu'« *en revanche ils n'ont pas ou peu leur mot à dire concernant les modalités d'accueil ou le lieux de placement* ». Une autre est assez critique sur l'application réelle du principe de participation : « *Parfois nous sommes plus dans la recherche d'adhésion que dans la participation* ».

❖ Les facteurs qui permettent aux parents de participer

Le premier facteur nommé par les professionnelles est, comme pour les enfants, le fait de rencontrer les parents ou de leur parler au téléphone de manière régulière (14 réponses). Sept professionnelles indiquent qu'il est important de demander et prendre en compte leur avis, d'être à l'écoute, et cinq disent que cela peut se faire lors des questions d'orientation, de budget, de besoins spécifiques, de vacances etc. 4 précisent que c'est en lien avec l'exercice de l'autorité parentale (au moment des signatures d'autorisations, notamment). Six réponses concernent la nécessité d'informer sur l'enfant ou sur les décisions, ou de les expliquer, notamment en lisant les écrits. Trois réponses mentionnent la préparation d'un projet (PAE, DIPC, PPE). deux indiquent que la participation aux décisions doit avoir lieu lors de l'audience, par le débat contradictoire. Une professionnelle décrit une pratique assez engagée dans son service : « *Les parents sont informés de toute décision et associés au maximum. Nous portons leur parole même quand elle diffère de la nôtre. Nous travaillons le soutien à la parentalité et incluons les parents y compris dans « des petits riens ».* « *Les parents sont associés et PAE et les écrits leurs sont lus* ». Cependant, il y a là aussi des limites qui sont identifiées : neuf professionnelles répondent que la participation n'est possible que si les parents adhèrent à la mesure, que le travail est possible avec eux. Huit estiment que la condition est que les parents soient en capacité de discernement eux-mêmes : « *Lorsque les parents ne sont pas dans le déni des motifs du placement et de leurs difficultés parentales, et lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes pris dans leurs propres traumatismes et histoire familiale* ».

Six professionnelles précisent que la communication entre services est nécessaire pour la participation des parents, sept indiquent que la participation des parents est du ressort du service de secteur ASE.

Deux professionnelles considèrent que ce n'est pas la place des parents de participer aux décisions.

❖ **Aujourd'hui, qu'est-ce qui vous paraît primordial à changer ou à améliorer dans le fonctionnement de la protection de l'enfance à Paris ?**

À cette question, 33 professionnelles répondent qu'il faut recruter davantage de personnel.les et baisser la charge de travail et le nombre d'enfants suivis par chaque professionnel.le. Huit pensent qu'une revalorisation salariale est nécessaire, sept soulignent le besoin de former les professionnelles, de vérifier leurs parcours, et quatre estiment qu'il faut contrôler davantage les conditions d'accueil des enfants et la déontologie des personnel.les.

14 pensent qu'il faut proposer davantage de mesures, mieux adaptées aux besoins des enfants, par exemple le placement à domicile.

Un soutien plus grand par la direction ou par la tutelle est souhaité par sept répondantes, neuf demandent plus d'écoute et de reconnaissance pour les professionnelles qui travaillent au quotidien avec les enfants, trois demandent de leur laisser davantage de marge de décision. 14 professionnelles déclarent qu'il faut améliorer la coordination et le partage d'information entre services et au sein des services. Sept demandent que l'attitude des services de secteur ASE change : « *Les professionnelles de l'ASE sont débordés donc ils ne peuvent pas être réactifs, répondre à nos sollicitations, aux urgences... mais il faut tout le temps avoir la validation de l'ASE pour tout* ». Ou encore : « *Il est primordial que l'ASE réalise que les institutions avec qui elle travaille sont des partenaires, les décisions ne doivent pas être uniquement verticales et écouter les professionnelles de ces institutions qui sont dans le quotidien et au plus proche de l'enfant* ».

13 professionnelles répondent qu'il faut davantage être à l'écoute des enfants et 6 qu'il faut intégrer les parents aux décisions, 2 qu'il faut soutenir les parents, 2 qu'il faut maintenir le lien parent-enfant. À l'inverse, 7 professionnelles demandent moins de droits pour les parents nocifs ou malades, et 6 s'opposent à l'obligation de liens parents-enfants.

5. Synthèse des analyses des réponses des professionnelles au questionnaire

Plusieurs résultats apparaissent comme majeurs à partir des analyses des réponses des 131 réponses des professionnelles.

L'information de l'enfant sur ses droits est bien présente, au sujet de la mesure qui le concerne, beaucoup moins

Plus de la moitié des répondantes estiment l'information des jeunes au sujet de leurs droits comme insuffisante. Par contre, l'information des enfants au sujet de la mesure qui les concerne est perçue comme complète par une professionnelle sur cinq. Un indicateur du peu d'information de l'enfant à ce sujet tient peut-être aussi dans le fait que seulement 10% des professionnelles indiquent que l'enfant peut lire le rapport socio-éducatif.

Une participation de l'enfant à géométrie variable, sous conditions

29 répondantes estiment la réception de l'enfant d'un compte-rendu des décisions prises est un droit à géométrie variable, il dépend des situations. Le niveau

d'information ou d'expression du point de vue de l'enfant au sujet de la mesure qui le ou la concerne, est estimé comme variable selon les lieux pour plus d'une professionnelle sur 2.

Les enfants/jeunes comme les acteurs et actrices détendant le plus de pouvoir de décision

Parmi l'ensemble des personnes proposées comme pouvant prendre des décisions au sujet de 24 situations concernant la vie d'un enfant protégé, les professionnelles identifient les enfants/jeunes comme celles et ceux qui ont le plus de pouvoir de décision. Néanmoins, on observe une certaine dissolution du pouvoir de décision entre tous les acteurs, aucun.e n'ayant un score supérieur à 5 sur 10. Ainsi, les réponses montrent que pour chaque dimension, au moins 3 acteurs et actrices sont repérés comme ayant un pouvoir de décision.

Les souhaits de pratiques participatives

De manière générale, les professionnelles répondantes perçoivent une participation globale des enfants plus importante que celle des parents, et indiquent également davantage souhaiter celle des enfants que des parents. Au niveau de leurs propres pratiques, les réponses montreraient qu'elles sont davantage participatives vis-à-vis des parents que des enfants. De plus, les analyses corrélatives montrent un lien très fort entre les pratiques participatives déclarées vis-à-vis des enfants et vis-à-vis des parents. Cette donnée pourrait soutenir le postulat selon lequel les pratiques participatives s'inscrivent dans une posture globale, une conception de l'accompagnement générale, au-delà de convictions à l'adresse des jeunes ou des parents de façon exclusive.

À noter, un effet de poste ou de fonction occupée au sujet de la participation des jeunes et des parents. De façon majeure, les cadres opérationnels (chef.fe de service, directeur.ice, ...) ont une perception bien plus élevée que l'ensemble des autres répondantes des pratiques participatives déclarées, souhaitées mais aussi perçues, tant des jeunes que des parents.

Le poids de la satisfaction au travail

Le niveau de satisfaction au travail est plutôt moyen, avec un sentiment de fatigue et d'impuissance assez fort. Néanmoins, en termes de pouvoir d'agir, les professionnelles indiquent avoir fait des propositions d'amélioration qui ont majoritairement été suivies d'effets. Par contre, beaucoup de variabilité selon la fonction du ou de la répondant.e. Les deux tiers des assistantes familiales déclarent un faible pouvoir d'agir alors que 71% des cadres opérationnels déclarent un sentiment de pouvoir d'agir élevé. Il en est de même pour l'indice global de bien-être.

De plus, le sentiment de satisfaction au travail et le sentiment de pouvoir d'agir sont directement corrélés au souhait de mettre en place des pratiques participatives. De façon liée, une absence de sentiment de pouvoir d'agir est majoritairement présente chez les professionnelles déclarant ne pas mettre en place de pratiques participatives.

D. Mise en perspectives des perceptions des jeunes et des professionnelles

La construction du questionnaire avec un socle commun entre les jeunes et les professionnelles visait à repérer les perceptions différentes et/ou similaires entre jeunes et professionnelles au sujet de questions, dimensions identiques. En sachant que le point commun des répondant.es (jeunes et professionnel.les) est le territoire

parisien, et plus particulièrement la politique, le fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Paris.

Plusieurs axes permettent de travailler autour de cette mise en perspectives : l'indice global de participation perçue et le pouvoir de décisions des différent.es acteur.rices.

❖ L'indice global de participation perçue

Que ce soit pour les enfants comme pour les professionnelles, un indice global de participation perçue des enfants a été calculé.

Cet indice, scoré sur 10 est de 5.20 en moyenne d'après les professionnelles (écart-type :1.73 et médiane : 5.13) et de 4.40 en moyenne selon les jeunes répondant.es (écart-type :1.81 et médiane :4.39).

Si la perception des professionnelles reflète une participation de l'enfant plus élevée que celle estimée par les jeunes, l'écart est de 0.80 sur 10, ce qui est relativement faible.

Si on entre dans les détails grâce aux deux tableaux suivants, même si les valeurs numériques de scores sont différentes, leur hiérarchisation est identique. En effet, les deux catégories de répondant.es estiment que les enfants donnent davantage leur avis, qu'ils ou elles ne sont informé.es ou qu'ils ou elles n'ont de pouvoir de décision.

Tableau 32 : Indices de participation perçue par les jeunes et par les professionnelles
Indices de participation perçue par les enfants/jeunes (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane		
Donner son avis	5,15	2,86	5,00	Donner son avis	5,15
Se sentir informé	4,66	2,50	5,00	Se sentir informé	4,66
Être écouté	4,60	3,14	3,33	Être écouté	4,60
Pouvoir de décision	3,88	2,18	3,79	Pouvoir de décision	3,88
Connaître ses droits	3,71	2,75	3,75	Connaître ses droits	3,71

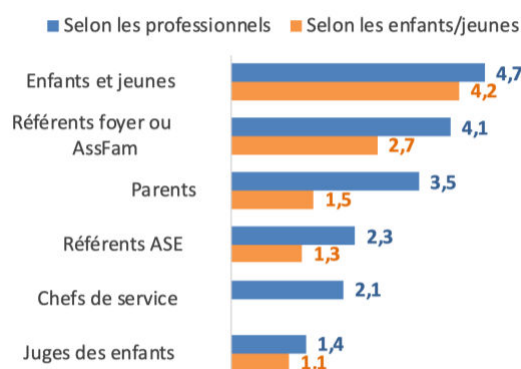
Scores de participation des enfants/parents perçue par les professionnels (sur 10)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane		
Expression avis enfants	6,46	2,58	6,67	Expression avis enfants	6,46
Information enfants	5,39	1,90	5,45	Information enfants	5,39
Pouvoir de décision enfants	4,97	2,52	4,80	Pouvoir de décision enfants	4,97

❖ Le pouvoir de décision des différent.es acteurs et actrices

La figure ci-dessous repose sur le calcul d'un score relatif au pouvoir de décision accordé par les jeunes et par les professionnelles aux différent.es acteurs et actrices dans les 25 situations évoquées plus haut.

Tableau 33 : Perceptions du pouvoir de chacun des acteurs selon les jeunes et les professionnelles

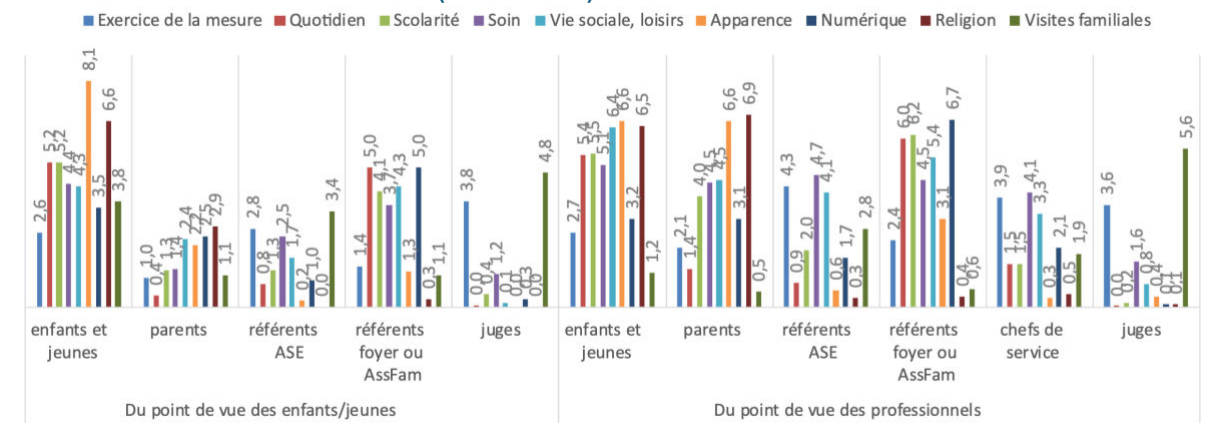


Plusieurs éléments attirent l'attention :

- La perception des enfants et des professionnelles est assez proche au sujet du pouvoir de décision accordé aux enfants eux-mêmes ainsi qu'au juge des enfants,
- Les référent.es du lieu de vie de l'enfant représentent l'acteur ou l'actrice qui aurait le plus de pouvoir de décision après les enfants, et ce d'après les enfants et les professionnelles, même si c'est dans des proportions différentes,
- Le différentiel de perception le plus important concerne le pouvoir de décision des parents, largement plus important d'après les professionnelles que d'après les enfants, bien inférieur à celui du chef de service d'après les enfants,
- Alors que les jeunes ne semblent pas du tout repérer le pouvoir de décision du chef de service, les professionnelles répondantes lui accordent quasiment autant de poids qu'à la référente ASE.

Néanmoins, cette ventilation de la perception du pouvoir de décision diffère selon les dimensions investiguées, comme le montre le diagramme ci-dessous.

Figure 7 : pouvoir de décision de chaque acteur, par dimension et selon les jeunes et les professionnelles (score sur 10)



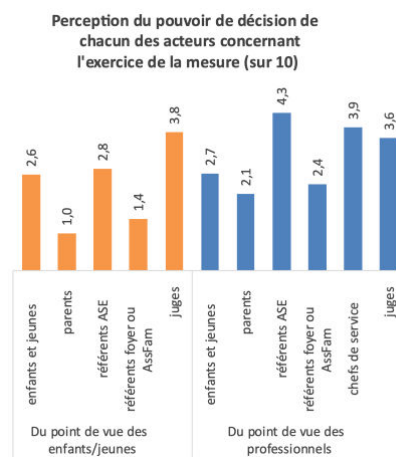
Plusieurs résultats sont remarquables :

- Le pouvoir de décision du ou de la juge est concentré sur deux aspects : la mesure et les visites familiales, selon les enfants et les professionnelles de manière similaire,
- Les dimensions de l'apparence et de la religion sont perçues par les enfants et les professionnelles celles où l'enfant a le plus de pouvoir de décision, mais d'après les professionnelles, ces deux dimensions sont aussi celles sur lesquelles les parents ont le plus de pouvoir de décision, et de façon très marquée (voire plus que l'enfant pour la religion),
- Quelles que soient les dimensions, le pouvoir de décision des parents est perçu par les professionnelles comme très important, par rapport à la perception des enfants.

De manière générale, la distribution des résultats montre que les enfants perçoivent, en plus d'eux-mêmes, le ou la référent.e du lieu de vie comme un.e acteur.ricemajeur avec du pouvoir de décision sur des situations importantes pour eux.elles. Quant aux professionnelles, les enfants sont également repérés comme les acteurs les plus importants, puis ce sont les parents et les référent.es du lieu de vie.

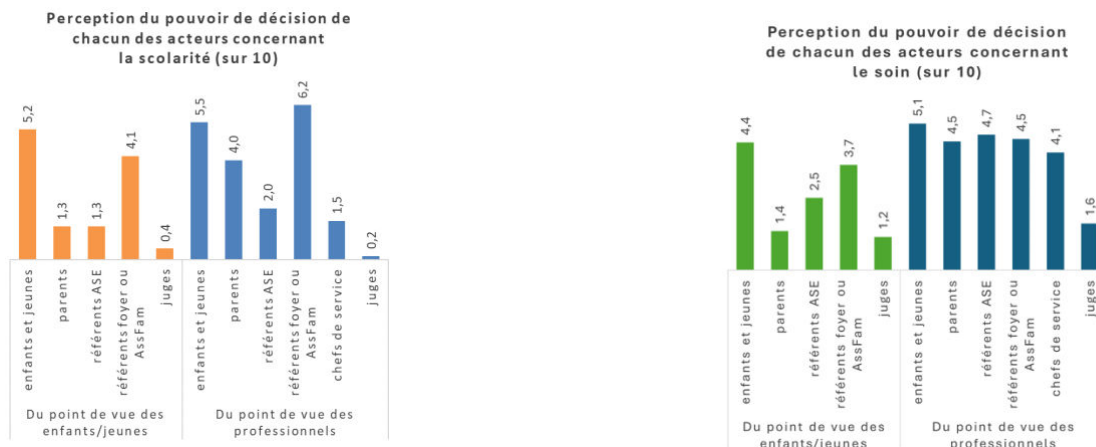
À ce croisement de perspectives, nous aurions aimé disposer de données chiffrées pour les perceptions des parents, mais nous pouvons néanmoins nous appuyer sur les données issues de la recherche COPA75. En effet, une partie importante des parents ayant répondu à l'enquête Copa75 estimaient ne pas pouvoir donner leur avis sur le calendrier des droits de visite et d'hébergement (16 parents sur 41), les dates et lieux de vacances de leurs enfants (20 sur 41), mais aussi l'éducation religieuse (19 sur 41) et l'usage internet de leur enfant (18 sur 41) (Join-Lambert, Euillet & Rurka, 2022, p. 42). Si on regarde de plus près les points de vue des jeunes et des professionnelles au sujet du pouvoir de décision des parents, force est de constater l'écart visible sur la figure 4. Là où les jeunes attribuent le pouvoir de décision le plus important au sujet de la religion avec un score très faible de 2.9, les professionnelles ont une perception beaucoup plus engagée des parents en termes de décision sur la religion, l'apparence, la vie sociale, les soins et la scolarité. Alors comment comprendre ces écarts, au regard des perspectives des parents ? Plusieurs hypothèses ou questions peuvent être formulées. Une première : jusqu'où la perception du pouvoir de décision des parents est-elle conditionnée par le périmètre attributif à l'autorité parentale dont on connaît la fluctuation ? Une deuxième : sur quels éléments concrets les jeunes peuvent-ils s'appuyer (et dont ils ont connaissance) pour appréhender le pouvoir de décision de leurs parents ? Ainsi, nous nous interrogeons plus généralement sur la ou les façons dont le pouvoir de décision selon les dimensions est établi, verbalisé, concerté, induit, déduit, fluctuant, évolutif Or, connaître le rôle décisionnel d'une fonction et/ou d'une personne dans un paysage fourni d'intervenant.es peut contribuer à une clarification de la participation de chacun.e.

Figure 8 : Perception du pouvoir de décision des acteurs au sujet de l'exercice de la mesure, selon les jeunes et les professionnelles



Plus particulièrement, au sujet de l'exercice de la mesure, les attributions du pouvoir de décision diffèrent de façon importante et variées entre les enfants et les professionnelles. Un premier élément est que les cheffes de service sont perçues avec un fort pouvoir de décision par les professionnelles, supérieur à celui du ou de la juge alors que les enfants ne le mentionnent même pas. Sur cette dimension, d'après l'ensemble des professionnelles répondantes à cette question, ce sont les référentes ASE qui ont le plus de pouvoir de décision.

Figure 9 : Pouvoir de décision de chaque acteur pour le soin et la scolarité selon les jeunes et les professionnelles



Un zoom sur les dimensions du soin et de la scolarité permet de remarquer à la fois des similitudes et des différences. Au sujet de la scolarité, les jeunes s’attribuent le plus fort pouvoir de décision puis repèrent la professionnelle proximale du lieu de vie, alors que les professionnelles considèrent que c’est la référente proximale qui a le plus de pouvoir de décision à ce sujet, puis les jeunes et les parents. Au sujet du soin, si les deux catégories de répondant.es situent les jeunes comme principal.e acteur ou actrice de la décision, il faut remarquer que pour les professionnelles, cet axe de prise en charge semble concerner l’ensemble des personnes (tou.tes les acteurs ou actrices sauf le ou la juge ont un score supérieur à 4). Ce résultat peut être compris comme la démonstration d’une concertation ou comme une absence de repérage d’une responsabilité décisionnelle conduisant à un statuquo.

PARTIE 4. Les interprétations de la notion de participation à Paris

Au final, que retenir de cette recherche, menée sur deux années, à la fois qualitative et quantitative, observant parallèlement un projet participatif nouveau et collectif, et des pratiques et perceptions quotidiennes et individuelles ?

Tout d'abord, la notion même de participation revêt plusieurs aspects. Ainsi, dans les réponses faites par les enfants, on constate que le score donné sur le sentiment d'être écouté est faible. En revanche, ils ont largement le sentiment de donner leur avis, et c'est ce sentiment qui semble prédominer lorsqu'ils déclarent une participation élevée sur la plupart des décisions les concernant.

Malgré les limites notamment en raison du faible nombre de réponses, quelques résultats transversaux permettent de tirer des conclusions sur les enjeux liés à la participation en protection de l'enfance. Tout d'abord, les pratiques de la participation sont au croisement de plusieurs enjeux, comprenant les expériences individuelles des enfants, des parents et des professionnelles. Deuxièmement, l'impact du bien-être au travail chez les professionnelles sur les pratiques participatives qu'elles mettent en place et qu'elles souhaiteraient mettre en place, est mis en évidence par les réponses au questionnaire et apparaît comme un facteur incontournable. En troisième lieu, des leçons peuvent être tirées quant au processus de co-construction d'une telle recherche. Enfin, les résultats de la recherche seront envisagés au prisme des objectifs annoncés initialement, notamment la formulation de recommandations.

A. Les pratiques de la participation

Les résultats de cette recherche rappellent que la participation aux prises de décision en protection de l'enfance, quelles que soient les personnes concernées, doit être appréhendée sous un ensemble de facettes différentes. Les éléments de la participation sont regroupés dans ce chapitre sous les angles de l'information, de la prise de parole, des différents types de décisions, et des contraintes institutionnelles.

1. L'information

L'information est le point de départ permettant à chaque personne de savoir quelle est sa situation, qu'elle a le droit de participer aux décisions la concernant, et selon quelles modalités.

En ce qui concerne l'information sur leurs droits, deux tiers des enfants répondant au questionnaire indiquent avoir déjà reçu des informations relatives à leurs droits. Malgré cela, quatre cinquièmes d'entre eux ne savent pas qu'ils peuvent contacter une personne qualifiée, contacter le défenseur des droits, être accompagnés lors d'un rendez-vous ou encore recevoir un retour des décisions prises lors des réunions (Q17). Dans les réponses aux questions ouvertes, trois enfants indiquent qu'une meilleure information serait nécessaire pour aider les enfants à davantage participer aux décisions qui les concernent.

De leur côté, plus de la moitié des professionnelles estiment que le niveau d'information des enfants sur leurs droits est insuffisant ou inexistant (Q7). Elles considèrent majoritairement que les enfants sont inégalement informés sur la mesure qui les concerne, selon le lieu (Q6).

L'information sur les droits semble aussi lacunaire pour les parents, comme le reflète un échange entre parents en atelier. Un parent dit avoir appris au cours de la recherche, qu'il pouvait être accompagné d'une personne de son choix dans les rendez-vous, mais que lorsqu'il a voulu appliquer son droit, la personne accompagnant

s'est vue refuser l'accès au service. Un autre parent présent à l'atelier se dit content d'apprendre ce droit, dont il n'avait pas connaissance. L'organisatrice rebondit en demandant si elle a eu le livret d'accueil de l'ASE. Le parent répond par la négative (CR préparation des parents 19 mai 2025).

D'autre part, le contexte de la mesure semble avoir un impact sur le sentiment d'être informé. Ainsi, les résultats du questionnaire passé pour la recherche COPA75 montraient que *« dans le cadre de la mesure judiciaire, les parents se sentent moins informés que dans le cadre d'une mesure administrative. Plus précisément, 24.7% (N=20) des parents concernés par une mesure judiciaire ne se sentent pas du tout informés sur le déroulement de la mesure contrairement à 5% (N=2) des situations de mesure administrative. »* (Join-Lambert, Euillet & Rurka, 2022, p. 34)

Il apparaît qu'au-delà du lieu ou du contexte, les modalités de transmission des informations sont primordiales. C'est ce qui a été observé pendant l'atelier mixte, où les professionnelles, en arrivant, pensaient donner suffisamment d'informations au démarrage de chaque mesure. À l'inverse, parents et jeunes ont indiqué que ce moment est vécu comme très opaque, et que de nombreuses questions y demeurent sans réponse. L'atelier a permis de comprendre que le début d'une mesure de placement provoque un état émotionnel de saturation pour les enfants comme pour les parents, qui fait obstacle à la bonne réception des informations. C'est ainsi qu'a émergé l'idée de réaliser un accueil en deux temps (CR 30 juin 2025; Rapport des deux ateliers mixtes des 16 et 30 juin rédigé par la facilitatrice).

2. Les espaces facilitateurs de la prise de parole

Les expériences relatées par les personnes concernées montrent qu'il leur est souvent difficile, voire impossible d'exprimer leur point de vue en amont d'une prise de décision. Plusieurs explications ont été mentionnées dans le cours de cette recherche.

Pour les enfants, les représentants de Repairs75 ont souligné, pendant le groupe questionnaire, l'importance d'apprendre à s'exprimer, à formuler ses souhaits. Un des espaces qui peut favoriser l'apprentissage de la participation est le groupe de pairs. Les enfants qui ont déjà contribué à des instances collectives l'ont fait, le plus souvent, dans le cadre scolaire (Q10). Ils sont nombreux à participer à des activités culturelles et artistiques qui peuvent aussi contribuer à l'apprentissage de la participation. Cependant, en réponse à la question 12, 16 enfants ont l'impression de ne pas donner suffisamment leur avis sur les choses importantes pour eux. La raison la plus nommée est qu'on ne leur demande pas, et la deuxième, qu'ils ou elles ne se sentent pas en confiance (tableau 5). Dans les réponses ouvertes, au sujet de ce qui pourrait aider les enfants et les jeunes à davantage participer aux décisions qui les concernent, trois enfants évoquent les conditions dans lesquelles ils peuvent s'exprimer : *« Qu'on parle chacun son tour »* ; *« S'exprimer sans pression extérieure, dans des espaces neutres qui ne vont pas venir mettre une pression aux jeunes »* ; *« Leur poser des questions »*.

Les ateliers organisés à la suite du groupe projet ont montré que la participation aux échanges, l'expression de leurs points de vue et la description de leurs expériences étaient plus faciles pour certains jeunes. En effet, les jeunes représentant Repairs75 ont déjà l'habitude de parler de leur expérience lors de débats collectifs. Ils et elles ont déjà fait l'apprentissage de la participation collective. Au contraire, le jeune qui ne fait pas partie de l'association, explique ensuite en entretien :

« Je ne suis pas quelqu'un qui prend la parole facilement. Il faut vraiment qu'on me pose la question, 'qu'est-ce que je pense de ça?', et je réponds » (jeune 1/2025).

Ce besoin d'être interrogé pour pouvoir prendre la parole, rejoint la réponse à la question ouverte du questionnaire, citée ci-dessus. Effectivement, ce jeune n'a presque pas pris la parole pendant l'atelier. Cependant, l'entretien individuel a montré que les échanges de l'atelier ne l'ont pas laissé indifférent. Il s'est remémoré l'expérience de la première rencontre avec l'ASE, et les témoignages de ses parents à l'époque, sur cette expérience. La différence entre la situation d'atelier, où il est face à de nombreux adultes qu'il ne connaît pas, et la situation d'entretien, où l'enquêteur lui pose des questions et est attentif à ses réponses, illustre l'effet que peut avoir le contexte sur la difficulté à exprimer son point de vue et à parler de son expérience.

De manière similaire, une différence a été observée dans la participation des mêmes parents pendant les séances du groupe projet, où ils étaient face à cinq professionnelles et organisatrices de la ville de Paris, et dans les ateliers préparatoires, où il n'y avait pas de professionnelles. Dans le groupe projet, voici le ressenti décrit par une professionnelle à ce sujet :

« Les parents, on sent qu'ils ont beaucoup de choses en eux mais on n'arrive pas à y accéder, et je trouve que ça bloque, parce que nous en tant que professionnelles... Parce qu'on n'ose pas trop poser des questions parce qu'on ne veut pas les braquer. Et en même temps les parents on sent qu'ils ont qu'une envie c'est de lâcher ce qu'ils ont envie de lâcher mais que ce n'est pas le lieu » (pro1/2024).

Or, dans les ateliers, les mêmes parents ont témoigné de leurs expériences, et formulé des demandes concrètes. Ils sont même allés jusqu'à reprendre l'organisatrice sur une question de vocabulaire. Cela semble refléter *« un réel changement de posture, probablement encouragé par de fortes résonances aux récits de vie des autres parents. »* (CR atelier préparation des parents 5 mai 2025). Ainsi, se trouvant en majorité, et non plus face à des cadres de l'ASE, il semblerait que le blocage ait été levé.

Pour les professionnelles, la confrontation avec les parents dans les ateliers était une source d'inquiétude :

« Elles avaient peur d'être face à des parents qui allaient les malmener. Donc probablement une remise en question de leur travail. » (entretien pro 1/2025).

« J'avais quand même quelques réticences, je ne vous cache pas, à participer à ce type d'atelier. » (pro5/2025).

L'organisation de rencontres entre professionnelles, dans un premier temps, visait à leur permettre de s'exprimer sans cette crainte.

❖ La possibilité du dialogue dans les groupes

Pendant les ateliers, la possibilité de comprendre le point de vue et les expériences vécues par les jeunes et les parents a finalement convaincu les professionnelles :

« J'ai trouvé ça assez pertinent et percutant, en tout cas, de ce qu'ils pouvaient nous renvoyer sur leur accompagnement et ce qu'ils avaient pu vivre en tant qu'enfant, du coup, à l'aide sociale à l'enfance » (pro4/2025)

« Mais j'ai trouvé que ce qui était intéressant, c'est aussi d'entendre la parole, effectivement, des parents. » (pro5/2025).

Ces échanges les ont motivées pour poursuivre le dialogue amorcé, tout comme les parents:

« Ils ont envie de continuer et ça a ouvert une perspective, je pense d'autres projets potentiels avec des parents » (entretien pro 1/2025).

Les échanges au sein du groupe questionnaire ont montré l'intérêt de pouvoir se parler entre représentants de Repairs75 et parents. Les parents n'ont pas contesté les points de vue des jeunes, notamment sur les droits de visites auxquels Repairs75 demande que les enfants puissent opposer un veto. Ils ont simplement témoigné de leur propre expérience, qui est celle de l'impuissance face aux décisions des magistrats et des services de l'ASE :

« On m'a demandé mon avis sur la colo par politesse, mais la colo était déjà décidée. » (CR groupe questionnaire du 7 mai 2024).

Un des constats communs est que quand parents et enfants ne vivent pas ensemble, des espaces doivent être pensés pour qu'ils puissent réapprendre à se parler, notamment dans la perspective du retour en famille.

Pendant les ateliers mixtes, les jeunes ont aussi pu entendre les témoignages des parents qui étaient présents. Pour certains, leur regard sur les parents a évolué. D'autres se sont remémoré le souvenir de la souffrance de leurs propres parents au démarrage du placement :

« Je me rappelle, ma mère, elle a pleuré. Elle me disait qu'elle pleurait tous les jours. (...) Parce qu'elle savait pas où on était. Du coup, elle se disait: 'On a été enlevés' » (jeune1/2025).

Enfin, pour un représentant de Repairs75, cette rencontre est une opportunité d'unir ses forces avec les parents :

« Par rapport aux parents, par rapport à Repairs, c'est qu'on va plus les intégrer dans le cadre des plaidoyers. » (jeune 2/2025).

Il est important de souligner le rôle primordial joué par les personnes extérieures qui ont animé ces ateliers. Leur connaissance du champ, leur expérience dans l'animation de tels collectifs, leur attention aux enjeux et aux perspectives amenées par chaque personne, sont des qualités indispensables pour relever le défi de telles rencontres.

Ces différents résultats montrent l'intérêt, d'une part, d'avoir des espaces sécurisants, entre pairs ou face à une écoute attentive, pour pouvoir s'exprimer. D'autre part, le groupe des parents construit dans la recherche Copa75, et l'association de personnes anciennement placées Repairs75, illustrent l'intérêt de réfléchir collectivement pour pouvoir construire sa parole, et prendre confiance en constatant que son expérience individuelle n'est pas isolée, mais résulte bien du (dys)fonctionnement du système. Dans ce projet, l'espace d'expression et de dialogue ouvert par ces groupes sécurisants, permet de découvrir et de prendre en compte le point de vue de l'autre, autant que d'exprimer le sien. Il s'agit d'un processus d'apprentissage permis par l'expérience de la participation collective (Lacroix, 2016).

3. La place de chacun.e dans les prises de décision

Au-delà de la possibilité de s'exprimer, la participation aux décisions implique que la parole soit écoutée et prise en compte. Or, les différentes enquêtes menées dans cette recherche, éclairent les obstacles à cette prise en compte, en fonction de la place occupée dans le système.

❖ Qui prend les décisions ?

Les positions des unes et des autres dans les processus de prises de décision sont inégales. Cela apparaît dans le quotidien des enfants, dans celui des professionnelles, comme dans le processus du groupe projet, malgré son ambition participative.

Les résultats croisés des perceptions sur les prises des décisions dans les questionnaires laissent apparaître que les enfants s'attribuent un fort pouvoir de décision sur leur apparence et leurs choix religieux, tandis que les professionnelles attribuent davantage ces décisions aux parents. En dehors de ces deux domaines, ni les enfants, ni les professionnelles, ne pensent que les parents ont beaucoup d'influence sur les décisions concernant la vie de l'enfant. Ce pouvoir est davantage attribué aux enfants eux-mêmes, aux personnes qui s'en occupent au quotidien, ou aux juges. On constate que les enfants ne repèrent pas le chef de service de leur lieu d'accueil comme prenant des décisions les concernant.

Sur plusieurs aspects, des parents ont pu exprimer des demandes construites collectivement, en amont du « groupe projet ». Ils ont ainsi demandé initialement, de co-construire un moyen de mettre en place le Projet pour l'enfant, comme outil d'échange et de concertation en amont de chaque mesure, conformément à la législation, et comme cela se pratique dans d'autres territoires (ONED, 2014). De même, certains souhaitaient pouvoir associer juges et avocats au projet. Ils ont eu la possibilité de formuler ces demandes vis-à-vis des responsables, en amont de la création du groupe et pendant son fonctionnement. En revanche, les personnes représentant l'institution, indiquant que ces demandes n'étaient pas praticables, ont conduit les responsables du groupe à en décider autrement.

Bien que le PPE n'ait pas été retenu comme axe de travail dans le « groupe projet », il est intéressant de constater que parmi les 131 professionnelles ayant répondu au questionnaire, 88 considèrent que le PPE est « utile » et « aidant pour l'accompagnement », 65, qu'il est « intéressant » et 65 « prioritaire », alors que 66 pensent qu'il est « chronophage » (Q17, tableau 30, en annexe). Cela permet de dire que les professionnelles ont majoritairement une attitude favorable vis-à-vis du PPE. Cependant, une confusion semble régner quant au pouvoir de décision sur l'initiative du PPE, ce qui indique une possible thématique à envisager pour une formation future.

❖ Les enjeux de pouvoir et de hiérarchie

En ce qui concerne les professionnelles, leur niveau dans la hiérarchie semble impacter fortement leur participation aux prises de décision. Ainsi, le sentiment de pouvoir agir sur leur environnement de travail est très élevé chez les cadres et chefs de service, tandis qu'il est faible chez les assistantes familiales et les référentes de service ASE (tableau 26). Cela rejoint un certain nombre de témoignages recueillis dans les réponses aux questions ouvertes. Sur ce qu'il serait primordial de changer ou d'améliorer, neuf professionnelles demandent plus d'écoute et de reconnaissance

pour les professionnelles qui travaillent au quotidien avec les enfants, trois demandent de leur laisser davantage de marge de décision.

Mais certaines dénoncent aussi une forme de hiérarchie entre les services de l'ASE, d'un côté, et les services associatifs, de l'autre : « *Je suis assez choquée du mépris et de la désinvolture de certains secteurs vis à vis des établissements et des professionnelles qui y travaillent. Il y a un rapport de hiérarchie qui est de fait induit par les secteurs.* » (réponse d'une professionnelle à une question ouverte)

Dans le groupe questionnaire, des constats similaires étaient dressés. Les témoignages laissent penser que les travailleurs sociaux travaillant au contact quotidien des familles, ressentent une très faible marge de décision quant à l'organisation de leur travail, aux actions qui peuvent être mises en place à titre individuel ou collectif, et au cadre de travail.

Dans une équipe de secteur, les agents n'ont « *aucune prise* » sur leurs conditions matérielles de travail. Le fait de ne pas se sentir en sécurité physiquement, fait que les professionnelles se sentent « *abandonnées dans le bâtiment* ». Ce sentiment d'insécurité « *affecte notre manière d'accueillir les personnes* » (CR groupe questionnaire, 1er juin 2024). Par ailleurs, la gestion des équipes aurait évolué de telle sorte qu'aujourd'hui, le management serait plus directif, ne laissant pas de marge de manœuvre aux assistantes sociales. Les informations circuleraient du haut vers le bas, la direction informant les personnes subordonnées, mais n'écoutant pas ce qu'elles ont à dire de leur côté. Cela créerait une impression de n'être pas entendu, d'être transformé en simple 'exécutant' de directives.

Ainsi, les relations hiérarchiques semblent constituer un frein puissant à la participation aux décisions relevant du cadre de travail des professionnelles.

❖ La contrainte judiciaire

Une autre contrainte forte vient de l'intervention d'un magistrat dans la prise de décision. Les enfants estiment avoir moins de pouvoir de décision que le juge lorsqu'il est question de leur mesure et des contacts avec leurs parents (Figure 3). Par ailleurs, on a vu que les cinq enfants ayant répondu au questionnaire, et dont la mesure n'a pas été prononcée par un juge, ont une perception de leur pouvoir de décision plus importante que les autres.

Parmi les parents qui avaient répondu au questionnaire de Copa75, la moitié pensaient que leur avis n'était pas pris en compte par le juge des enfants. Le vécu des audiences, souvent conditionné par le fait qu'ils découvraient juste avant l'audience le contenu des dossiers, pouvait expliquer ce sentiment (Join-Lambert, Euillet & Rurka, 2022, p. 43). Ainsi, le cadre judiciaire introduit une contrainte incompressible sur la possibilité de participer aux décisions, pour les enfants comme pour les parents.

4. Les types de décisions

À partir de travaux précédents, et de l'élaboration dans le groupe questionnaire, une liste assez exhaustive de types de décisions auxquelles un enfant protégé serait susceptible de participer, a pu être dressée et testée.

Il est apparu que les enfants répondant au questionnaire considèrent globalement avoir un bon niveau de participation à la plupart des décisions les concernant, surtout lorsqu'il en va de leur apparence, ou de leurs choix religieux. Cependant, tous les types de décisions ne sont pas équivalents. Ainsi, la décision sur le lieu de vie, induit par le choix de la mesure, et les décisions sur les rencontres avec leurs parents, ont un impact sur toutes les autres dimensions de leur vie quotidienne.

Par exemple, cela crée un cadre rigide qui restreint leur vie sociale, perçue comme très importante par les enfants, mais s'avérant très compliqué à faciliter par les professionnelles. Ces éléments se sont vérifiés en particulier dans l'atelier préparatoire des jeunes : « *Il faut demander mercredi pour une sortie samedi. Mais les jeunes fonctionnent au spontané. En plus il faut avoir les parents de l'ami.e au téléphone, ce qui refroidit aussi, et c'est pas n'importe quels parents qu'on peut avoir au téléphone.* » (CR atelier préparatoire jeunes, 2 juin 2025).

De même, des éléments qui peuvent paraître anecdotiques au quotidien, comme ce que mange l'enfant dans la famille d'accueil, revêt un aspect essentiel auprès d'un parent qui déplore que son enfant n'apprécie plus les plats issus de sa culture d'origine.

Les réponses des enfants à la question 9 du questionnaire montrent que ce sont celles sur lesquelles ils ont le moins d'influence, tandis que les magistrats en ont le plus. C'est également ce que soulignent les personnes représentant Repairs75 dans le groupe questionnaire lorsqu'elles évoquent le souvenir d'avoir été obligées d'assister aux visites médiatisées malgré elles, ou d'avoir été forcées d'accepter un retour à domicile, sans que leur refus n'ait été entendu. Le souhait exprimé par les membres de l'association est que l'enfant ait un droit de veto, qu'il y ait des espaces sécurisés pour qu'il puisse s'exprimer, sans la présence de ses parents, notamment lors des audiences, et qu'il puisse choisir son avocat (CR groupe questionnaire du 7 mai 2024). D'un autre côté, les parents indiquent, eux aussi, avoir peu d'influence sur ces décisions. Une partie importante des parents ayant répondu à l'enquête Copa75 estimaient ne pas pouvoir donner leur avis sur le calendrier des droits de visite et d'hébergement (16 parents sur 41) ou les dates et lieux de vacances de leurs enfants (20 sur 41) (Join-Lambert, Euillet & Rurka, 2022, p. 42).

B. L'impact du pouvoir d'agir des professionnelles

Dans les réunions du groupe questionnaire, plusieurs professionnelles ont partagé leurs observations concernant l'environnement de travail et le fonctionnement des équipes. Pour certaines, ce contexte pourrait expliquer, en partie au moins, des pratiques qu'elles perçoivent comme maltraitantes envers les enfants et les parents.

Les réponses à la question 21 du questionnaire sont encourageantes pour ce qui concerne le taux de satisfaction au travail, qui reste très élevé. La plupart des professionnelles ayant répondu se sentent soutenues par leur hiérarchie et par leurs collègues, et en accord avec les décisions prises par la hiérarchie. Cependant, 17 personnes ne perçoivent aucun soutien et 23 souhaitent changer de travail. De plus, sur 131 répondantes, elles sont 54 à dire que leur charge de travail leur semble souvent ou très souvent inépuisable, et 50 à trouver souvent ou très souvent, qu'elles n'en font pas assez pour les personnes accompagnées (tableau 23).

Lorsqu'on s'intéresse au lien entre, d'un côté, le bien-être au travail, et de l'autre, la position occupée dans la hiérarchie, le résultat est nettement plus nuancé. En effet le bien-être au travail, qui est majoritairement élevé pour les cadres, est faible pour les intervenants socio-éducatifs et les assistantes familiales (tableau 27). Ces résultats tendraient donc à confirmer à une plus grande échelle, les constats faits dans le groupe questionnaire. Ils sont également en cohérence avec les constats faits au niveau national ces dernières années (HCTS, 2022; Piveteau, 2022; Cour des comptes,

2020). De plus, une littérature majoritairement anglo-saxonne, dans le champ de la psychologie a porté attention à la mesure du burn-out, de la fatigue de compassion, du stress traumatique secondaire chez les travailleurs sociaux (Verheyden et al., 2025). Stamm (2012) a notamment repéré les facteurs de l'environnement de travail pouvant impacter le vécu émotionnel des travailleurs sociaux, parmi lesquels : l'absence de soutien hiérarchique et la charge de travail.

Or, les analyses statistiques faites à partir des différentes réponses des professionnelles, permettent de mettre en évidence une corrélation entre leur sentiment de pouvoir d'agir, et leur déclaration de pratiques participatives vis-à-vis des enfants.

Tableau 34 : sentiment de pouvoir d'agir selon l'indice global de pratiques participatives déclarées auprès des enfants

	ProScor_TravDPA -		ProScor_TravDPA =		ProScor_TravDPA +		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
ProIndice_PP_DeclEnft -	18	56,3%	8	25,0%	6	18,8%	32	100,0%
ProIndice_PP_DeclEnft =	15	29,4%	17	33,3%	19	37,3%	51	100,0%
ProIndice_PP_DeclEnft +	11	23,4%	17	36,2%	19	40,4%	47	100,0%
Total	44	33,8%	42	32,3%	44	33,8%	130	

p = 0,04 ; Khi2 = 10,25 ; ddl = 4 (S)

Les professionnelles déclarant un faible niveau de pratiques participatives pour les enfants sont 56,3% (N=18) à avoir elles-mêmes un sentiment de pouvoir d'agir faible. À l'inverse, celles qui déclarent faire souvent participer les enfants aux prises de décision, sont 40,4% (N=19) à décrire aussi un fort pouvoir d'agir dans leur travail.

Le contraste est encore plus frappant lorsqu'on s'intéresse à la corrélation entre le sentiment de pouvoir d'agir des professionnelles et leur souhait de mettre en place des pratiques participatives pour les enfants, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 35 : sentiment de pouvoir d'agir selon l'indice global de pratiques participatives souhaitées auprès des enfants

Professionnels : sentiment de pouvoir agir selon l'indice global de pratiques participatives souhaitées auprès des enfants

	ProScor_TravDPA -		ProScor_TravDPA =		ProScor_TravDPA +		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
ProIndice_PP_SouhEnft -	22	55,0%	9	22,5%	9	22,5%	40	100,0%
ProIndice_PP_SouhEnft =	17	32,7%	18	34,6%	17	32,7%	52	100,0%
ProIndice_PP_SouhEnft +	5	13,2%	15	39,5%	18	47,4%	38	100,0%
Total	44	33,8%	42	32,3%	44	33,8%	130	

p = 0,004 ; Khi2 = 15,59 ; ddl = 4 (TS)

À en croire ces résultats, le souhait des professionnelles de mettre en place des pratiques participatives pour les enfants qu'elles accompagnent, est fortement relié à leur sentiment de pouvoir agir elles-mêmes sur leur environnement de travail.

Bien que ce lien nécessite d'être consolidé et précisé par des enquêtes dédiées, il semble important de souligner, à l'issue de cette recherche, le caractère contextualisé de la participation des enfants. La relation éducative qui délimite l'espace d'expression et de décision de l'enfant s'inscrit elle-même dans un cadre institutionnel plus vaste qui favorise ou réprime l'expression, les initiatives et les prises de décision des

individus. C'est dans ce sens que peut s'appliquer ici le concept de « *culture de la participation* » : « *Il n'est pas possible de développer la participation aux décisions, sans y inclure tous les processus et toutes les personnes d'une institution* ¹¹ » (Krause, 2019, p. 11).

Des travaux précédents sur les pratiques participatives en protection de l'enfance ont déjà mis en avant le caractère contextuel de la participation (Join-Lambert, 2006). La conceptualisation du modèle de Lundy (2007) considère l'environnement et/ou l'institution, en repérant 4 dimensions fondamentales : l'espace, la voix, l'audience et l'influence. Plus récemment, la focalisation sur les compétences professionnelles, sous-tendant alors une unique responsabilité à leur endroit, a été dénoncée. Les travaux de Borrego-Tarrago (2025) et du collectif GIREFV proposent une considération bien plus large des logiques participatives, impliquant des responsabilités partagées entre plusieurs « systèmes ». L'expression utilisée ici est « *culture organisationnelle* » comme « *des conditions qu'il importe de réunir dans la mise en œuvre d'une approche participative en protection de l'enfance* » afin de sortir d'un travail de normalisation des pratiques (Lacharité & al., 2022, p. 364). Ainsi, il ne s'agirait plus exclusivement de compétences professionnelles mais d'un ensemble invité à considérer les logiques participatives, comme inhérentes à un fonctionnement à réinventer.

Dès lors, l'approche participative entre en contradiction avec une approche verticale des prises de décision dans l'institution. Par ailleurs, pour les travailleur.ses sociaux.ales, le fait de participer aux décisions concernant l'environnement de travail, et d'être soutenu.es par leurs collègues, a été mis en évidence comme un facteur central dans le bien-être au travail et dans le fait de rester dans la même institution (Astvik, Welander, Larsson, 2020).

Ainsi, la participation des professionnelles elles-mêmes aux décisions qui façonnent leur environnement et leurs pratiques de travail, est essentielle pour leur bien-être, pour la stabilité des équipes, et pour la mise en place de pratiques participatives au bénéfice des personnes accompagnées. À l'inverse, le fait de ne pas être impliquées dans les décisions essentielles pour leur travail, peut expliquer la « perte de sens » et le « sentiment d'impuissance » des professionnelles de l'intervention sociale, décrits dans le livre vert du travail social (HCTS, 2022, p. 85).

¹¹ « *Es ist nicht möglich Mitgestaltung und Beteiligung zu entwickeln, ohne alle Prozesse und alle Personen innerhalb einer Einrichtung mit einzubeziehen.* »

C. La co-construction dans la recherche

Cette recherche en sciences de l'éducation et de la formation a été l'occasion d'explorer et d'expérimenter la co-construction de certaines étapes, à défaut de l'ensemble du processus, dans un contexte particulièrement empreint de logiques d'évaluations, de contraintes et d'asymétrie de pouvoir.

Le projet lui-même résultait, d'abord, de l'initiative d'un groupe de parents ayant contribué à la recherche Copa75, puis d'une conception conjointe entre l'équipe de recherche et l'OPPE.

Dans la recherche, la co-construction s'est ensuite surtout déployée lors de l'élaboration du questionnaire. Les membres du groupe questionnaire se sont investis dans un premier temps, dans l'identification des thématiques et la formulation des questions. Cette étape a nécessité, de la part de l'équipe de recherche, un travail de restitution presque en continu, de l'évolution des thématiques et des questions, afin que les membres du groupe puissent y apporter les améliorations changements qui leur semblaient importants.

Cependant, l'ambition affichée d'une co-construction tout au long du processus, s'est vue confrontée à des limites, conduisant à des allers-retours, pour les personnes qui ont contribué, entre espoirs de voir leurs souhaits entendus, et déceptions de la réalité limitante. La très grande ouverture au recensement des thématiques avec le groupe questionnaire a permis d'aller dans des directions originales (par exemple la question de la motivation des professionnelles amenée par les jeunes, ou la notion de leur propre participation et de leur bien-être au travail, amenée par les professionnelles). Mais l'équipe de recherche a dû réduire le nombre de questions, passant de 66 à 16, afin de tenir compte de la limite d'attention pouvant être attendue de la part des personnes qui répondent à un questionnaire.

De plus, le repérage des thématiques, de manière collective a induit une implication forte de chaque membre, à un niveau émotionnel. Ainsi, le processus de co-construction a également reposé sur le partage collectif de situations individuelles, transformées en question adressée à un public en particulier, soutenue par l'envie de savoir si d'autres personnes ont vécu la même chose. La mixité du groupe, la co-implication de parents, de jeunes et de professionnelles constituait également une prise de risque pour chacun et chacune, au regard de la non-familiarité avec ces situations collectives, ou au contraire avec des expériences douloureuses. Ainsi, l'approvisionnement et le sentiment de sécurité ont constitué des préalables majeurs au processus de co-construction. Apparaît ici l'importance du contrat initial, du cadrage proposé par cet espace-temps dont les chercheurs sont responsables.

Les membres du groupe questionnaire ont également été force de propositions quant à la diffusion du questionnaire, en mettant à profit les possibilités qu'ils voyaient de diffuser l'information auprès de leurs équipes, ainsi que des enfants et parents qu'ils accompagnaient. La passation du questionnaire a été réfléchi et organisée dans le groupe au cours de plusieurs réunions, ce qui là encore, a demandé un travail de coordination et de restitution des informations très régulier. S'est ajoutée à cette phase, la coordination avec la SDPPE sur la passation.

Ainsi, la principale condition à laquelle a pu se réaliser la co-construction, est la communication régulière de l'avancement des réflexions et de la rédaction des questions.

Un premier document reprenant les principales données a été transmis au groupe questionnaire en octobre 2025 puis une réunion a été organisée pour en échanger avec eux. Mais à ce premier stade, seules les réponses aux questions ouvertes pouvaient faire sens. La mise en forme des données pour les rendre lisibles demande du temps, et ce n'est qu'un mois avant le dépôt du rapport, qu'une première analyse et interprétation des données a pu être communiquée aux membres des deux groupes.

D. Apports et perspectives

À l'issue de cette recherche visant le défi de mettre au travail, d'un point de vue scientifique et appliqué, la co-construction collective entre les principaux acteurs de la protection de l'enfance, quelques limites doivent être rappelées. La principale réside dans les effets d'échelle. En effet, même s'il s'agissait d'une démarche qualitative, le nombre limité de personnes investies dans les groupes et répondant au questionnaire conduit à pondérer certains constats et surtout à s'interdire toute généralisation. Les éléments retranscrits ne sont que le reflet de ce qui nous a été amené de participer avec les personnes en présence. Une deuxième limite tient dans les effets de temporalité et de territoire, dans le sens où la conduite de cette recherche s'inscrit de manière très influencée dans un contexte territorial particulier (le département de Paris) et dans un contexte politique agité au niveau de la protection de l'enfance (Miller & Santiago, 2025). Enfin, le processus initié en 2020 se poursuit encore en 2026, certains effets ne sont pas pris en compte dans ce rapport et apparaîtront probablement plus clairement dans une phase ultérieure.

Néanmoins, quelques conclusions et perspectives peuvent être proposées, notamment sur quatre aspects : l'intérêt d'une recherche pour soutenir le processus participatif, les effets concrets de la participation collective, la mise en place d'un processus de co-construction et la participation des enfants et des familles aux décisions qui les concernent.

- Une recherche en soutien à un processus participatif

L'observation et l'analyse conduites par l'équipe de recherche sur le processus collectif organisé par la SDPPE a contribué à une prise de conscience de certains aspects de la participation, au moment de la restitution du rapport intermédiaire, par exemple : l'utilité de la préparation des participant.es en groupe de pairs; l'importance de la transparence sur les prises de décisions concernant le travail du groupe. Les entretiens de recherche au début du processus ont permis à certaines personnes de verbaliser leurs attentes et leurs questions, qu'elles ont ensuite pu exprimer pendant les séances du groupe. L'espace proposé dans le cadre du focus-group qui a clos la recherche a aussi permis aux membres du "groupe projet" de prendre du recul sur la notion de co-construction vécue au cours du processus. Ainsi, l'approche par la co-construction implique que les objectifs concrets ne sont pas fixés avant de commencer, ce qui peut expliquer des difficultés de recrutement pour un tel projet.

De fait, l'un des objectifs initiaux fixés conjointement par l'équipe de recherche et l'OPPE, comme l'indique l'intitulé de ce projet, était la co-production d'outils et de supports pour le partenariat entre enfants, parents et professionnelles. Dès le début du groupe projet, cet objectif a été écarté, par les membres du groupe projet estimant qu'un grand nombre de supports existaient déjà. Cependant, le résultat des ateliers

est la conceptualisation, par l'équipe de secteur, d'une façon de mieux accueillir jeunes et parents à l'entrée dans le dispositif ASE. En soi, cela peut être considéré comme une forme de support pour un meilleur accompagnement.

- Des effets concrets de la participation collective

Suite au processus de participation collective incluant le "groupe projet" et les ateliers dans un secteur, certains effets peuvent d'ores et déjà être identifiés.

Les interactions ont permis d'apprendre à connaître d'autres points de vue et expériences, et ainsi à mieux les comprendre. Plusieurs personnes ont été interpellées par les témoignages des autres. Ainsi, un jeune s'est remémoré les expériences de ses propres parents. Des professionnelles présentes au cours des ateliers mixtes ont pu développer leurs connaissances sur le vécu des parents et anciens jeunes placés.

Cette expérience d'un processus de croisement de regards a donné envie à ces professionnelles de prolonger ce type d'expériences.

D'autre part, un groupe de parents ayant participé à l'ensemble du processus, a pris, en décembre 2025, l'initiative de demander à l'OPPE la mise en place d'un café des parents. Cette initiative a été accueillie favorablement et une suite est attendue en 2026.

- La mise en place d'un processus de co-construction

En complément des recommandations existantes (ANSA, 2020; ATD, 2021; HCTS, 2022), cette recherche a permis de consolider quelques éléments favorables à un tel processus :

- La reconnaissance politique et institutionnelle de la démarche. Le portage et le soutien se traduisent aussi en termes d'engagement : à quoi l'institution s'engage-t-elle vis-à-vis de l'issue imprévisible du processus de co-construction ? Cet engagement est régulièrement questionné, vérifié par les personnes qui se mobilisent dans le processus de co-construction.
- Les enjeux pour les personnes impliquées. Le processus de co-construction nécessite du temps, de l'énergie, de la disponibilité physique et psychique, dans une incertitude permanente. D'autre part, les membres des groupes peuvent se questionner sur leur propre légitimité à représenter, à un moment donné, une catégorie d'acteurs. Avec un appel à volontariat considéré comme une base indéniable de la co-construction, la motivation des personnes à participer peut être très variée, et constitue une donnée inhérente au processus de co-construction.
- Les échelons décisionnels. Dans cette recherche, nous avons pu repérer combien la gouvernance même du processus participatif était complexe à élaborer et à rendre visible. Quelle est la marge de manœuvre du groupe impliqué dans la co-construction ? Comment l'organisation hiérarchique d'une institution se rejoue-t-elle dans le processus de co-construction ? La transparence, voire la co-élaboration en amont de ces modalités est un enjeu essentiel.
- L'importance d'une régulation. La co-construction se déploie aussi dans la confrontation de points de vue, sur le principe même d'élaborer dans un collectif de personnes non habituées à le faire ensemble. Pour faire face à des conflits potentiels, il est nécessaire de s'assurer d'une régulation extérieure bien informée, sensible aux enjeux, expérimentée avec les différents types de personnes et de

situations susceptibles de se présenter. Là encore, la transparence est importante au sujet des prérogatives et du rapport à l'institution de la personne qui anime le groupe.

- La participation des enfants et des parents aux décisions qui les concernent

Un des constats majeurs tient dans la nécessité d'élargir la focale, en considérant un ensemble d'éléments dépassant les seules pratiques participatives, tout en évitant une généralisation diluée qui rendrait cet enjeu inapplicable et/ou lointain.

- L'expérience des professionnelles. Dans le questionnaire, les répondantes ont pu indiquer avoir déjà suivi des formations, et que leurs attentes ne se situaient pas à cet endroit. Par contre, un élément majeur est apparu, le vécu d'expériences participatives par les professionnelles elles-mêmes. Cet élément apparaît comme central pour appréhender la philosophie même de la participation. Par exemple, dans le groupe projet et les ateliers, nous avons pu voir le chemin que chacun et chacune devait parcourir, les changements de postures pour penser la participation de l'Autre, non pas comme une mise en danger mais comme un atout, un apport. De nombreuses recherches ont déjà mis en évidence les effets positifs de la participation des personnes concernées sur la relation professionnels-personnes accompagnées, qui résulte d'une meilleure connaissance, par les professionnelles, des points de vue, des besoins et des ressources des personnes accompagnées (Gathen, Slettebø & Skjeggstad, 2022). De façon plus concrète, à l'endroit des professionnelles « missionnées » pour favoriser la participation, la considération de leur bien-être au travail, de l'apport de leurs propres souhaits de changement de fonctionnement, la reconnaissance de leur pouvoir d'agir constituent des éléments performatifs pour le développement de la participation des enfants.

- L'information de tous les acteurs et toutes les actrices sur les droits des enfants et des parents appliqués à la mesure de protection et au parcours en protection de l'enfance devient fondamentale. En effet, la connaissance de la chaîne décisionnelle au sein d'une institution et au regard de ce sur quoi doit porter la décision représente un enjeu majeur. Pour cela, différents vecteurs de transmission de l'information doivent être envisagés afin de s'assurer de leur appropriation. En particulier, le droit d'un enfant ou d'un parent d'être accompagné d'une personne de son choix lors des rendez-vous, semble trop méconnu aussi bien d'eux-mêmes, que des professionnelles.

- Les espaces de la participation. Qu'il s'agisse des réponses aux questionnaires ou des interactions observées dans les groupes, les résultats de cette recherche révèlent le poids des lieux et des personnes dans la façon de situer et penser les possibilités participatives. Par exemple, de quelle participation parle-t-on lorsque l'enfant est invité à la fin d'une réunion de synthèse dont il ne connaîtra pas les décisions ? Les espaces dédiés à l'expression du point de vue de chacun.e doivent être pensés spécifiquement, en tenant compte des connaissances existantes sur les enjeux de pouvoir, les enjeux émotionnels, les dimensions matérielles de la participation. Les ateliers démontrent l'intérêt d'investir dans tous les aspects de la préparation de ces moments, afin de permettre des échanges sereins et constructifs.

Références bibliographiques

- ANSA (2020). *Faire de la participation un levier pour la transformation des politiques publiques*. https://cartographie-participation.gogocarto.fr/uploads/cartographie-participation/images/config/5e78792c9602a_P1010608.JPG
- Arnstein, S.R. (1969), A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Planning Association*, 35 (4): 216–224
- Astvik V., Welander J., Larsson R. (2020) Reasons for Staying: A Longitudinal Study of Work Conditions Predicting Social Workers' Willingness to Stay in Their Organisation, *The British Journal of Social Work*, 50 - 5, 1382–1400,
- ATD Quart Monde (2015) Charte du Croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/Charte_du_Croisement_des_Savoirs_et_des_Pratiques.pdf
- ATD Quart Monde (2021) *Réussir la participation de toutes et tous, Petit guide pratique pour agir* www.atd-quartmonde.fr/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous-petit-guide-pratique-pour-agir
- Barber, B. R. (1984). *Strong Democracy: Participatory Politics for A New Age*. California : University of California Press.
- Baugerud, G., & Vangbæk, S. (2018). Secondary traumatic stress, burnout and compassion satisfaction among Norwegian child protection workers: Protective and risk factors. *British Journal of Social Work*, 48, 215–235.
- Borrego-Tarragó, A. (2025). Le défi de la participation des familles aux services sociaux, selon le modèle de Lundy. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 55(1), 41-63. <https://doi.org/10.3917/rief.055.0041>.
- Cour des comptes (2020). *La protection de l'enfance. Une politique inadaptée au temps de l'enfant*. Rapport public thématique.
- Ebersold, S., 2007. Affiliating Participation for Active Citizenship. *Scandinavian Journal of Disability Research*, 9(3-4), pp.237–253. DOI: <http://doi.org/10.1080/15017410701685893>
- Euillet, S. & Faisca, E. (2019). Ce que pensent les professionnels de la participation des enfants en famille d'accueil, *Le Sociographe*, vol. 68, n°4, 53-66.
- Faisca, É. (2025). Analyser les expériences des enfants pour comprendre leur participation aux processus décisionnels en protection de l'enfance. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 55(1), 109-136.
- Fréchon I. & Marquet L. (2023) *Ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide sociale à l'enfance*. INJEP Notes & Rapports. https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/07/rapport-2023-06-Ressources_finASE.pdf
- Gauthier, Y. (2019). « Devenir quelqu'un ». (Re)valorisation de l'identité sociale par les bénéfices symboliques de l'engagement participatif. *Participations*, 24, 111-137. DOI : 10.3917/parti.024.0111
- Gathen, J.M.; Slettebø, T. & Skjeggstad, E. (2022) User Participation among People in Vulnerable Situations at Service Level. A Scoping Review Exploring Impact for Individual Stakeholders and Services. *Nordisk Velfärdsforskning* 7.1: 52-67 <https://doi.org/10.18261/nwr.7.1.4>

- Hamama, L. (2012). Burnout in social workers treating children as related to demographic characteristics, work environment, and social support. *Social Work Research*, 36(2), 113–125.
- Hart, R. (1992). *La Participation des enfants: de la politique de participation symbolique à la citoyenneté*. Rapport à l'UNICEF.
- Haut conseil du travail social (2022) *Livre vert du Travail Social*. <https://solidarites.gouv.fr/livre-vert-2022-du-travail-social>
- IFOP (2025) *La précarité étudiante en France : quelle réalité ?* Baromètre IFOP pour COP1. <https://www.ifop.com/article/la-precarite-etudiante-quelle-realite-en-2025/>
- Join-Lambert H., Euillet S., Rurka A. (2022) *Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfance – COPA75*. Rapport final. <https://efis.parisnanterre.fr/copa75/>
- Join-Lambert Milova, H. (2006) Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer (France, Allemagne, Russie), *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2. <http://journals.openedition.org/sejed/188>
- Krause, H.-U. (2019) *Beteiligung als umfassende Kultur in den Hilfen zur Erziehung. Haltungen - Methoden - Strukturen*. Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfen (IGfH), Frankfurt am Main.
- Lacharité, C., Balsells, M.A., Milani, P., Ius, M., & Boutanquoi, M. et al.. (2022). Protection de l'enfance et participation des familles : Cadre pour la transformation des cultures organisationnelles et l'adaptation des pratiques professionnelles 1. St-Laurent, D ; Dubois- Comtois, K. et Cyr C. (eds) *La maltraitance, perspective développementale et écologique* (pp.341-364). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lacharité, C. (2009). Approche participative auprès des familles. Dans C. Lacharité & J.P. Gagnier (Éds), *Comprendre les familles pour mieux intervenir : Repères conceptuels et stratégies d'action* (pp.157-182). Montréal, QC : Chenelière.
- Lacroix, I. (2016) La participation collective des jeunes en protection de l'enfance : Une revue de littérature internationale. Cahier #2016-01. CRÉVAJ 04-2016
- Lundy, L. (2007). Voice is not enough: Conceptualising article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. *British Educational Research Journal*, 33(6), p. 927-942.
- Miller, L., & Santiago, I. (2025). *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance*. Assemblée nationale.
- Mucchielli, R. (2019). *La dynamique des groupes : Processus d'influence et de changement dans la vie affective des groupes*. Paris : ESF Sciences humaines.
- ONPE (2016) *Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques*. La Documentation Française.
- ODPE59 & Euillet, S. (2025). *Le point de vue des assistants familiaux au sujet de la participation des enfants et des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département du Nord*. Rapport d'enquête exploratoire.
- Payet, J.P, Laforgue, D., Guiliani, F. (2005). *La voix des acteurs faibles, de l'indignité à la reconnaissance*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Pestoff, V. (2014). Collective Action and the Sustainability of Co-Production. *Public Management Review*, 16(3), 383–401. DOI 10.1080/14719037.2013.841460
- Piveteau, D. (2022). *Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change*. Rapport public remis au premier ministre.
- Rurka, A., & Rousseau, P. (2017). Lorsque la recherche avec les personnes accompagnées en protection de l'enfance se confronte aux défis démocratiques. *Vie sociale*, 20(4), 133-147.
- Sellenet, C. (2012). La participation des parents en MECS, une utopie ? *Empan*, 85(1), 57-63.
- SDPPE (2024). *Les chiffres clés de la protection de l'enfance à Paris*. Ville de Paris.
- Shier, H. (2001). Pathways to participation: Openings, opportunities and obligations. *Children & Society*, 15(2), p. 107-117
- Stamm, H. 2009. Professional Quality of Life: Compassion Satisfaction and Fatigue Version 5 (ProQOL). /www.isu.edu/~bhstamm
- Verheyden, C., Euillet, S., Van Holen, F. et Vanderfaeillie, J. (2025). Le stress traumatique secondaire en accueil familial Échos en Belgique et en France. *Les Cahiers Dynamiques*, 85(1), 90-100. <https://doi.org/10.3917/lcd.085.0090>.

Index des Figures et tableaux

Figure 1 : Méthodologie de recherche	6
Figure 2 : Etapes de travail du groupe projet.....	10
Figure 3 : Schéma de gouvernance du groupe projet	20
Figure 4 : Image des photos choisies lors du focus group du groupe projet	32
Figure 5 : point de vue des enfants sur le pouvoir de décision de chaque acteur	47
Figure 6 : Synthèse de la conception de la participation dans le questionnaire	55
Figure 7 : pouvoir de décision de chaque acteur, par dimension et selon les jeunes et les professionnelles (score sur 10).....	73
Figure 8 : Perception du pouvoir de décision des acteurs au sujet de l'exercice de la mesure, selon les jeunes et les professionnelles	74
Figure 9 : Pouvoir de décision de chaque acteur pour le soin et la scolarité selon les jeunes et les professionnelles	75
Tableau 1 : Données qualitatives recueillies.....	7
Tableau 2 : processus de mise en place des ateliers participatifs	23
Tableau 3 : Décision de la mesure.....	42
Tableau 4 : Q5, expression de l'avis avant la décision de la mesure	43
Tableau 5 : Q12, impression de donner son avis sur les choses importantes	45
Tableau 6 : Score de perception du pouvoir de décision de chaque acteur.....	45
Tableau 7 : Pouvoir de décision des jeunes perçus selon les 9 dimensions	46
Tableau 8 : Indices globaux de participation du point de vue des enfants	47
Tableau 9 : Indice de participation perçue	48
Tableau 10 : indices de la participation vécue par les jeunes.....	48
Tableau 11 : Indices de participation perçue par les jeunes selon leur genre.....	49
Tableau 12 : scores de perception de leur propre pouvoir de décision selon leur genre	50
Tableau 13: Indices de participation perçue des jeunes selon leur âge	50
Tableau 14 : Scores de perception de leur propre pouvoir de décision selon leur âge	51
Tableau 15 : Indices de participation perçue selon le lieu de vie (forces et faiblesses)	52
Tableau 16 : Q7, niveau information des enfants sur leurs droits, d'après les professionnelles	57
Tableau 17: Q9, Connaissances des droits de l'enfant sur des situations précises...58	
Tableau 18 : Q4 et Q6, information et expression du point de vue de l'enfant au sujet de la mesure d'après les professionnelles.....	58
Tableau 19 : Q10 et Q11, pratiques participatives et souhaits de pratiques participatives des enfants aux décisions selon les professionnelles	59
Tableau 20 : Q14 et Q15, pratiques participatives et souhaitées des parents aux décisions d'après les professionnelles.....	59
Tableau 21 : Scores de perception par les professionnelles du pouvoir de décision de chaque acteur (sur 10).....	60
Tableau 22 : explication et lecture du rapport socio-éducatif par l'enfant et les parents, d'après les professionnelles	60
Tableau 23 : Q21, conception du travail par les professionnelles	62
Tableau 24 : Q22, formulation de propositions d'amélioration par les professionnelles	62
Tableau 25 : Score de sentiment de bien-être au travail (score sur 10).....	63
Tableau 26 : Sentiment de pouvoir d'agir selon le poste occupé.....	63

Tableau 27 : indice global de sentiment de bien-être au travail selon le poste occupé	64
Tableau 28 : Composition de chaque indice de participation calculés	65
Tableau 29 : Scores obtenus à chaque indice de participation du point de vue des professionnelles	65
Tableau 30 : Scores de participation perçue des enfants et des parents selon les professionnelles (score sur 10)	66
Tableau 31 : Score de perception du pouvoir de décision de chaque acteur selon le poste occupé.....	68
Tableau 32 : Indices de participation perçue par les jeunes et par les professionnelles	72
Tableau 33 : Perceptions du pouvoir de chacun des acteurs selon les jeunes et les professionnelles	72
Tableau 34 : sentiment de pouvoir d'agir selon l'indice global de pratiques participatives déclarées auprès des enfants	83
Tableau 35 : sentiment de pouvoir d'agir selon l'indice global de pratiques participatives souhaitées auprès des enfants	83